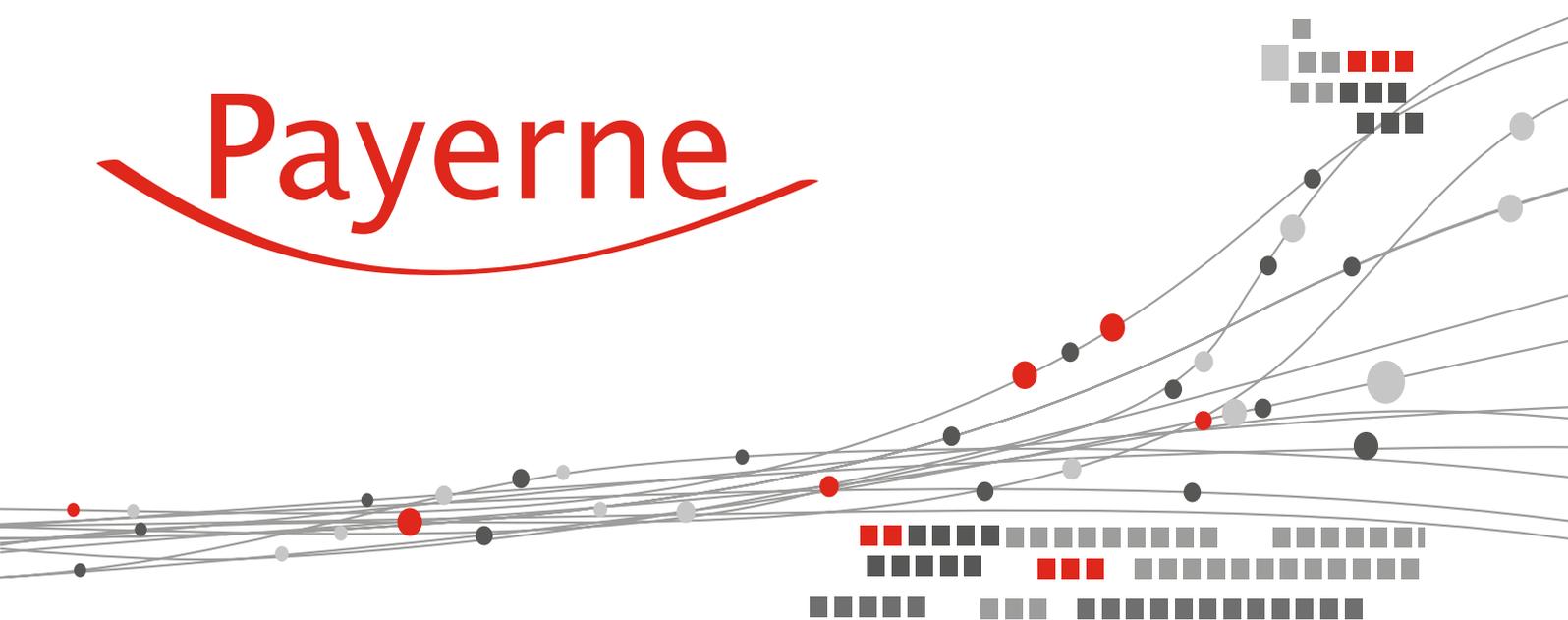


Payerne



Rapport de gestion 2022



1. Avant-propos du Syndic

2021 était une année d'incertitudes, début 2022, on pouvait craindre que la pandémie continue. Heureusement, l'arrivée des beaux jours a ravivé, l'espoir de pouvoir profiter de moments festifs et de renouer avec nos habitudes de travail.

Les Brandons 2022, déplacés au mois d'avril, ont été une fête magnifique et une foule nombreuse s'est déplacée pour profiter de ce moment qui a beaucoup manqué suite aux 2 annulations successives.

La programme de législature 2021 - 2026 a été présenté à la population au printemps. Un moment très fort pour la Municipalité qui présentait ses visions et objectifs déclinés en 4 axes :

- Ville de demain
- Ville d'actions
- Ville d'entreprises
- Ville d'ambitions

Ces axes développent des projets basés autant sur le développement économique de la Ville que le bien-être de la population.

La Ville doit passer par des investissements importants et la mise en place de ces réalisations provoquent des inconvénients voire des difficultés que ce soit de circulation ou de bruit. La Municipalité en est consciente et remercie déjà toute la population pour sa compréhension.

De multiples fêtes ont été organisées tout au long de l'été comme s'il fallait rattraper le retard. J'espère que ces manifestations ont animé les diverses places de la Ville et ont répondu aux attentes de la population.

J'aimerais remercier chaleureusement toute la population pour sa compréhension durant cette année de remise en route ainsi qu'au personnel communal pour tout le travail effectué sans relâche.

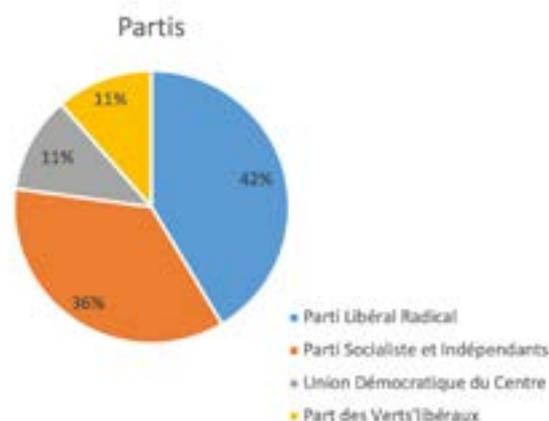
2. Conseil communal



2.1. Composition

Répartition des sièges du 1^{er} janvier au 30 décembre 2022

- Parti Libéral Radical 29 membres
- Parti Socialiste et Indépendants 25 membres
- Union Démocratique du Centre 8 membres
- Parti des Verts'libéraux 8 membres



Membres du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2021 (état au 31 décembre 2022)

Parti Libéral Radical

1. Babey Martin Estelle
2. Brodard Laurent
3. Bucher Roland
4. Collaud Francis
5. Cruz Diana
6. Diserens Yves
7. Gauthier Christian
8. Gilliard Dominique
9. Godel Alexandre
10. Guisolan Jean-Jacques
11. Guisolan Quentin
12. Jomini Didier
13. Kocher Adrian
14. Lorimier Patrice
15. Magnenat Franck
16. Meylan Aurélie
17. Neuhaus Sarah
18. Oulevey Pierre
19. Padoan Charlène
20. Pernet Isabelle
21. Piller Jérôme
22. Prudhomme Xavier
23. Rapin Cédric
24. Rapin-Correvon Sabine
25. Rossier Jean-François
26. Savary Marcel
27. Savary Martial
28. Savary Pascal
29. Voinçon Lionel

Parti Socialiste et Indépendants

1. Berger Céline
2. Bianchin Patrick
3. Bidiville Anaïs
4. Blanchard Yann
5. Dalipi Arben
6. de Almeida Silva Godinho Carina
7. Duc Logan
8. Fernandes Pinto Moreira Ausenda
9. Gonçalves Pina Catarina
10. Grognez Serge
11. Jaquet Maria Josefa
12. Luisier Timour
13. Macchia Laura
14. Marmy Carole
15. Muminovic Muhizim
16. Ney Zagorka
17. Pedroli Sébastien
18. Pereira Gomes Fábio
19. Pires Vieira Cátia
20. Rojas Ibarra Martha
21. Sá João Carlos
22. Savary Philippe
23. Volery Romane

Parti Union Démocratique du Centre

1. Berchtold Alexander
2. Berchtold Michelle
3. Binggeli Malgorzata
4. Canope Jocelyn
5. Marguet Christian
6. Marguet Michael
7. Morisset Delphine
8. Savary Sandra

Les Verts'libéraux

1. Donadello Rafael
2. Huonder Berthoud Monica
3. Losey Emilie
4. Moughnime Chams
5. Sauterel Bertrand
6. Savary Stéphanie
7. Tappy Sébastien
8. Vonnez Bernard

2.2. Bureau

Bureau jusqu'au 30 juin 2022 :

Président *	M.	Sébastien Pedroli	PSIP
1 ^{ère} Vice-présidente	Mme	Aurélie Meylan	PLR
2 ^e Vice-président	M.	Bertrand Sauterel	PVL
Scrutatrices *	Mme	Diana Cruz	PLR
	Mme	Monica Huonder Berthoud	PVL
Scrutatrice et Scrutateur suppléants	Mme	Estelle Babey Martin	PLR
	M.	Alexander Berchtold	UDC
Secrétaire	Mme	Evelyne Garrido	
Secrétaire suppléante	Mme	Claudia Dougoud	

Bureau depuis le 1^{er} juillet 2022 :

Présidente *	Mme	Aurélie Meylan	PLR
1 ^{er} Vice-président	M.	Bertrand Sauterel	PVL
2 ^e Vice-présidente	Mme	Diana Cruz	PLR
Scrutatrice et Scrutateur *	Mme	Laura Macchia	PSIP
	M.	Alexandre Berchtold	UDC
Scrutatrices suppléantes	Mme	Anaïs Bidiville	PSIP
	Mme	Monica Huonder Berthoud	PVL
Secrétaire	Mme	Evelyne Garrido	
Secrétaire suppléante	Mme	Florie Leka	

* le président et les deux scrutateurs composent le bureau au sens de l'article 10 de la Loi sur les Communes (LC).

2.3. Séances

En 2022, le Conseil communal s'est réuni à 7 reprises aux dates suivantes :

- 17 février 2022 ;
- 13 avril 2022 ;
- 16 juin 2022 ;
- 29 septembre 2022 ;
- 3 novembre 2022 ;
- 24 novembre 2022 ;
- 15 décembre 2022.

2.4. Mutations

En cours d'année, le Conseil communal a enregistré les démissions et les prestations de serment suivantes :

- assermentation de Madame Chams Moughnime (PVL) en remplacement de Madame Sylvaine Tarsi, démissionnaire ;
- assermentation de Madame Ausenda Fernandes Pinto Moreira (PSIP) en remplacement de Monsieur Corentin Cuvit, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Rafael Donadello (PVL) en remplacement de Madame Mathilde Pillonel, démissionnaire ;
- assermentation de Madame Martha Zulay Rojas Ibarra (PSIP) en remplacement de Madame Léa Bucher, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Muhizin Muminovic (PSIP) en remplacement de Madame Muriel de Dompierre ;
- assermentation de Monsieur Fábio Gomes Perreira (PSIP) en remplacement de Monsieur Yannick Haas, démissionnaire ;
- assermentation de Monsieur Yann Blanchard (PSIP) en remplacement de Madame Vânia Silva, démissionnaire.

2.5. Préavis

Outre l'approbation de la gestion 2021, le Conseil communal s'est prononcé sur 24 préavis municipaux :

25/2021	Vente d'une surface de 32'008 m ² sur la parcelle RF n° 5088 sur Aéroport II à Supra Switzerland Machined Parts SA et réalisation d'infrastructures, étape 2
31/2021	Remise en état du rural, des infrastructures agricoles de base et de l'habitation de Grange de la Ville
01/2022	Divers travaux de rénovation et réaménagement à l'Hôtel de Ville
02/2022	Adoption d'un crédit-cadre pour les frais d'études d'un avant-projet, d'un projet de construction ou d'un plan d'aménagement durant la législature 2021 - 2026
03/2022	Demande de prêt en faveur de la société Twenty H Sàrl
04/2022	Alimentation en eau potable et défense incendie, bouclage de la ceinture ouest (secteur charrière d'Estavayer et route de la Vy des Charrettes)

05/2022	Installation de la fibre optique dans la rive droite de la Broye, raccordement des stations de relevage des eaux usées et intégration de leur gestion sur la supervision
06/2022	Rentes et indexation des rentes du droit distinct et permanent (DDP) à créer en faveur de La Pati SA sur la parcelle RF n° 113
07/2022	Vente de la parcelle RF n° 2877 de 15'131 m ² sise à la Maladaire à l'Etat de Vaud en vue de la construction d'une école professionnelle Radiation du droit de superficie de la parcelle RF n° 615 sise à la rue du Châtelard accueillant l'école professionnelle actuelle et reprise du bâtiment
08/2022	Nouveau règlement communal de police et modification du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
09/2022	Réalisation des travaux de revitalisation de la Broye en milieu urbain, secteur Guillermaux et demande de crédit complémentaire pour l'équipement du futur parc public et du parking extérieur public
10/2022	Bilan et bouclage du préavis n° 15/2009, finalisation et actualisation du PDcom et réalisation du PAcom
11/2022	Comptes 2021
12/2022	Etude démographique scolaire pour Payerne et planification de la rénovation de La Nouvelle Promenade
13/2022	Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Jérôme Piller intitulée « Neutralité carbone pour Payerne »
14/2022	Demandes de prolongation de délais pour les motions en suspens
15/2022	Réaménagement routier, mobilité douce et arborisation de l'avenue Général Jomini
16/2022	Installations d'un système de gestion des accès à la déchetterie et d'une ressourcerie (2 ^e main), mise en service d'une déchetterie mobile sur le territoire communal et installation de conteneurs au centre-ville et secteurs à forte densité
19/2022	Première série de compléments au budget 2022
20/2022	Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2026
22/2022	Soutien au théâtre Hameau-Z'Arts
23/2022	Budget 2023

26/2022	Constitution d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) au second degré sur la parcelle RF n° 2113 en faveur du SDIS Broye-Vully
---------	--

2.6. Communications

Le Conseil communal a pris acte de diverses communications écrites de la Municipalité ci-après :

- vignoble de Lavaux, indemnités des CFF dans le cadre des travaux de réfection du tunnel de Bertholod ;
- motions et interpellations en suspens ;
- préavis n° 30/2021 Création d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) sur la parcelle RF n° 2113, feuillet 5645, en faveur de La Pati SA et demande de crédit pour la réalisation des infrastructures y relatives, amendement du Conseil communal ;
- réponse aux deux amendements du Conseil communal du préavis n° 06/2021, invitant la Municipalité à étudier la plantation d'une rangée d'arbres le long de la rue de la Vignette ;
- demande de crédit complémentaire d'aménagement pour l'accueil des entreprises sur Aéroport I et II, adaptation pour les mises en conformité des infrastructures par rapport aux normes ;
- aide au commerce local, relance des bons par la Société Industrielle et Commerciale (SIC) ;
- travaux de réparation urgente d'un tronçon du chauffage à distance (CAD) du site de La Promenade ;
- préavis n° 15/2019 Elaboration d'un nouveau Plan Directeur Communal (PDCom) et révision des plans de quartier (PQ) du centre historique ;
- personnel communal ;
- préavis n° 06/2021 Réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) – Arborisation ;
- La Pati SA, surface du DDP ;
- contrôle de l'égalité salariale au sein de l'administration communale de Payerne et lignes directrices en faveur de l'égalité de genre ;
- réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Léa Bucher et consorts relative au respect de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public ;
- économies d'énergies au sein de l'Administration communale ;
- vendanges 2022 ;

- modification des charges liées aux amortissements et intérêts sur le capital engagé ;
- préavis n° 10/2021 Implantation d'un skatepark au Stade municipal ;
- prolongation de la promesse de vente et d'achat avec Implenia Immobilier SA ;
- prolongation de la promesse de vente et d'achat conditionnelle avec l'Etat de Vaud pour la construction d'une école professionnelle ;
- boucléments des préavis suivants :
 - 10/2010 : Demande de crédit pour l'établissement d'un Plan de Quartier « En Vuary » ;
 - 20/2015 : Demande de crédit pour l'établissement d'un Plan de Quartier « Rue du Favez » ;
 - 06/2001 : Demande de crédit pour les travaux d'équipement d'Aéropôle I (étape I et 2) et Aéropôle II (étape I) ;
 - 11/2015 : Bilan des préavis n°s 01a/2000 - 01b/2000 - 06/2001 - 07/2003 & 28/2006 - 26/2006 - 09/2013 - 10/2013 - 05/2014 - 06/2014 relatifs aux parcelles sises sur Aéropôle I (étapes I et 2) et Aéropôle II (étape I) ;
 - 02/2016 : 2^e étape de rénovation du Centre sportif de La Promenade ;
 - 03/2016 : Aménagement des vestiaires du skater-hockey et remplacement du système de chauffage de la halle de La Palaz ;
 - 11/2018 : Demande de crédit pour la mise en service de la ligne de bus urbain ;
 - 12/2019 : Achat de véhicules pour le service Bâtiments ;
 - 03/2012 : Essais de pompage longue durée du puits de la Vernaz sur le territoire de la Commune de Corcelles-près-Payerne ;
 - 20/2016 : Demande de crédit pour la mise en conformité de la signalisation directionnelle routière et la signalisation des zones industrielles ;
 - 02/2018 : Réfection d'un tronçon routier de la route de Morens : Accès Z.I. Champ-Aubert – giratoire de Neypra ;
 - 03/2018 : Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie de la Place de la Concorde et de la rue du Temple ;
 - 08/2017 : « Action Ville propre » et modification du règlement communal de police ;
 - 33/2020 : Réfection du pavage de la rue du Chemin Neuf ;
- 22/2011 : Ventes et achats de terrains « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy » ;
- 03/2017 : Demande de crédit pour l'assainissement des infrastructures et du réaménagement de la rue du Simplon.

2.7. Composition des commissions permanentes

Législature 2021 – 2026
(état au 31 décembre 2022)

Commission de gestion

- Jean-Jacques Guisolan
- Sabine Rapin-Correvon
- Laurent Brodard
- Philippe Savary
- Serge Grognuz
- Céline Berger
- Delphine Morisset
- Jocelyn Canope
- Bernard Vonnez

Commission des finances

- Sarah Neuhaus
- Lionel Voinçon
- Jean-François Rossier
- Carole Marmy
- Fábio Pereira Gomes
- Urs Berchtold
- Stéphanie Savary

Commission de naturalisation

- Edouard Noverraz, Municipal
- Alexandre Godel
- Francis Collaud
- Catarina Gonçalves Pina
- Carina de Almeida Silva Godinho
- Jocelyn Canope
- Chams Moughnime

Commission de recours en matière d'impôts communaux

- Yves Diserens
- Roland Bucher
- Patrick Bianchin
- Alexander Berchtold
- Monica Huonder Berthoud

ASIPE (Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs)

Comité directeur

- Nicolas Schmid, Municipal
- Edouard Noverraz, Municipal

Conseil intercommunal

- Monique Picinali, Municipale

Déléguées et Délégués

- Isabelle Pernet
- Dominique Gilliand
- Quentin Guisolan
- Alexandre Godel
- Carole Marmy
- Anaïs Bidiville
- Martha Rojas Ibarra
- Serge Grognuz
- Malgorzata Binggeli
- Sandra Savary
- Emilie Losey
- Rafael Donadello

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PROMOTION ÉCONOMIQUE – FINANCES

(Eric Küng)

COREB

Comité du bureau exécutif

- Eric Küng, Syndic

Assemblée

- Monique Picinali, Municipale

Commission transport-mobilité

- Jacques Henchoz, Municipal

Commission déchets

- Jacques Henchoz, Municipal

ARBV (Association Région Broye-Vully)

- Eric Küng, Syndic et président

Déléguée à l'assemblée générale

- Monique Picinali, Municipale

Comité des Syndics du district

- Eric Küng, Syndic

CIP (Caisse Intercommunale de Pension)

Déléguée et Délégués de l'employeur

- Eric Küng, Syndic
- Jacques Henchoz, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Commission cantonale des horaires

Délégués

- Jean-Daniel Addor
- Jacques Sauterel

ASIC (Association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome de Payerne)

- Monique Picinali, Municipale

Société de Développement

Délégué

- Eric Küng, Syndic

SIC (Société Industrielle et Commerciale)

Délégué

- Eric Küng, Syndic

Suppléante

- Monique Picinali, Municipale

swiss aeropole SA

Conseil d'administration

- Eric Küng, Syndic
- Monique Picinali, Municipale

Société coopérative Piscine-Camping de Payerne

Délégué au Comité de direction

- Eric Küng, Syndic

Délégué au Conseil d'administration

- Nicolas Schmid, Municipal

Fondation Jean Jacquenod – Orgue Ahrend

- Eric Küng, Syndic

Fondation des logements protégés

- Eric Küng, Syndic

Commission d'estimation des immeubles

Délégué

- Eric Küng, Syndic

Suppléants

- Edouard Noverraz, Municipal
- Toni Schroeter, secteur police des constructions

Commission d'impôt du district

Délégués

- Eric Küng, Syndic
- Nicolas Schmid, Municipal

Suppléant

- Jacques Henchoz, Municipal

Coopérative Cité Derrière

Délégué

- Eric Küng, Syndic

POPULATION – SANTE - CULTURE

(Edouard Noverraz)

ARAS Broye-Vully

Président au Comité de direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué à l'assemblée générale

- Nicolas Schmid, Municipal

Comité de direction des régions (RAS)

Délégué

- Edouard Noverraz, Municipal

Réseau Santé Nord Broye

- Edouard Noverraz, Municipal

Commission de construction des EMS

Délégué

- Edouard Noverraz, Municipal

ABSMAD

Comité de direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Plan pandémie, responsable

- Edouard Noverraz, Municipal

Plan canicule, responsable

- Edouard Noverraz, Municipal

ARAJ Broye

Comité de direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Déléguée et délégué de la Municipalité

- Nicolas Schmid, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Déléguées et Délégués du Conseil communal

- Franck Magnenat
- Cédric Rapin
- Catarina Gonçalves Pina
- Laura Macchia
- Michelle Bertchtold
- Chams Moughnime

Commission culturelle

Délégué de la Municipalité

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué du Conseil communal

- Logan Duc

Autres membres

- Thierry Romanens, Président
- Josiane Perrier
- Chantal Volery
- Gérald Etter
- Daniel Jan
- Philippe Budry
- Jennifer Van Nieuwenhuyze
- Jérémy Saugy

Ludothèque la Marotte

Délégué

- Vacant

Association Passeport-Vacances

Délégué

- Vacant

Commission communale Suisses – Immigrés (CCSI)

- Edouard Noverraz, Municipal
- Isabelle Pernet
- Cátia Pires Vieira
- Malgorzata Binggeli
- Monica Huonder Berthoud
- Marie Berchier
- Lionel Chevalley
- Hélène Lelièvre
- Marie Sottas
- Pascal Tettamanti
- Vincent Gaillard
- Joachim Da Fonte
- João Pedro Magalhães
- André Pereira
- Artur Brito Pascoal
- Qerim Sadikaj
- Mehdi Shahini
- Aysel Argin
- Amal Ali
- Aydin Sincar
- Maximiano Furtado de Brito

Commission communale contre le harcèlement de rue

- Edouard Noverraz, Municipal
- Léa Bucher
- Malgorzata Binggeli
- Pascal Savary
- Emilie Losey
- Jacques Moret
- Angelina Madeleine Dia Giacomo
- Anouk Spicher-Thommen
- Sophie Chavagnac
- Mehdi Sahini
- Jean-Claude Cusin
- Amal Ali
- Rubi Cortes Santander

Fondation Cherpillod

Membre du Conseil de Fondation

- Edouard Noverraz, Municipal

Commission consultative de circulation

- Edouard Noverraz, Municipal
- Ernest Bucher, Chef de service Urbanisme et travaux
- Stéphane Savary, Chef de secteur Sécurité publique
- Martial Savary
- Timour Luisier
- Alexander Berchtold
- Monica Huonder Berthoud

SDIS Broye-Vully (Service de Défense Incendie et de Secours)

Comité de Direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Conseil intercommunal

- Nicolas Schmid, Municipal et président
- Delphine Morisset

ORPC Broye-Vully (Office Régional de la Protection Civile)

Comité de Direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Conseil intercommunal

- Nicolas Schmid, Municipal

INFRASTRUCTURES – MOBILITE – ENERGIE

(Jacques Henchoz)

Payerne Energies SA

Conseil d'Administration

- Eric Küng, Syndic
- Jacques Henchoz, Municipal

Conseil exécutif de l'Entente intercommunale d'exploitation des eaux de La Praz (Montagny)

- Jacques Henchoz, Municipal
- Eric Küng, Syndic
- Monique Picinali, Municipale

Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV)

Comité de direction

- Jacques Henchoz, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Conseil intercommunal

- Marcel Savary
- Philippe Savary
- Michael Marguet
- Sébastien Tappy

Association intercommunale de l'EPARSE

Comité de direction

- Jacques Henchoz, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Conseil intercommunal

- Nicolas Schmid, Municipal
- Eric Küng, Syndic (suppléant)

- Xavier Prudhomme
- Serge Grognuz
- Michael Marguet
- Bertrand Sauterel

Entreprise de correction fluviale de l'Arbogne

Membre de la commission exécutive

- Jacques Henchoz, Municipal

Groupement forestier Broye-Vully

Comité de direction

- Jacques Henchoz, Municipal

Déléguée municipale à l'assemblée générale

- Monique Picinali, Municipale

SAIDEF, Conseil d'administration

- Jacques Henchoz, Municipal

CCSPA (Association intercommunale du Centre de collecte de sous-produits animaux)

Comité de direction

- Jacques Henchoz, Municipal

Déléguée à l'assemblée générale

- Monique Picinali, Municipale

Copropriété des forêts des Hameaux

- Jacques Henchoz, Municipal

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

(Monique Picinali)

CUAP (Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage)

- Monique Picinali, Municipale, Présidente

- Ernest Bucher, Chef de service Urbanisme et travaux
- Vincent Python, Chef de service Constructions, environnement et patrimoine foncier
- Colette Ruffieux-Chehab, architecte
- Adrian Kramp, architecte
- Bruno Marchand, architecte-urbaniste
- Jean-Yves Le Baron, architecte-paysagiste

Comité de Pilotage du Plan Directeur Communal

- Eric Küng, Syndic
- Monique Picinali, Municipale
- Jacques Henchoz, Municipal
- Ernest Bucher, Chef de service Urbanisme et travaux
- Pierre Oulevey
- Logan Duc
- Jocelyn Canope
- Bertrand Sauterel
- Christel Losey Mosimann

Commission du Plan d'Affectation communal (PAcom) et Commission de Mobilité

- Stéphanie Savary
- Christian Marguet
- Serge Grognoz
- Dominique Gilliland
- Martial Savary
- Estelle Babey Martin
- Rémy Gilliland
- Alexandre Ghiraldi
- Jean-Claude Villiger

Commission de construction et de salubrité

- Bertrand Sauterel, Président
- Yves Diserens
- Michael Marguet
- Philippe Savary
- Arul Ratnam, médecin
- Ludovic Ney

- Edgar Savary
- Ilona Losey, secteur police des constructions, secrétaire

FOREMS (Formation et rencontre établissement médico social)

Comité de direction

- Monique Picinali, Municipale
- Christian Gauthier
- Romane Volery
- Monica Huonder Berthoud

Déléguées et Délégués à l'assemblée générale

- Charlène Padoan
- Estelle Babey Martin
- Roland Bucher
- Laura Macchia
- João Carlos Sà
- Cátia Pires Vieira
- Delphine Morisset
- Sandra Savary
- Bernard Vonnez
- Sébastien Tappy

BÂTIMENTS – FORMATION – SPORTS

(Nicolas Schmid)

Conseil du GYB

Délégué

- Nicolas Schmid, Municipal

Association Centre de Vie Infantile « Les Passerelles »

Déléguée et Délégué au comité

- Nicolas Schmid, Municipal
- Aurélie Meylan

Conservatoire de Musique de la Broye

Délégué au comité

- Nicolas Schmid, Municipal

ASAP (Association du Site de l'Abbatiale de Payerne)

Délégués au comité

- Nicolas Schmid, Municipal
- Edouard Noverraz, Municipal

USL (Union des Sociétés Locales)

Délégué

- Nicolas Schmid, Municipal

Suppléant

- Edouard Noverraz, Municipal

Comité de l'Association pour la restauration de l'Abbatiale

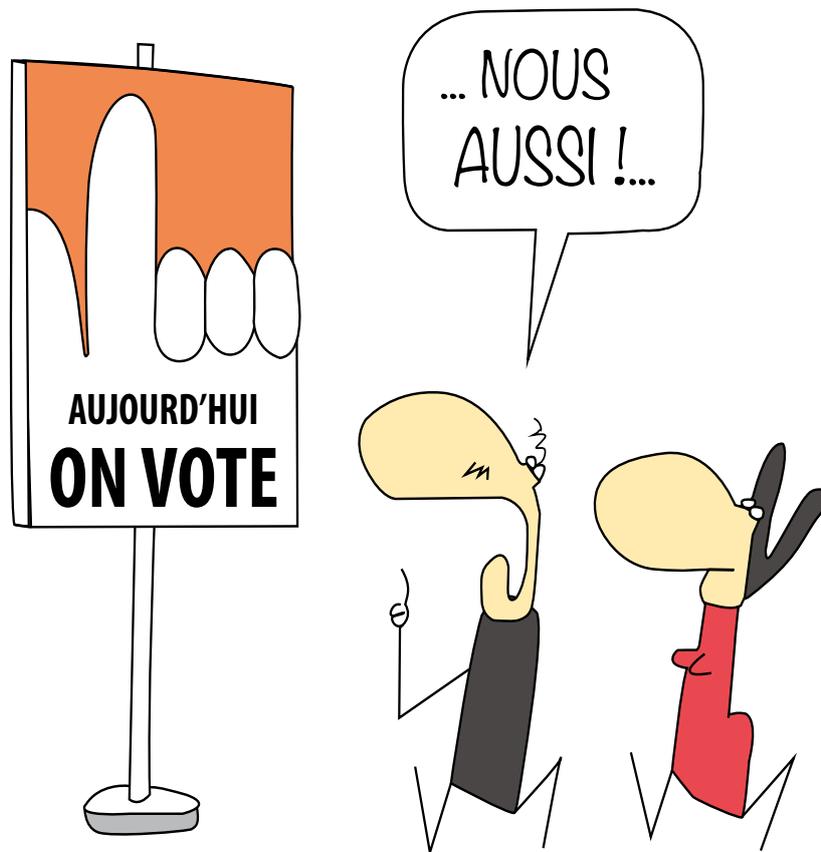
Délégué

- Nicolas Schmid, Municipal

Association Estavayer-le-Lac / Payerne Tourisme

- Nicolas Schmid, Municipal
- Edouard Noverraz, Municipal

3. Votations élections



3.1. Votation populaire du 13 février 2022

1 - Initiative populaire du 18 mars 2019 « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'823	464'570	5'532'520
Bulletins rentrés	1'717	197'981	2'445'370
OUI	240	35'438	499'485
NON	1'445	157'314	1'895'061
Taux de participation	35.60 %	42.62 %	44.20 %

Le projet a été rejeté

2 - Initiative populaire du 12 septembre 2019 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) »

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'823	464'570	5'532'520
Bulletins rentrés	1'720	198'063	2'447'652
OUI	920	131'679	1'371'177
NON	784	64'305	1'049'107
Taux de participation	35.66 %	42.63 %	44.24%

Le projet a été accepté

3 - Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'823	464'570	5'532'520
Bulletins rentrés	1'715	197'471	2'435'868
OUI	666	76'538	883'251
NON	975	112'466	1'480'165
Taux de participation	35.56 %	42.51 %	44.03%

Le projet a été rejeté

4 - Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'823	464'570	5'532'520
Bulletins rentrés	1'713	197'676	2'442'217
OUI	969	109'522	1'084'802
NON	709	82'327	1'303'644
Taux de participation	35.52 %	42.55 %	44.14%

Le projet a été rejeté

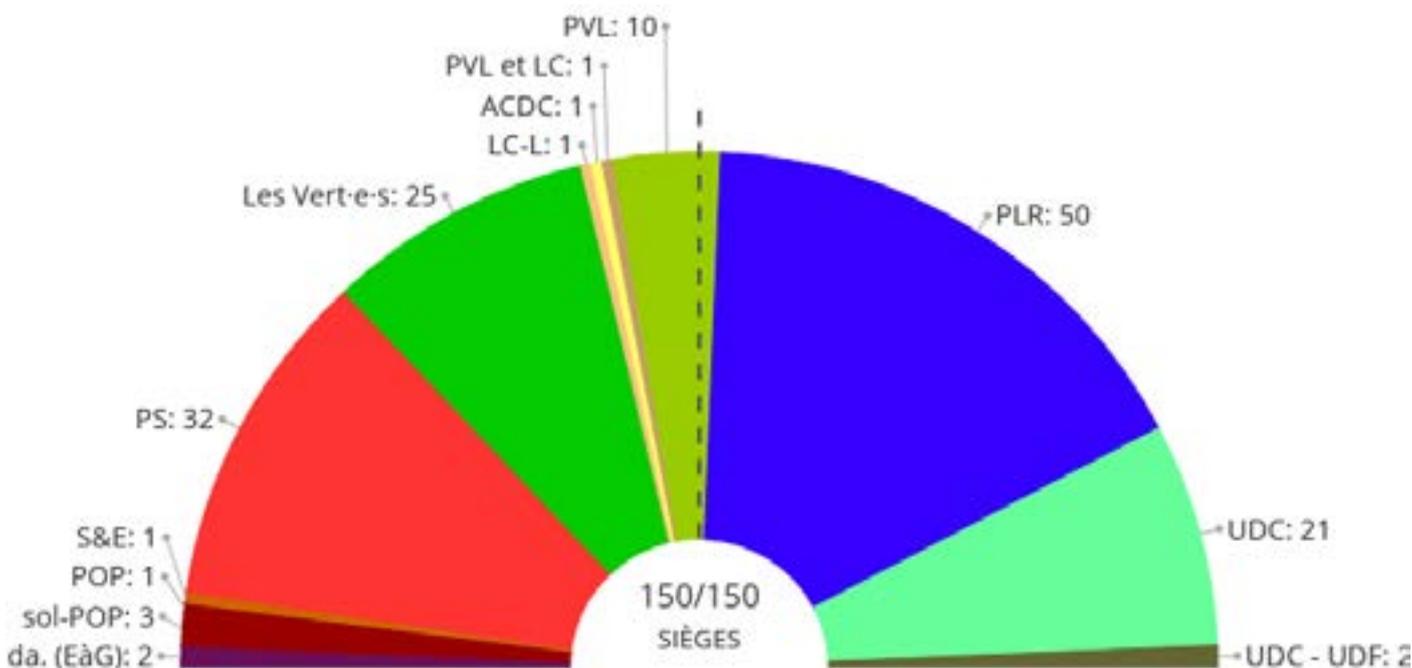
3.2. Élections du Conseil d'État du 20 mars 2022, premier tour

7 sièges à repourvoir

Payerne		Canton de Vaud		Statut
Électeurs inscrits	4'826	443'973		
Bulletins rentrés	1'528	152'201		
Bulletins valables	1'520	149'998		
Majorité absolue		75'000		
Taux de participation	31.66 %	34.28 %		
Amarelle Cesla	504	59'105	39.40 %	Non élue
Bagiella Luca	20	2'782	1.85 %	Non élu
Barbezat-Fuchs Circé	18	4'602	3.07 %	Non élu
Borloz Frédéric	939	70'610	47.07 %	Non élu
Buclin Hadrien	29	10'370	6.91 %	Non élu
Buffat Michaël	832	59'693	39.80 %	Non élu
Dardenne Lynn	19	3'211	2.14 %	Non élue
De Benedictis Jerome	52	13'170	8.78 %	Non élu
De Sepibus Patrick	16	3'307	2.20 %	Non élu
Dittli Valérie	806	59'678	39.796 %	Non élue
Gorrite Nuria	595	70'001	46.67%	Non élue
Guillaume Toto Morand	71	11'850	7.90 %	Non élu
Keller Vincent	31	6'025	4.02 %	Non élu
Lima Gabriella	38	8'009	5.34 %	Non élue
Lopez Elodie	28	8'697	5.80 %	Non élue
Luisier Brodard Christelle	1048	75'113	50.08 %	Elue
Marendaz Mathilde	38	9'144	6.10 %	Non élue
Metry Micaël	45	5'082	3.39 %	Non élu
Misiego Céline	32	6'958	4.64 %	Non élue
Moret Isabelle	889	70'875	47.25 %	Non élue
Pahud Olivier	15	2'941	1.96 %	Non élu
Pointet Cloé	66	11'830	7.89 %	Non élue
Ruiz Rebecca	608	68'817	45.88 %	Non élue
Schaller Graziella	84	13'666	9.11 %	Non élue
Venzelos Vassilis	402	56'502	37.67 %	Non élu

3.3. Élection du Grand Conseil du 20 mars 2022

	Payerne	Broye	Canton de Vaud
Sièges à repourvoir		8	150
Électeurs inscrits	4'826	25'169	443'973
Bulletins rentrés	1'534	8'043	152'206
Bulletins valables	1'516	7'895	149'190
Taux de participation	31.79 %	31.96 %	34.28 %



Répartition des sièges

Liste des élus pour la Broye

	Parti	Suffrages obtenus
Ruch Daniel	PLR	3'952
Luisier Brodard Christelle	PLR	3'729
Rapin Nicole	PLR	3'516
Schneiter Thierry	PLR	3'229
Rey-Marion Alette	UDC	2'100
Pedroli Sébastien	PS	1'818
Liniger Philippe	UDC	1'628
Stürner Felix	Les Vert.e.s	1'072

Elue au Conseil d'État

Madame Christelle Luisier Brodard ayant été élue au Conseil d'Etat, c'est Monsieur Loïc Bardet, premier vient-ensuite qui est élu membre du Grand Conseil.

3.4. Élection du Conseil d'État du 10 avril 2022, second tour

	Payerne	Canton de Vaud		Statuts
Siège à repourvoir		6		
Électeurs inscrits	4'831	443'004		
Bulletins rentrés	1'523	166'509		
Bulletins valables	1'511	164'616		
Taux de participation	31.53 %	37.59 %		
Gorrite Nuria	679	91'690	55.70 %	Élue
Ruiz Rebecca	706	90'566	55.02 %	Élue
Moret Isabelle	925	87'646	53.24 %	Élue
Borloz Frédéric	954	87'372	53.08 %	Élu
Venizelos Vassilis	562	81'509	49.51 %	Élu
Dittli Valérie	864	80'431	48.86 %	Élue
Amarelle Cesla	572	76'060	46.20 %	Non élue
Buffat Michaël	864	73'374	44.57 %	Non élu

3.5. Votation populaire du 15 mai 2022

1 – Modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (loi sur le cinéma, LCin)

	Payerne	Vaud	Suisse
Électeurs inscrits	4'837	466'012	5'538'252
Bulletins rentrés	1'498	179'271	2'217'142
OUI	1'027	132'391	1'255'038
NON	427	41'482	893'370
Taux de participation	30.97 %	38.47 %	40.03 %

Le projet a été accepté

2 – Modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (loi sur la transplantation)

	Payerne	Vaud	Suisse
Électeurs inscrits	4'837	466'012	5'538'252
Bulletins rentrés	1'502	179'563	2'229'714
OUI	1'168	143'194	1'319'276
NON	307	32'922	872'119
Taux de participation	31.05 %	38.53 %	40.26 %

Le projet a été accepté

3 – Arrêté fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en oeuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (développement de l'acquis de Schengen)

	Payerne	Vaud	Suisse
Électeurs inscrits	4'837	466'012	5'538'252
Bulletins rentrés	1'498	179'138	2'214'228
OUI	1'159	127'039	1'523'005
NON	291	43'633	607'673
Taux de participation	30.97 %	38.44 %	39.98 %

Le projet a été accepté

3.6. Votation populaire du 25 septembre 2022

1 – Initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse (Initiative sur l'élevage intensif) »

	Payerne	Vaud	Suisse
Électeurs inscrits	4'864	467'730	5'549'085
Bulletins rentrés	2'190	246'667	2'900'889
OUI	448	83'465	1'062'703
NON	1'719	158'811	1'799'088
Taux de participation	45.02 %	52.74 %	52.28 %

Le projet a été refusé

2 – Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

	Payerne	Vaud	Suisse
Électeurs inscrits	4'864	467'730	5'549'085
Bulletins rentrés	2'187	246'418	2'894'562
OUI	1'042	110'612	1'570'813
NON	1'110	132'016	1'281'447
Taux de participation	44.96 %	52.68 %	52.16 %

Le projet a été accepté

3 – Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS21)

	Payerne	Vaud	Suisse
Électeurs inscrits	4'864	467'730	5'549'085
Bulletins rentrés	2'190	246'471	2'895'809
OUI	862	92'259	1'442'591
NON	1'298	150'887	1'411'396
Taux de participation	45.02 %	52.70 %	52.19 %

Le projet a été accepté

4 – Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (renforcement du marché des capitaux de tiers)

	Payerne	Vaud	Suisse
Électeurs inscrits	4'864	467'730	5'549'085
Bulletins rentrés	2'185	245'359	2'869'258
OUI	1'016	108'554	1'316'230
NON	1'045	122'854	1'426'457
Taux de participation	44.92 %	52.46 %	51.71 %

Le projet a été refusé

3.7. Votation cantonale du 25 septembre 2022

1 – Création d'un conseil de la magistrature

	Payerne	Vaud
Électeurs inscrits	4'864	444'853
Bulletins rentrés	1'981	228'593
OUI	1'278	148'225
NON	603	60'215
Taux de participation	40.73 %	51.39 %

Le projet a été accepté

4. Municipalité



4.1. Composition / organisation

Bureau jusqu'au 30 juin 2022

Président :

- Monsieur Eric Küng, Syndic

1^{er} Vice-président :

- Monsieur Edouard Noverraz, Municipal

2^e Vice-président :

- Monsieur Nicolas Schmid, Municipal

Secrétaires :

- Madame Cynthia Thöny, Secrétaire municipale
- Madame Céline Combremont, Secrétaire municipale adjointe

Bureau depuis le 1^{er} juillet 2022

Président :

- Monsieur Eric Küng, Syndic

1^{er} Vice-président :

- Monsieur Nicolas Schmid, Municipal

2^e Vice-président :

- Monsieur Jacques Henchoz, Municipal

Secrétaires :

- Madame Cynthia Thöny, Secrétaire municipale
- Madame Céline Combremont, Secrétaire municipale adjointe

4.2. Séances

En 2022, la Municipalité a tenu 48 séances ordinaires, chaque mercredi matin durant lesquelles elle a traité environ 2'250 points.

Elle s'est réunie également à 7 reprises afin de parler de sujets spéciaux et fixer des objectifs lors de séances stratégiques.

Elle a rencontré les Syndiqués et Syndics des Communes de l'ASIPE lors de deux séances ceci afin de parler de dossiers communs.

Enfin, l'Exécutif communal s'est mis au vert durant 2 jours en compagnie des Cheffe et Chefs de services dans les locaux de swiss aeropole SA afin de discuter du suivi budgétaire et d'arrêter certains choix en relation avec

l'établissement du budget de fonctionnement 2023. L'arrêté d'imposition et les nouveaux postes 2023 étaient également à l'ordre du jour.

4.3. Programme de législation

La Municipalité a élaboré un programme de législation qu'elle a adopté le 16 mars 2022 et présenté publiquement le 4 avril 2022.

L'Exécutif s'y est référé tout au long de l'année 2022 afin de mettre en place diverses planifications de stratégies ou d'investissements.

4.4. Représentations et délégations

La Municipalité a assisté, in corpore ou en délégation, à divers congrès, manifestations, assemblées en tout genre, tant à Payerne qu'à l'extérieur, notamment :

- les visites aux nonagénaires de l'année ;
- les réceptions des sociétés locales à la cave ;
- la réception officielle lors des Brandons ;
- le repas du personnel communal à la retraite ;
- la journée des Communes du district de la Broye-Vully à Chevroux ;
- la journée des Communes vaudoises à Chavornay ;
- la Fête nationale organisée par la Société de Développement à la Cabane des Cadets ;
- la réception officielle lors du Tirage ;
- la sortie des seniors ;
- la réception officielle organisée en l'honneur de Madame Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat ;
- la réception des nouveaux citoyens ;
- la réception des nouveaux habitants et la Fête multiculturelle ;
- la réception de la Municipalité de Lutry dans le cadre de la Route du Moût ;
- la participation à la plantation de l'arbre des 7 ans ;
- le Comptoir de Payerne ;
- l'invitation faite au Conseil communal d'Estavayer à l'occasion du Comptoir de Payerne ;
- la participation au forum économique broyard ainsi qu'à différents repas de soutien ;
- la participation aux nombreuses manifestations traditionnelles ou divers événements uniques, qui ont animé la Ville de Payerne tout au long de l'année 2022.

A noter que toutes les manifestations n'ont pas pu avoir lieu en début d'année en raison de la Covid-19.

4.5. Visite préfectorale

Conformément aux dispositions de l'article 141 de la Loi sur les Communes, Monsieur le Préfet du district a procédé le jeudi 26 janvier 2023 à la visite annuelle de l'administration communale. Le contrôle effectué par Monsieur le Préfet a permis de constater la très bonne tenue des différents registres de l'année 2022. Il s'en est suivi la traditionnelle discussion avec Monsieur Eric Küng, Syndic, au sujet de l'avancement des dossiers en cours et des relations que la Commune de Payerne entretient avec l'État de Vaud.

5. Administration générale promotion économique, finances

Eric Küng



Pendant l'année 2022, l'administration a complété les effectifs manquants et a revu son fonctionnement. Un gros travail a été mis en place pour optimiser les tâches de chaque collaborateur et collaboratrice. Ce travail est de longue haleine et sera poursuivi tout au long de 2023.

La société swiss aeropole SA a confirmé les bons résultats de 2021. Résultats qui vont même au-delà de nos prévisions. La solution de dégivrage a été testée à fin 2022 ce qui a permis à des compagnies aériennes de rester sur site. Payerne relie 490 destinations sur 4 continents.

Le bâtiment Payerne Airport est occupé par une trentaine de start-up. Une réflexion a été entamée en fin d'année sur la vision future d'Aéropôle I dans le but de prévoir l'arrivée de nouveaux prospects.

Sur Aéropôle II, une grande entreprise a acquis une parcelle afin de construire sa nouvelle usine. D'autres prospects sont en discussion pour une finalisation d'acquisition de parcelles pour 2023.

L'Etat de Vaud a confirmé son intérêt de construire la nouvelle école professionnelle en signant une promesse d'achat. Une association (SDIS) et une entreprise de création de patinoire ont signé ou vont signer un DDP. Une discussion entre la Commune et les propriétaires privés de parcelles a régulièrement lieu afin de permettre l'arrivée de nouvelles PME. En 2023, la Commune pourra vendre le terrain aux Rives de la Broye pour la construction d'un nouvel EMS.

La protection de nos données et l'accès à l'informatique communale demandent une attention toute particulière. Des mises à jour continues de nos installations ainsi qu'une mise en place de bonnes pratiques nous permettent d'utiliser notre informatique en toute sécurité.

Suite au petit millésime de l'année précédente, la récolte 2022 a été bonne tant en quantité qu'en qualité. En juillet, nous avons eu quelques soucis, mais les dernières semaines ont apporté l'apport en eau qui manquait.

Au niveau des finances, la Commune se porte bien malgré quelques soucis au niveau des rentrées fiscales. Les futurs investissements prévus au plan de législature 2021 – 2026 devront être revus ou priorités.

En lien avec la fonction de Syndic, les relations avec les associations intercommunales ARBV et COREB et cantonales UCV sont très importantes.

5.1. Greffe municipale

A la frontière entre la politique et l'administratif, chargé notamment de la liaison et de la coordination entre la Municipalité, le Conseil communal et les divers services communaux, le Greffe municipal a procédé à de nombreuses tâches réparties entre divers secteurs que sont le secrétariat proprement dit, l'intendance, la communication et l'information. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous vous rappelons les éléments suivants :

- l'accueil au guichet ;
- les relations intercommunales, les relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district ;
- l'ouverture et la distribution du courrier ;
- la liquidation des affaires courantes ;
- la rédaction de préavis et autres communications et rapports à l'attention du Conseil communal ;
- la préparation de l'ordre du jour des séances municipales ;
- la rédaction des procès-verbaux des séances hebdomadaires et des séances de travail extraordinaires de la Municipalité ;
- la rédaction de la correspondance au sens général et notamment celle issue des séances de Municipalité ;
- l'organisation des activités protocolaires ;
- la rédaction du rapport de gestion ;
- l'établissement des diverses circulaires inhérentes à la bonne marche de l'administration ;
- la réalisation, par un comité de rédaction, du journal « Le Trait d'Union » et les communications générales ;
- le suivi et la mise à jour du site Internet et de la page Facebook « Ville de Payerne » ;
- la gestion des archives ;
- l'organisation d'événements internes à la Commune ;
- l'établissement d'actes de mœurs ;
- la réservation et la vente des cartes journalières CFF ;
- etc.

Plate-forme d'échanges, la réunion des Chefs de service se tient une fois par semaine, le mercredi après-midi. Cette séance est présidée par la Secrétaire municipale ou son adjointe. Cette réunion a pour buts essentiels de :

- rapporter les décisions prises en séance de Municipalité et de discuter de leur mise en œuvre ;
- débattre de toutes les questions intéressant plusieurs directions ;
- tendre à l'amélioration des prestations offertes et à l'optimisation du fonctionnement de l'administration.

Durant l'année 2022, le Greffe municipal a participé à la mise en place et/ou au suivi des projets particuliers suivants :

- à l'élaboration du programme de législature (coordination, rédaction, présentation) ;
- à l'organisation de la réception officielle de Madame Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat ;
- à la centralisation et la gestion des demandes de prestations et matériel pour les manifestations locales ;
- à l'organisation du village de Fête de Payerne du Slow Up ;
- etc.

La Commune est représentée au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM), de l'Association des secrétaires du Nord-Vaudois ainsi que de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM) qui regroupe les principales communes du Canton.

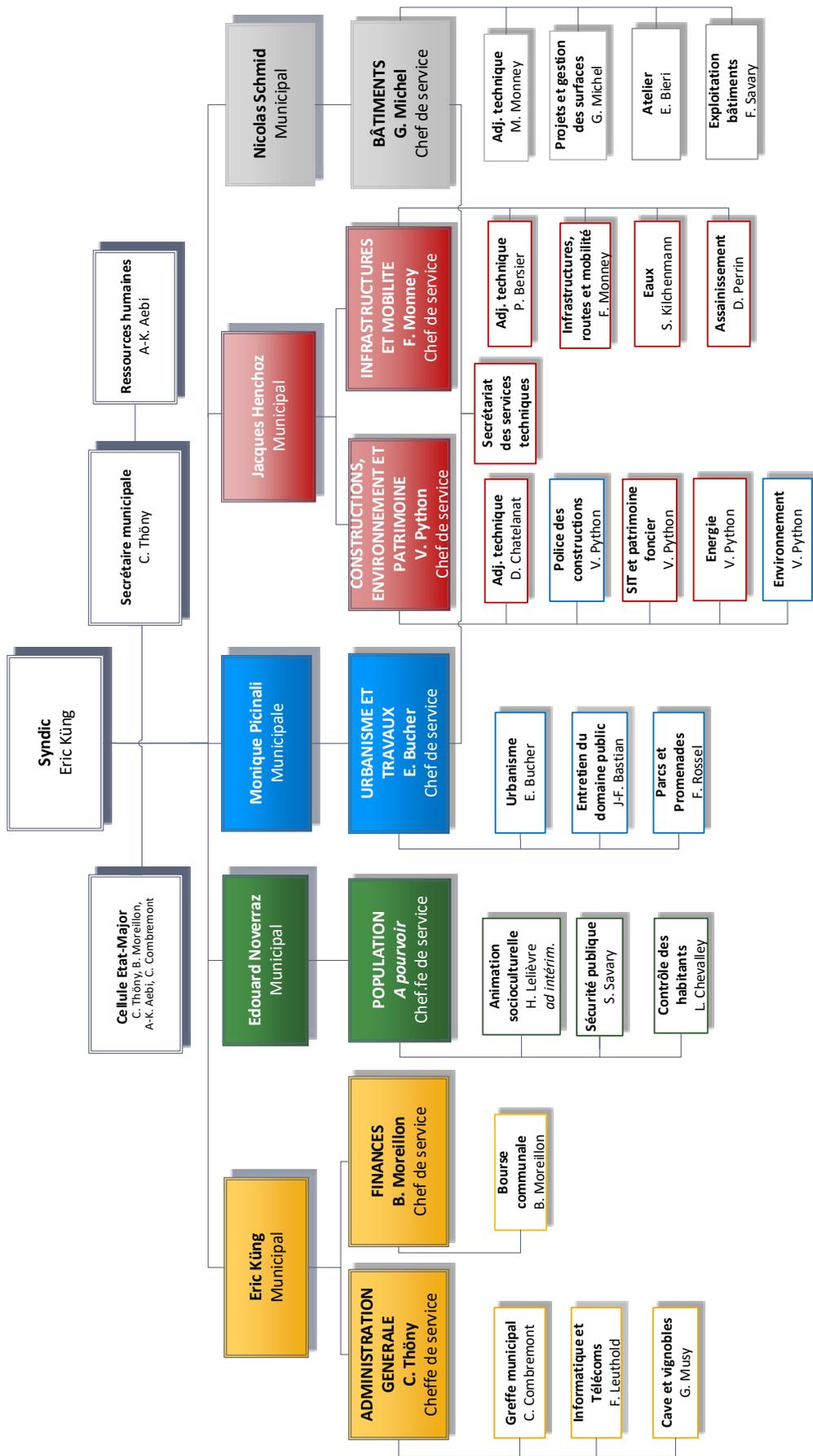
De plus, au cours de l'année 2022, le Greffe municipal a rédigé quelque 640 courriers.

5.2. Ressources humaines

Organigramme



ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PAYERNE
Services-secteurs au 01.12.2022



Directions municipales - services communaux :

- E. Küng
- E. Noverraz
- M. Picinali
- J. Henchoz
- N. Schmid

Effectif du personnel communal et principaux indicateurs de gestion

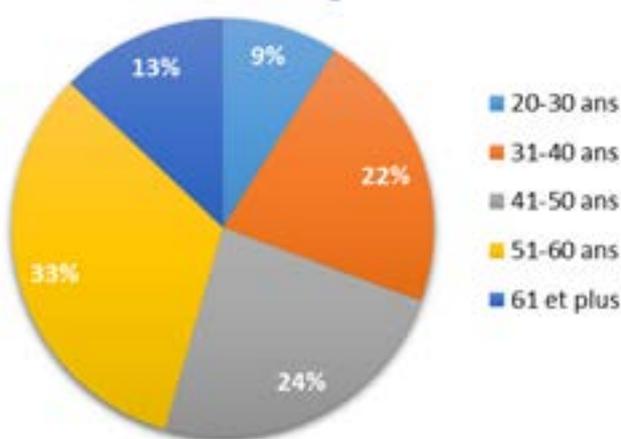
Au 31 décembre 2022, l'effectif communal soumis au Règlement du personnel était de 115 postes, pour un équivalent plein temps de 95.9 ETP. Comparativement au 31 décembre 2021, le nombre de postes a augmenté de 2 (113 au 31 décembre 2021). L'effectif global a évolué à la hausse de + 1.7 ETP (94.2 ETP en 2021).

Deux postes supplémentaires ont été créés afin de répondre au développement d'activités courantes et projets : un poste de collaborateur de cave (0.5 ETP) ainsi qu'un poste d'adjoint technique bâtiments (1 ETP, compensé par un départ à la retraite non remplacé dans le même service). Il a également été procédé à deux augmentations de taux sur des postes à temps partiels (2 x 0.1 ETP).

Le détail des effectifs et des postes sont récapitulés dans le tableau « Effectif communal par service/secteur ».

Indicateurs de gestion

Structure des âges

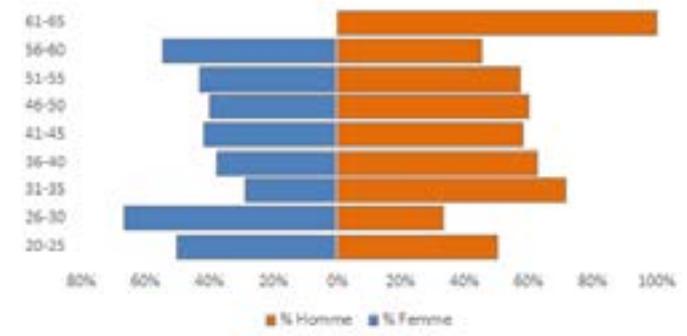


L'âge moyen du personnel est en légère baisse et se situe à 45.5 contre 47.3 en 2021. L'âge médian passe de 49 en 2021 à 46.5 en 2022. Les collaboratrices et collaborateurs âgés entre 20 et 40 ans représentent 44 % du personnel. La catégorie des 51 ans et plus demeure toutefois la catégorie la plus importante du personnel (46 %).

L'âge moyen et l'âge médian relativement élevé est un indicateur à prendre en compte dans la gestion prévisionnelle du personnel afin d'anticiper les départs à la retraite des collaboratrices et collaborateurs occupant des postes clés. De même dans certaines équipes, il y aura lieu de parer au risque de déperdition des savoir-faire et des connaissances spécifiques en cas de départs prévisibles à 3-5 ans.

Globalement, bien qu'un membre du personnel sur 3 est toujours âgé de moins de 40 ans (30 % du personnel, idem en 2020), on observe que le durcissement des conditions de retraite anticipée, moins favorables économiquement que par le passé a pour effet de prolonger la vie professionnelle proche de l'âge de référence AVS

Pyramide des âges

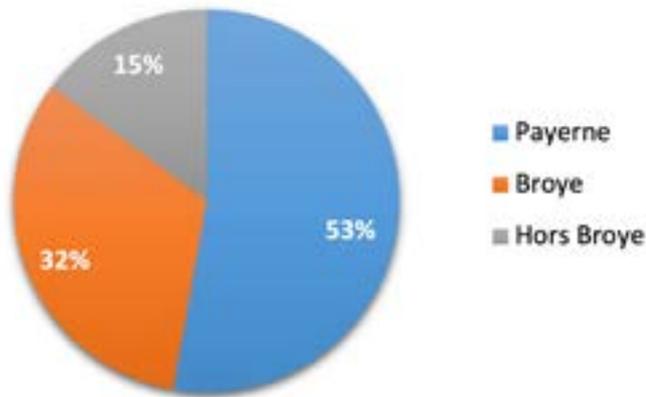


Ratio hommes/femmes

La proportion du personnel féminin au sein de l'effectif communal est en légère augmentation et se situe à 37 % (36 % en 2021). Plus d'un collaborateur sur 3 est une collaboratrice. Les femmes cadres restent cependant minoritaires (3 femmes cadres sur 19). Les mesures incitatives décidées par la Municipalité en été 2022 visant à promouvoir l'accès des femmes aux postes à responsabilités et favoriser la mixité dans les équipes commenceront à produire leur effet en 2023.

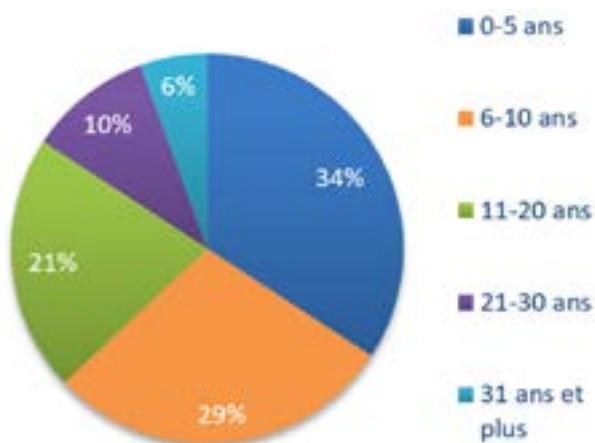


Lieu de résidence



53 % du personnel communal habite la Commune de Payerne et 8.5 collaboratrices ou collaborateurs sur 10 dans la région de la Broye (85 %). Bien que la proximité avec le lieu de résidence ne soit plus une obligation contractuelle, elle reste un critère d'exigence pour les fonctions qui requièrent une capacité d'intervention rapide, en particulier pour les services de piquet.

Ancienneté



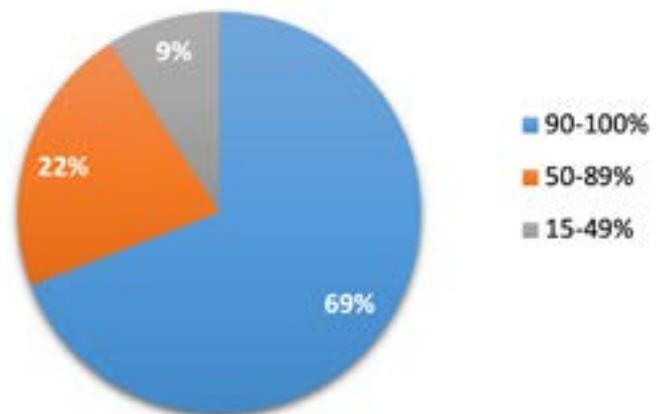
La durée moyenne des rapports de travail est de 8.9 ans en léger fléchissement par rapport à 2021 (9.2 ans). L'ancienneté médiane est de 7 ans. On peut relever, de manière générale, que la relation de travail au sein de l'administration communale s'inscrit et se conçoit sur la durée.

Turn-over

En 2022, le taux de rotation du personnel se situe à 7.4 %. (7.1 % en 2021). Ce taux comprend tous les départs durant l'année proportionnellement à l'effectif. Sur l'année, il y a eu 9 départs dont 4 départs à la retraite et 3 départs volontaires. La Commune a eu la tristesse de perdre deux collègues décédés prématurément.

L'augmentation des départs volontaires est une tendance qui s'observe globalement sur le marché du travail et qui traduit une évolution de la manière de concevoir une carrière professionnelle. L'administration communale doit s'adapter à cette nouvelle donne en terme de gestion des compétences, de rétention des savoir-faire et de gestion des potentiels.

Taux d'activité



Près de sept membres du personnel communal sur 10 travaillent selon un temps entre 90 et 100 %. Les postes à temps partiels sont encore minoritaires et majoritairement occupés par des collaboratrices.

Taux d'absentéisme

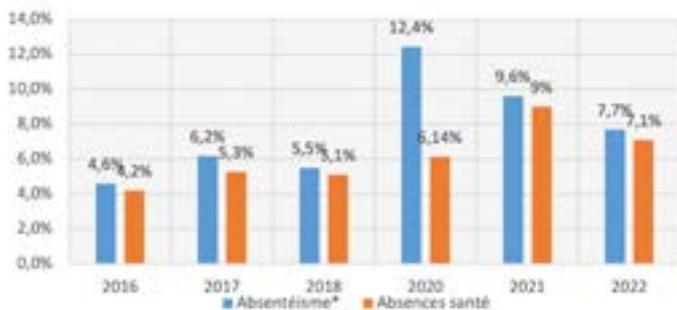
Les heures d'absence sont constituées par le temps durant lequel une personne n'était pas à son lieu de travail alors qu'elle aurait normalement dû y être (maladie, accident, congé maternité, congé paternité, service militaire ou civil, PCI, congés usuels, obligations officielles, raisons privées ou familiales).

En 2022, le taux d'absentéisme s'est élevé à 7.7 % contre 9.6 % en 2021.

La fin de la crise sanitaire de la Covid-19 explique en grande partie cette diminution, laquelle montre un tassement des absences pour motif de maladie à partir de la fin du premier trimestre, dès le mois de mars.

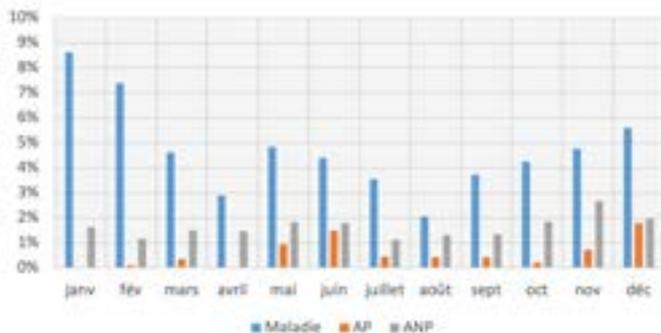
Le taux d'absence pour raison de santé demeure néanmoins alarmant et source d'attention en terme de gestion des effectifs et de politique de santé et de sécurité au travail. Plusieurs incapacités de travail de moyenne et longue durées expliquent en partie ce taux d'absentéisme élevé de 7.1 %. En terme de gestion, cela a nécessité de recourir à des engagements temporaires afin d'assurer les prestations et éviter la surcharge des équipes, pouvant entraîner de nouvelles absences par réaction en chaîne.

Évolution du taux d'absentéisme

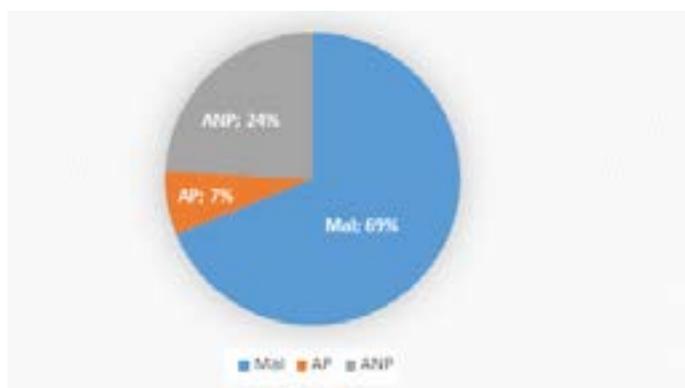


Remarque : 2019 année manquante

Taux d'absences santé 2022



Répartition des absences santé



Rémunération du personnel

Suite à l'introduction de la nouvelle échelle des traitements au 1^{er} janvier 2020, la Municipalité a poursuivi ses efforts financiers pour ramener progressivement l'ensemble du personnel sur les salaires de référence des classes de collocation. Ce processus de rattrapage planifié sur 3 ans est arrivé à son terme.

Mesures en faveur de l'égalité de genre

L'égalité des genres est une priorité pour la Commune de Payerne qui porte une attention particulière à ce sujet.

Suite à la certification sur l'égalité salariale obtenue en 2021 confirmant que l'administration communale de Payerne respecte la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes et applique des salaires conformément au principe « à travail égal, salaire égal », la Municipalité, appuyée par les ressources humaines, a poursuivi cette démarche en mettant en place durant l'été 2022 des mesures favorisant l'égalité des genres dans la gestion de carrière et ainsi permettre une meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle pour l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs

A cette fin, six lignes directrices ont été définies pour guider la Municipalité dans la conduite de l'administration et l'organisation des postes :

- mise en place de modèles appropriés d'aménagement du temps de travail et d'organisation ;
- promotion du travail à temps partiel pour les femmes et les hommes, dans toutes les professions et à tous les échelons hiérarchiques ;
- promotion de l'accès des femmes à des postes à responsabilités ;
- maintien de l'égalité salariale entre femmes et hommes ;
- promotion de la diversité au sein du personnel communal ;
- communication et sensibilisation à l'égalité de genre.

Ces lignes directrices ont été assorties d'un catalogue de mesures à disposition de la gouvernance et des directions de service pour proposer des conditions d'emploi favorisant l'égalité de genre dès que cela s'avère possible. Aussi, une mesure d'aménagement d'horaire concertée a pu se concrétiser en fin d'année 2022 en réponse à la demande d'un cadre qui souhaitait mieux concilier son emploi plein temps avec ses responsabilités familiales. Il a également été rendu possible dans deux situations, à la demande de collaborateurs d'adapter des postes traditionnellement occupés à plein à temps

à des taux partiel (80 %). Un engagement à but inclusif a également pu se réaliser.

Recrutement

La Commune de Payerne reste un employeur attractif sur le marché du travail. Les ressources humaines ont traité durant l'année 470 postulations dont 174 candidatures spontanées.

L'administration a procédé à 10 recrutements dont 8 appels d'offres pour des postes à pourvoir diffusés par voie d'annonces (journaux et Internet). Ces mises au concours ont donné lieu à 297 candidatures, soit une moyenne de 37 postulations par appel d'offres.

Les postes ouverts ont été repourvus durant l'année, excepté un dont la finalisation a eu lieu fin janvier 2023.

Le taux de départs volontaires de membres du personnel (démissions) a été de 3 %. Ce taux, bien que modéré, reste un signal à prendre en compte dans la gestion du capital humain. La déperdition des savoir-faire par des départs prématurés engendre des coûts de recrutement et des risques de vacances de poste susceptibles d'impacter les équipes et les prestations de service public. La rétention du personnel et sa fidélisation sont donc un enjeu important pour la Commune de Payerne et de manière générale pour les employeurs. Cela passera probablement par des conditions d'emploi plus flexibles et favorisant le bien-être, valeurs auxquelles le personnel attache une importance croissante.

Entreprise formatrice

La Commune de Payerne a formé 12 apprentis dans les métiers suivants : employé-e de commerce (4), agent d'exploitation (3), horticulteur-trice (3), assistant socio-éducatif (1) et a accueilli une stagiaire 3 + 1 (anciennement MPC).

Au 31 juillet, deux apprentis et une stagiaire ont achevé avec succès leur formation en obtenant respectivement leur CFC, AFP et leur diplôme. Nous adressons nos vives félicitations à Madame Letisya Sönmez, Monsieur Benjamin Oguey et Madame Raphaëla Maillard.

Responsabilité sociale

La Commune de Payerne assume sa responsabilité sociale et s'engage activement dans différentes mesures relatives au marché du travail en qualité d'entreprise partenaire. En collaboration avec les différents organismes œuvrant avec le service de l'Emploi de l'État de Vaud et les assurances sociales, elle accueille régulièrement des personnes en situation de recherche d'emploi afin de favoriser leur retour à l'emploi par des stages professionnels.

La Commune a ainsi accueilli une dizaine de personnes pour des missions temporaires qui se sont déroulées dans des secteurs d'exploitation et des secteurs administratifs. La durée habituelle des mesures est de 3 mois, mais peuvent aller jusqu'à 6 mois. La Commune a également pu accueillir une collaboratrice via le programme de réinsertion professionnel Prolog Emploi soutenu et financé par le Canton de Vaud.

Les conditions cadres nécessaires à la mise en œuvre de ses différents stages sont évidemment la capacité d'accueil et d'encadrement des secteurs concernés mais également l'ouverture d'esprit, la motivation des services à contribuer au retour à l'emploi des bénéficiaires en leur redonnant confiance et en leur permettant de mettre à niveau leurs compétences professionnelles.

Formation continue et perfectionnement

La formation et le développement des compétences du personnel est une des priorités de la gestion des ressources humaines. Il est devenu crucial d'identifier et de développer les compétences nécessaires pour relever les enjeux essentiels de l'administration communale et maintenir des prestations publiques efficaces.

En 2022, 136 actions de formations ont été menées dont 58 relevant du perfectionnement professionnel, 29 liées à des permis spéciaux et 9 formations qualifiantes.

L'investissement financier dans la formation continue du personnel a représenté 0.8 % de la masse salariale (hors coût indirect des absences).

Jubilaires

En 2022, huit collaboratrice et collaborateurs ont fêté un jubilé, marquant leurs années de service au sein de la Commune de Payerne. Il s'agit de Madame Cynthia Thöny, Monsieur Florian Rodesch, Monsieur Morgan Leuthold, Monsieur Michel Gentil, 10 ans d'ancienneté ; Monsieur Alexandre Gorret: 15 ans ; Monsieur Bernard Moreillon : 20 ans ; Monsieur Ernest Bucher : 25 ans ; Monsieur Claude-Alain Perret : 30 ans.

La Municipalité les remercie chaleureusement pour leur belle fidélité et leur engagement au service de la collectivité payernoise.



Jubilaires 2022 (manque Monsieur Claude-Alain Perret)

Effectif

Services/Secteurs	Postes 2020	ETP 2020	Postes 2021	ETP 2021	Postes 2022	ETP 2022	Variation ETP 2021-2022	Pers. en formation	Remarques
Administration générale	9	7.05	10	8.05	11	8.55	0.5	2	
Greffé municipal	4	3.2	4	3.2	4	2.8	-0.4	2*	Transfert interne
Ressources humaines	1	1.0	1	1.0	1	1.4	0.4		
Informatique et télécoms	2	1.5	3	2.5	3	2.5	-		
Cave	2	1.35	2	1.35	3	1.85	0.5		Poste supplémentaire conforme au budget
Population	18	14.4	18	14.4	19	14.9	0.5	2	
Animation socioculturelle	3	2.1	3	2.1	4	2.6	0.5	1	Augmentation de taux sur poste existant (+ 0.1 ETP) et poste supplémentaire (+ 0.2 ETP), conformes au budget Poste vacant (- 1 ETP) remplacé ad interim (+ 0.2 ETP) + 1 ETP opérationnel temporaire
Contrôle des habitants	5	4.1	5	4.1	5	4.1		1	
Sécurité publique	10	8.2	10	8.2	10	8.2	-		
Finances	4	3.0	4	3	4	3	-	1	
Finances	4	3.0	4	3	4	3	-	1	
Urbanisme & travaux	25	24.5	25	24.5	25	24.5	-	3	
Urbanisme	1	1.3	1	1.3	1	1.3	-		
Entretien du domaine public	17	16.8	17	16.8	17	16.8	-	1	Dont 2 ETP vacants au 31 décembre remplacés temporairement. A pourvoir en 2023
Parcs et promenades	7	6.4	7	6.4	7	6.4	-	2	
Infrastructures et mobilité	15	14.6	15	14.6	15	14.6	-		
Gestion et planification des infrastructures	2	2	2	2	2	2	-		
Eaux	6	6	6	6	6	6	-		
Assainissement	7	6.6	7	6.6	7	6.6	-		
CEP	6	5.3	6	5.3	6	5.3	-	1	
Gestion et planification	1	1	1	1	1	1	-		
Police des constructions	2	1.7	2	1.7	2	1.7	-		
SIT et patrimoine foncier	1	1	1	1	1	1	-		
Secrétariat des services techniques	2	1.6	2	1.6	2	1.6	-	1	
Bâtiments	31	22.7	34	24.3	35	25	0.7	2	
Projet et gestion des surfaces	4	2.4	4	2.4	5	3.6	1.2		Poste supplémentaire (+ 1 ETP) conforme au budget. Augmentation de taux sur postes existants (2 x 0.1 ETP). L'unité inclut le poste d'organiste (0.5 ETP)
Exploitation Bâtiments	21	14.3	24	15.9	24	15.9	-	2	Dont 0.4 ETP remplacé temporairement. A pourvoir en 2023
Atelier	6	6	6	6	6	5.5	-0.5		
TOTAL	108	91.5	112	94.2	115	95.9	1.7	11	* La ou le stagiaire 3+1 travaille par tournous dans les différents services de l'administration

Mutations

Arrivées

Administration générale

Zaugg Audrey	Collaboratrice administrative avec tâches RH	1 ^{er} juillet 2022
Thévoz Michaël	Collaborateur de cave	1 ^{er} octobre 2022

Population

Nidegger Melissa	Collaboratrice administrative au contrôle des habitants	1 ^{er} août 2022
Maendly Audrey	Déleguée seniors	1 ^{er} septembre 2022

Urbanisme et travaux

Cuany Thomas	Collaborateur d'exploitation polyvalent	1 ^{er} avril 2022
Malbran Roberto	Agent d'exploitation polyvalent	1 ^{er} octobre 2022
Oguey Benjamin	Agent de propreté urbaine	1 ^{er} décembre 2022

Bâtiments

Marrozos Delphine	Gestionnaire des locations	1 ^{er} avril 2022
Monney Maël	Adjoint technique Bâtiments	1 ^{er} septembre 2022

Mutations internes

Urbanisme et Travaux

Thöny Joël	Mécanicien, Responsable de l'atelier mécanique	1 ^{er} octobre 2022
------------	--	------------------------------

Départs

Administration générale

Celato Carine	Collaboratrice administrative	31 mai 2022
---------------	-------------------------------	-------------

Population

Chaney Alessia	Collaboratrice administrative au contrôle des habitants	31 mai 2022
Belometti Dino	Chef de service Population	15 septembre 2022

Urbanisme et travaux

Rappit Johny	Agent de propreté urbaine	31 octobre 2022
Bekteshi Xheladin	Agent de propreté urbaine	31 décembre 2022

Bâtiments

Rapin Etienne	Menuisier	30 avril 2022
Fracheboud Dominique	Technicien de musée	30 avril 2022

Décès

Urbanisme et travaux

Plumettaz Philippe	Responsable atelier mécanique	26 octobre 2022
--------------------	-------------------------------	-----------------

Bâtiments

Sanchez Isabel	Agente de nettoyage	2 novembre 2022
----------------	---------------------	-----------------

Nouveaux apprentis et stagiaires

Administration générale

Genilloud Noémie	Apprentie de commerce CFC	1 ^{er} août 2022
Mendes Lourenço Fatima	Stagiaire 3+1	1 ^{er} août 2022

Population

Zbinden Corentin	Apprenti ASE CFC	1 ^{er} août 2022
------------------	------------------	---------------------------

Urbanisme et travaux

Baumgartner Tamara	Apprentie hortultrice CFC (option floriculture)	1 ^{er} août 2022
Décotterd Quentin	Apprenti horticulteur CFC (option paysagisme)	1 ^{er} août 2022

Remarque : La liste ne comprend ni le personnel temporaire ni le personnel auxiliaire.

5.3. Promotion économique

En appui à Monsieur le Syndic, le chef de service de l'Urbanisme et travaux, suit les contacts, les demandes et offres en vue de l'établissement d'éventuelles nouvelles entreprises sur la Commune.

Ce processus est essentiellement concentré sur Aérôpole I et II via en étroite collaboration avec la Coreb et swiss aeropole SA.

Durant l'année 2022, nous nous sommes concentrés sur la mise en place de l'entreprise SUPRA Group sur

Aéropôle II. Des tractations avec d'autres prospects ont aussi eu lieu.

Nous avons également fait des recherches de terrains industriels privés afin d'essayer de trouver une solution à proposer à des PME qui cherchent à s'implanter à Payerne. Il est à relever que la Commune est en manque d'offre pour des petits terrains industriels de moins de 10'000 m², de ce fait, nous pouvons rarement répondre favorablement à la demande.

Opérations immobilières en 2022

OPERATIONS	Augmentation de surface	en m ²	Diminution de surface	en m ²
Echange à terme au 1 ^{er} janvier 2025 avec Madame Emma Chollet et Monsieur Vincent Chollet	La Bellettaz, Bourg-en-Lavaux	831 m ²	Grands Champs, Lutry	769 m ²
Achat à Monsieur Claudio Scolari	Rue de la Vignette 37	42 m ²		
	Total des ACQUISITIONS	873 m²	Total des CESSIONS	769 m²
			Augmentation de surface	104 m²

5.4. Informatique et télécoms

Le secteur informatique et télécoms s'occupe principalement des tâches suivantes :

- gestion proactive de la sécurité des données et des accès ;
- gestion du parc informatique ainsi que du support aux utilisateurs ;

- gestion et maintenance des serveurs de données, de messageries, de l'application métier ainsi que d'autres systèmes annexes ;
- gestion et maintenance du réseau informatique ;
- gestion et maintenance du central téléphonique de la Commune ;
- maintenance des sites Internet de la Commune ainsi que de l'Intranet ;
- formation continue des utilisateurs ;

- mise en forme de documents, affiches, flyers et autres pour les services communaux ;
- service d'impression de tous les gros volumes d'impressions comme :
 - le Trait d'Union ;
 - les factures déchets ;
 - les factures de l'impôt foncier ;
 - les factures de la consommation d'eau ;
 - les factures égouts/épuration ;
 - les flyers et affiches pour le Musée et les diverses manifestations en lien avec la Commune ;
 - les impressions des rapports de gestion, des comptes et des budgets communaux ainsi que des rapports d'activités de la COREB, de l'ARAS Broye-Vully, de l'ARAJ, d'Estavayer-le-Lac - Payerne Tourisme, du SDIS et de l'ORPC.
- augmentation graduelle de la longueur et complexité des mots de passe ;
- sécurisation supplémentaire des ordinateurs portables (chiffrement des disques durs) ;
- blocage des ports USB des ordinateurs pour les clés de données ;
- rappel régulier des bonnes pratiques de sécurité informatique (comportement, mot de passe, stockage des données, etc.) ;

Serveurs et accès extérieurs

- obligation d'authentification 2 facteurs pour tous les accès VPN ;
- obligation d'authentification 2 facteurs pour les accès à la messagerie électronique depuis Internet ;
- obligation d'authentification 2 facteurs pour tous les serveurs Linux avec enregistrement d'activités ;
- accès nominatif à 2 facteurs obligatoire pour toutes les entreprises externes nécessitant un accès ;
- optimisation de l'automatisation du contrôle et mise à jour des serveurs ;
- mise en place de micro-services (conteneurs) afin d'optimiser la sécurité d'accès aux applications compatible (base de données, Cloud, etc.).

Il est à noter que les impressions effectuées pour des tiers se limitent à des entités en relation directe avec la Commune et les frais sont facturés à ces dernières.

Projets en cours

Cybersécurité

Suite aux attaques de plusieurs administrations communales, notamment Montreux et Rolle, différents points ont été encore plus spécifiquement étudiés et mis en place durant l'année 2022.

Les points suivants ont entre autre été entrepris ou se sont poursuivis pour améliorer la cybersécurité.

Activités générales

- analyse de situations en vue de l'obtention du label Cyber-safe ;
- augmentation de la segmentation des autorisations administrateurs pour diminuer les facteurs de risque ;
- amélioration et optimisation du système d'authentification à deux facteurs et déploiement sur toutes les plateformes critiques ;
- séparation plus stricte des réseaux virtuels internes et des réseaux partenaires ou publiques ;

Postes de travail

- optimisation de l'automatisation du contrôle et mise à jour des postes de travail (mise à jour permanente) ;
- mise en place de stratégies d'extinction automatique forcée des postes de travail tous les soirs pour améliorer la mise à jour des systèmes et réaliser des économies d'énergie ;

Abacus Ressources humaines

Durant l'année, le secteur a participé à la mise en place de la première phase de digitalisation des processus RH. À cette fin, un portail RH a été mis à disposition du personnel, première pierre angulaire de la mise à disposition de données de ressources humaines telles que :

- certificats de salaires ;
- fiches de salaires ;
- consultation des données personnelles.

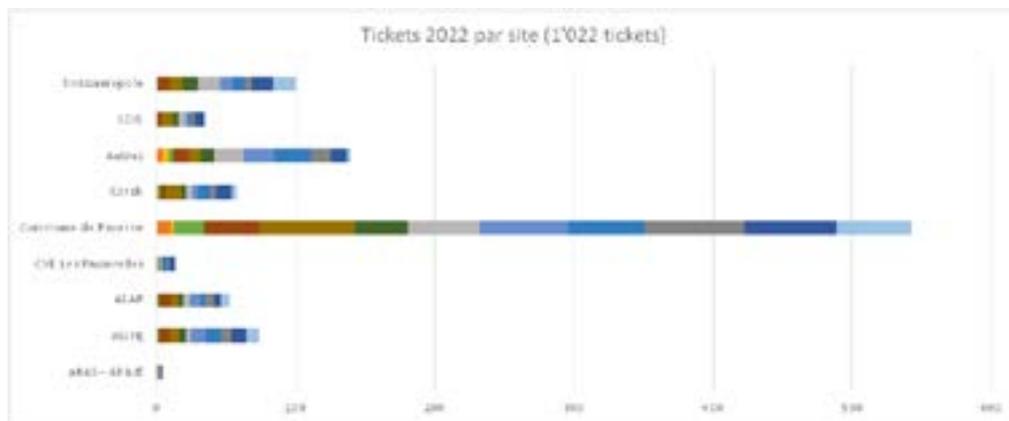
Par la suite, ce portail permettra d'autres fonctionnalités comme :

- entretiens d'évaluation ;
- dashboard RH pour l'encadrement ;
- annuaire d'entreprise ;
- etc.

Plateforme de support informatique

Le secteur a déployé un nouveau portail de support aux utilisatrices et utilisateurs intégré dans un système de gestion de tâches et d'activités.

Voici les principales statistiques représentant les tickets du support informatique depuis sa mise en service en avril 2022.



Cloud Privé « Nextcloud »

Le déploiement de notre solution interne de Cloud a été renforcé et le personnel a été formé de manière ciblée sur différentes possibilités de ce portail dont :

- vidéoconférence internes et externes ;
- gestion des manifestations ;
- gestion de sondages en remplacement de Doodle ;
- gestion de formulaires ;
- gestion de documents à partager ou à recevoir par lien de partage sécurisé.

Chiffres clé

Voici quelques chiffres représentant le réseau informatique de la Commune de Payerne à fin 2022 :

- nombre de bâtiments en réseau : 36, y compris des sites comme le vignoble, les Cluds, les Centres de Vie Infantines Les Passerelles de Corcelles et Payerne, les SDIS de Valbroye et Avenches ;
- nombre de PC communaux et para-communaux en réseau : plus de 200 (140) ;
- nombre de MAC scolaires en réseau : environ 450 ;
- points d'accès WiFi : 220 (203) ;
- serveurs virtuels : 95 (75) (sur 3 serveurs physiques VMware ESXi) ;
- capacité totale de stockage physique : 30 TBytes.

5.5. Finances

L'analyse du résultat des comptes de fonctionnement figure dans le fascicule distinct « Extrait des comptes 2022 », ainsi que dans le préavis n° 06/2023.

5.6. Cave et vignoble

Viticulture

Nous sommes passés d'un record de précipitations en 2021 à un record de sécheresse en 2022.

Les principales maladies (mildiou, oïdium, botrytis) n'ont pas été un problème cette année et notre domaine a été traité 100 % en bio.

Nos vignes sont maintenant travaillées dans leur totalité sans herbicide. L'herbe étant en concurrence directe avec la vigne, elle peut provoquer un stress hydrique en cas de faibles précipitations. C'est ce stress qui a été un défi pour nous cette année.

Les jeunes vignes ont souffert du sec en raison de leur faible enracinement. Un arrosage a été effectué sur les vignes de première année.

Les vignes plus âgées situées sur des sols peu profonds, calcaires et sableux ont également souffert. Cela se traduit par un arrêt de la maturité des raisins (enferrement). Cela s'est passé sur 5 % de notre domaine. Heureusement, les sols plus profonds et argileux ont bien mieux résisté et nous ont offert une récolte pleine (95 % du domaine).

En résumé, cette année nous a énormément aidé à comprendre nos différents terroirs et nous pousse à être constamment à la recherche de pistes pour améliorer la qualité de notre travail.

Finalement, nous avons eu beaucoup de bonnes surprises aux vendanges. La qualité et quantité du raisin

étaient excellentes grâce notamment à la pluie qui est enfin arrivée au mois d'août.

La récolte a débuté le 2 septembre et s'est terminée le 30 septembre, avec un mois d'avance par rapport à 2021. Il faut noter une augmentation de la récolte de 30 % par rapport au millésime précédent.

Il faut louer le travail de notre vigneron Monsieur Arthur Pidoux et de son équipe pour la qualité de leur travail durant cette année, encore une fois, extrême.

Œnologie

Avec cette météo idéale, les raisins sont rentrés en cave avec une qualité optimale, un taux de sucre parfait, une maturité idéale et aucun problème de maladie. Le seul bémol que nous aurions pu rencontrer cette année, est le manque d'acidité dans les raisins dû aux fortes chaleurs, mais l'enherbement total de nos vignes mis en place il y a quelques années commence à se faire sentir et nos raisins possèdent maintenant un peu plus d'acidité avec cette pratique viticole. En résumé, les raisins arrivés à la cave sur ce millésime étaient en tout point parfaits pour l'élaboration des vins.

Les vins blancs du millésime 2022 ont un équilibre idéal. Leur puissance aromatique est élevée et ils sont en ce moment déjà très expressifs. Pour preuve, le chasselas Bertholod 2022 a déjà été mis en bouteille fin décembre et démontre une grande intensité aromatique et une bouche à la fois vive et intense mais surtout plaisante. Pour les vins rouges, le millésime 2022 est nettement supérieur à 2021. Il possède une masse tannique importante qu'il faudra mûrir avec le temps. L'aromatique est également bien présente, ce qui confère à des vins rouges puissants et fruités avec un beau potentiel de garde.

En cave, la recherche constante de l'amélioration de nos vins est notre priorité. Aussi, nous diversifions les types de vinifications pour obtenir des vins avec toujours plus de complexité. Par exemple, cette année, le Pinot Gris 2022 aura subi pour 10 % du vin, une fermentation avec ces peaux pour lui donner un aromatique différent et une meilleure structure.

Bilan 2022

L'année 2022 marque enfin la fin de la Covid-19 et le retour à une vie normale.

Tout d'abord, notre « Cave ouverte payernoise » a de nouveau connu un joli succès et nous nous en réjouissons. En revanche, les caves ouvertes vaudoises à

Lavaux sont un échec. Beaucoup de verres servis pour très peu de commandes.

Avec le retour à la vie normale, les ventes vont de mieux en mieux, ce qui est très encourageant pour le secteur des ventes aux manifestations et aux restaurants. Le plus difficile en 2022 a de nouveau été la gestion des stocks car bon nombre de vins ont rapidement été épuisés. Heureusement, 2022 a été généreux et nous devrions voir ce problème diminuer en 2023.

Mais les temps forts de la cave en 2022, ce sont également de magnifiques médailles obtenues dans les différents concours nationaux et internationaux. En quelques chiffres : 2 médailles d'or, 1 médaille d'argent et 4 labels Or Terravin.

2022, c'est aussi le lancement de la gamme à haut potentiel avec les Partisseurs. Un succès incroyable avec des vins vendus en très peu de temps et une grande visibilité en Suisse avec des articles dans les magazines spécialisés (exemple : Découverte de l'année dans Vinum avec le Partisseur Tout Blanc). Un événement pour la sortie de ces vins le premier week-end de février sera mis sur pied chaque année et d'autres vins viendront se greffer aux Partisseurs.

Répartition de la récolte 2022

	2022	2021
Bertholod	11'700 litres	10'600 litres
Treize Vents	2'000 litres	1'600 litres
Montagny	13'000 litres	12'000 litres
Vieilles vignes	4'300 litres	4'300 litres
Total intermédiaire	31'000 litres	28'500 litres

	2022	2021
Pinot gris	1'200 litres	1'300 litres
Pinot gris Bertholod	600 litres	
Viognier	1'200 litres	200 litres
Sauvignon blanc	1'500 litres	900 litres
Rosé de gamay	4'000 litres	1'900 litres
Merlot	3'000 litres	1'600 litres
Pinot Noir	3'200 litres	1'300 litres
Pinot Noir Bertholod	1'200 litres	
Gamaret-Garanoir	3'400 litres	1'600 litres
Cabernet Sauvignon	500 litres	300 litres
Récolte totale	50'800 litres	37'600 litres

6. Population, santé, culture

Edouard Noverraz



Affaires sociales : Avec une année 2022 jugée de « retour à la normale », la continuité professionnelle et présentielle a pu être assurée. J'en profite de féliciter les 145 collaboratrices et collaborateurs de l'ARAS (CSR, Agences d'Assurances Sociales et le Secteur de la Petite Enfance) pour leur excellente gestion quotidienne des effets post-covid. Au niveau des comptes, les charges sont maîtrisées et le coût à l'habitant a même une nouvelle fois diminué. Stabilité et sérénité sont les mots-clés. En septembre, le départ à la retraite de Monsieur Michel Berther, après 18 ans de direction, s'est fait de manière totalement harmonieuse et les rênes ont été brillamment reprises par Madame Sonia Costas-Renz. Les informations sur l'action sociale peuvent être consultées dans le rapport de gestion de l'ARAS sur le site internet : www.arasbroyevully.ch

Culture : Après deux années marquées par des annulations et reports en masse, 2022 a proposé un programme totalement opposé ! De mars à mi-décembre, l'agenda a débordé : Brandons, Red Pigs Festival, Tirage, Comptoir payernois, St-Martin ou Marchés thématiques mensuels ont retrouvé leur place dans la liste des événements incontournables. De plus, notre Ville a accueilli, en septembre dernier, le Baby Poulpe, annonciateur du 1^{er} Poulpe Festival qui aura lieu en septembre 2023. Plusieurs sociétés ont enfin pu fêter leur jubilé, déplacé en raison de la pandémie. Enfin, il est à relever que le processus de candidature à la candidature de notre Abbatale au Patrimoine mondial de l'UNESCO progresse : notre site fait partie des 106 lieux, répartis sur 10 pays, concernés par le regroupement international intitulé « Cluny et ses sites clunisiens à travers l'Europe ». Le chemin est encore long jusqu'à une éventuelle certification, mais un Comité local vient de se créer et se dit prêt à relever le défi.

Population : Notre préoccupation principale est le bien-être de nos citoyennes et citoyens. Aussi, un accueil et un suivi font partie des valeurs portées par nos collaboratrices et collaborateurs du Contrôle des habitants. Nos jeunes bénéficient d'un encadrement professionnel et varié, durant les moments extra-scolaires et les week-ends. Les liens se tissent, la confiance se gagne, le dialogue est privilégié. La Fête multiculturelle qui a eu lieu, à fin septembre, s'est très bien déroulée, malgré la météo maussade. Les différentes communautés présentes ont pu proposer et découvrir des mets, des traditions, des danses et chants, dans une ambiance totalement courtoise et respectueuse. Une permanence numérique destinée à nos Seniors a vu le jour, une fois par mois, dès la fin novembre. Le succès semble déjà au rendez-vous.

Sécurité : Nos 7 ASP (Assistants de Sécurité Publique) ont débuté, en fin d'année, la mise en place de leur nouveau concept de sécurité, en collaboration étroite avec OutSiders managés par Monsieur Lionel Grossrieder, Dr en science forensique et Madame Stéphanie Loup, Dre en criminologie. Un premier bilan sera publié en automne 2023. Les médiatrices et médiateurs urbains ont pu reprendre, de manière régulière, leurs services du week-end. Ces derniers sont très appréciés par la population nocturne. Un recrutement, à l'automne, a permis d'engager 3 nouveaux parrains et marraines de gare. Là aussi, leur présence sur les quais est remarquée.

6.1. Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Quelles sont les tâches fondamentales attribuées au contrôle des habitants (CdH) ? La Loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) indique que le CdH doit fournir aux administrations les informations dont elles ont besoin en matière d'identité, d'état civil et de séjour ou d'établissement des personnes (suisses ou étrangères) résidant plus de trois mois sur le territoire communal. L'autorité de référence et de surveillance est le Service de la population (SPOP).

Le CdH enregistre les données des habitants ainsi que toutes les mutations les concernant (arrivées, départs, déménagements, changements d'état civil, naissances, décès, etc.). Ces exigences sont définies par le cadre légal, notamment la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) et la LCH. Le CdH doit veiller à traiter rapidement les communications électroniques ATI (automatisation des transferts d'informations) qui lui parviennent et tient à jour son registre informatique des habitants.

En outre, le bureau des étrangers, intégré au contrôle des habitants, a pour rôle d'enregistrer les personnes étrangères et pourvoir aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations cantonales et fédérales.

Ses missions au cœur de l'administration communale sont essentielles pour son fonctionnement. Il s'agit d'un rôle central dans chaque commune suisse. Les exigences imposées aux collaborateurs et collaboratrices du secteur ne cessent d'augmenter. Des connaissances approfondies de droit public et de droit privé sont indispensables. Outre le droit d'annonce (LCH et LHR), le droit de migration (LEI), la protection des données (Loi sur la protection des données – LPD), le droit pénal, la protection de l'enfant et de l'adulte, ainsi que le droit du mariage et de la famille revêtent une importance capitale. Un grand nombre de lois et de directives réglementent les pratiques quotidiennes. Les bases légales et directives sont en constante mutation et une mise à niveau continue est nécessaire.

A Payerne, le secteur gère également les naturalisations, l'établissement des cartes d'identité, le registre civique (rôle des électeurs et contrôle des signatures initiatives/référendums), la distribution des macarons d'accès à la déchetterie, l'accès à la Place du Marché, la distribution des sacs poubelles aux familles nombreuses, la distribution des cartes magnétiques Moloks, le plan canicule, le suivi/coaching d'une personne en formation,

la vente des entrées piscine à demi-tarif (enfants payernois), les élections/votations.

Ce secteur a également des missions en soirée et les week-ends : permanence du jeudi soir, participation à la Commission communale Suisses - Immigrés (CCSI), votations/élections et naturalisations.

Tâches du Contrôle des habitants et bureau des étrangers : données chiffrées

La structure et la composition de la population payernoise (plus 43 % de personnes de nationalité étrangère) font que la charge de travail est plus élevée que dans d'autres communes moins multiculturelles. En effet, ces personnes se présentent plus régulièrement à nos guichets et effectuent des démarches concernant leur titre de séjour. Notre secteur est le contact privilégié par le biais duquel ils posent tout type de questions et tentent de résoudre leurs problèmes quotidiens, également hors du cadre de nos compétences.

Dès lors que la population ne cesse de s'accroître, les mouvements et mutations qui en découlent suivent la même courbe ascendante. En 2022, nous avons atteint un pic d'annonces d'arrivées (1'169) et de nombreux départs (861), qui sont autant de modifications à enregistrer dans les bases de données.

Afin d'améliorer le traitement de dossiers toujours plus complexes en raison de l'évolution du tissu social, une adaptation permanente est impérative. La formalisation de processus nous permet de juguler cette hausse des mutations. Les situations personnelles ou familiales parfois alambiquées sont devenues très courantes.

Nous constatons également une nette augmentation des personnes qui ne procèdent pas aux annonces légales ou qui font de fausses déclarations, ce qui peut aboutir à des condamnations pénales dans les cas les plus graves.

Nous utilisons au mieux toutes les possibilités offertes par notre programme informatique afin d'ajuster le suivi et le traitement des dossiers, mais la moindre annonce nous prend maintenant plus de temps qu'auparavant.

Automatisation des transferts d'informations (ATI)

Mise en place depuis 2016, l'ATI, imposée aux communes vaudoises par l'État, définit comment les mutations enregistrées par le contrôle des habitants doivent être traitées et/ou transférées au Registre cantonal des personnes par exemple. Ces échanges d'informations automatiques ont notamment cours entre les différentes

bases de données cantonales ou fédérales et notre logiciel communal.

Chaque différence signalée entre les bases de données ou annonce de modification (qui est automatiquement générée) doit être vérifiée manuellement, traitée, validée ou refusée. Au niveau technique, force est de reconnaître que les divergences entre les bases de données impactées nécessitent d'y consacrer de plus en plus de temps, et cette tendance haussière se maintient sur ces dernières années. Nous poursuivons les réformes des processus métier afin de faire face à ce travail supplémentaire.

	2022	2021	2020
Documents délivrés/ envoyés	6'814	6'113	5'938
Annonces ATI – Activités	34'438	37'002	9'779
Documents enregistrés	19'928	18'532	14'566
Demandes de renseignements	1'920	1'926	1'848
Mutations et statistiques d'événements	78'527	70'011	68'510

	2022	2021	2020
Arrivées	1'169	916	810
Départs	862	811	797
Déménagements	543	672	597
Cartes d'identité	313	278	236
Naissances	123	144	138
Mariages	76	64	64
Divorces	39	46	46
Décès	81	86	80

Guichets

Une réflexion globale est menée afin de repenser l'accessibilité des guichets afin de favoriser un cadre serein et propice aux échanges. Une des solutions actuellement à l'étude est de bloquer des plages horaires qui seraient dévolues uniquement aux rendez-vous.

Cette année, des travaux ont permis de renforcer la sécurité physique du personnel, de mettre en place une distance hygiénique et d'augmenter le confort acoustique pour la clientèle.

L'accès a été fortement amélioré avec la pose d'une porte automatique nettement plus pratique et la suppression de l'ancien seuil. Cela permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder sans encombre à notre secteur.

Le système de ticketing permet de se faire une idée de la fréquentation des guichets de notre secteur. Si le transfert de la gestion des réservations des locaux communaux dans un autre secteur et la crise sanitaire mondiale ont eu pour effet de diminuer les passages durant l'année 2020, cette diminution a été de courte durée.

Depuis 2020, nous constatons en effet une hausse de 8.3 % de la fréquentation.

	2022	2021	2020
Passages au guichet	8'867	8'354	8'189

Il est important de préciser que ces chiffres ne concernent pas le nombre de dossiers traités / reçus, car un passage peut concerner toute une famille ou plusieurs personnes. La durée de traitement des dossiers au guichet est également en hausse, en raison de la complexité grandissante des situations rencontrées par la population.

Sur l'année 2022, il y a eu en moyenne 45 passages chaque jour à nos guichets, avec un pic atteint le 29 août (81 passages).

Les temps d'attente avant prise en charge ont logiquement augmenté au vu de la fréquentation en hausse, puisque 78 % des citoyennes et citoyens sont servis en moins de 6 minutes (contre 83.5 % en 2021 et 81 % en 2020).

Centrale téléphonique communale

Une nouvelle centrale téléphonique communale a été introduite au 1^{er} janvier 2022. Il s'agit principalement de la mise en place d'un menu vocal permettant aux personnes de sélectionner de manière indépendante le secteur souhaité à l'aide des touches numériques. Une autre modification concerne la gestion des flux d'appels non-répondus, afin d'assurer une meilleure prise en charge des appels.

En outre, les administrées et administrés qui ne trouvent pas l'interlocutrice ou l'interlocuteur souhaité sont pris en charge par notre secteur et réorienté auprès du secteur correspondant à leur demande.

Cela suscite une importante activité, avec pas moins de 5'401 appels comptabilisés. Ces chiffres concernent uniquement les appels traités par le secteur, qui gère tous les appels effectués sur le numéro central ou non pris en charge par les autres secteurs. Cela représente 22 appels par jour en moyenne.

Suite à l'introduction des changements susmentionnés, les appels reçus concernant les autres secteurs sont passés de 40 à 11 %, ce qui correspond à une diminution d'une dizaine d'appels par jour. Cela n'est pas négligeable en terme d'interruption lors du traitement des dossiers et d'atmosphère de travail (diminution du bruit notamment).

Naturalisations

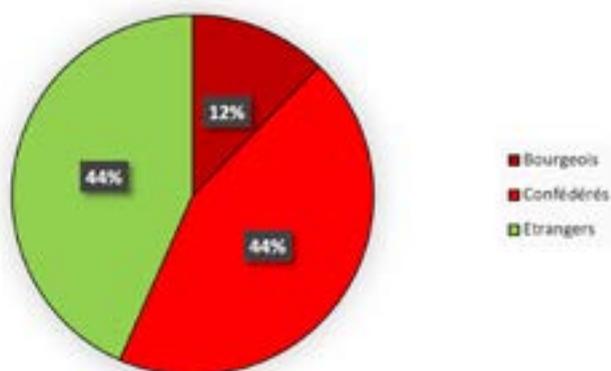
Suite à la décision municipale de maintenir la Commission de naturalisation, le nouveau concept mis en place au niveau du Service l'an passé est pérennisé. L'accent est mis sur un moment solennel et officiel, afin de consolider l'aspect démocratique de cette étape.

En ce qui concerne les chiffres, il y a eu 38 demandes de naturalisation déposées en 2022 et plus de 20 enfants. Plus de la moitié des dossiers déposés proviennent de ressortissants d'État tiers (21 demandes) et 17 de ressortissants de l'UE-AELE.

Quelques statistiques concernant la Ville

Personnes enregistrées dans le Registre des habitants au 31 décembre

	2022	2021	2020
Bourgeois de la Commune	1'324	1'311	1'298
Confédérés	4'772	4'790	4'743
Total population suisse	6'096	6'101	6'041
Étrangers	4'673	4'397	4'305
Total général	10'769	10'498	10'346

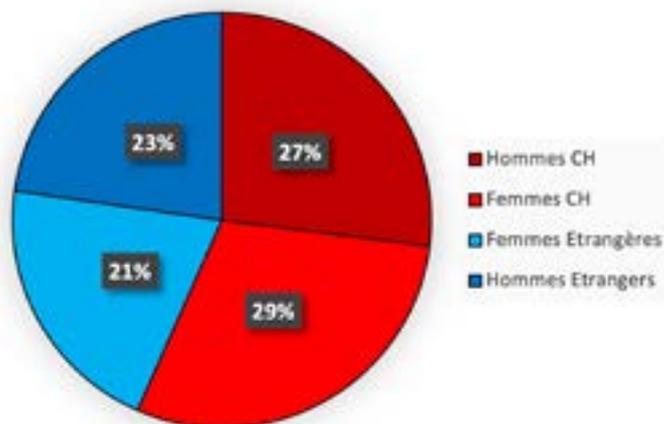


Nombre de ménages payernois au 31 décembre

Nombre de ménages payernois				
2022	2021	2020	2019	2018
4'656	4'538	4'456	4'469	4'314

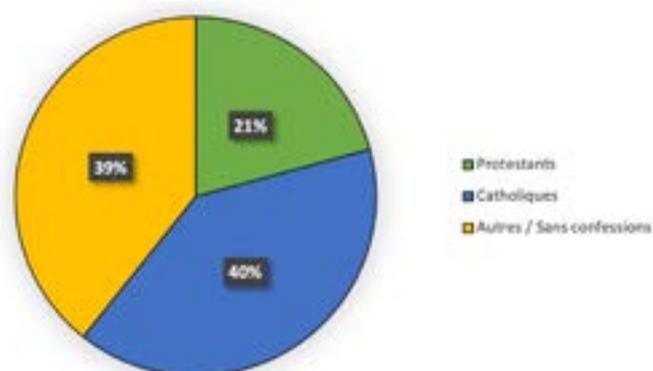
Selon le sexe et la nationalité

	Hommes	Femmes	Total
Suisses	2'906	3'190	6'096
Étrangers	2'447	2'226	4'673
Total	5'353	5'416	10'769



Confessions

La statistique des confessions est demandée par le Canton au 1^{er} octobre sur le total de la population en résidence principale. Dans notre Canton, seules les églises protestantes et catholiques, ainsi que la communauté israélite, sont reconnues de droit public. Toutes les autres religions intègrent en conséquence le chapitre « Autres confessions ».

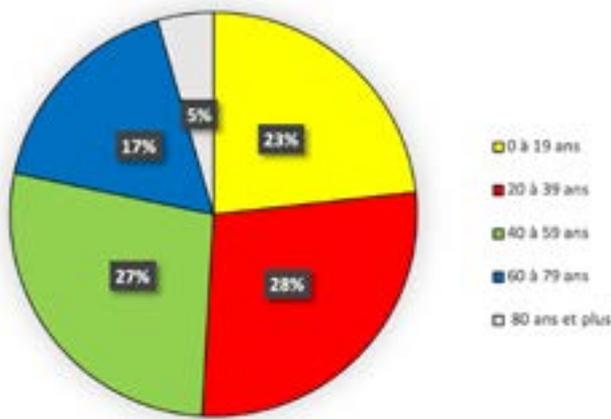


Age de la population

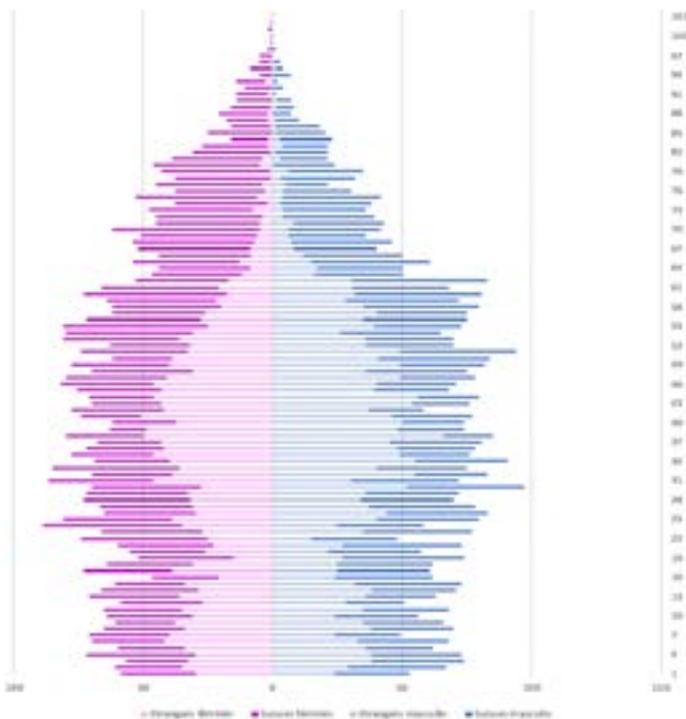
L'âge moyen de la population payernoise est de 39.4 ans, avec des différences notables entre les Suisses et les étrangers :

	Hommes	Femmes
Suisses	42.2	45.7
Étrangers	34.6	32.9
Total	38.7	40.4

Répartition de la population selon les âges

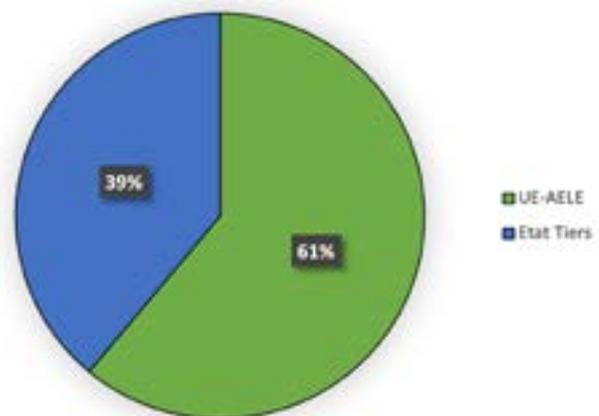


Pyramides des âges



Pays	Nombre
Portugal	1'686
Kosovo	590
France	405
Italie	367
Espagne	147
Syrie	86
Serbie	84
Macédoine du Nord	80
Turquie	75
Brésil	74
Érythrée	73
Ukraine	67
Pologne	64
Cap-Vert	59
Congo (Kinshasa)	59
Cameroun	55
Afghanistan	52
Autres	650
Total	4'673

Population étrangère : UE-AELE / États tiers



Bureau des Étrangers

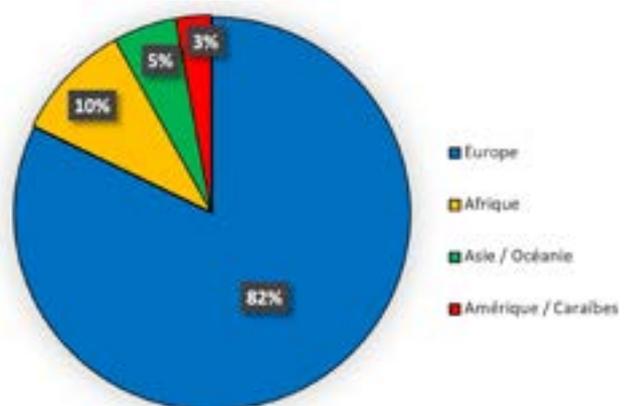
Au 31 décembre 2022, la population étrangère enregistrée dans le registre des habitants de Payerne était de 4'673 (43.4 % de la population totale, proportion en constante augmentation), provenant de 100 nations différentes.

Voici quelques données intéressantes.

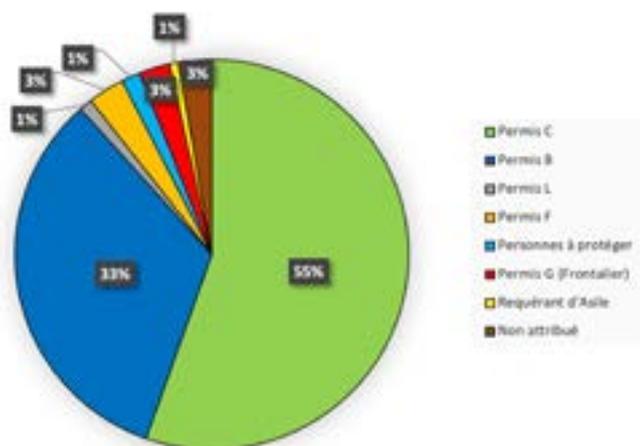
Population étrangère, pays principaux (plus de 50 ressortissants)

Le Portugal est toujours la nation la plus représentée dans notre Commune au 31 décembre 2022, représentant 37 % de la population étrangère totale.

Population étrangère par continent



Population étrangère : type d'autorisation



La population étrangère vivant à Payerne est très majoritairement titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C). Nous pouvons également constater que malgré la distance nous séparant de la frontière la plus proche, un certain nombre de frontaliers (permis G) travaillent dans notre Ville. Enfin, le type « non-attribué » correspond en principe à des dossiers en cours d'analyse auprès des autorités cantonales ou fédérales.

Type	Nombre
Permis C	2'590
Permis B	1'540
Permis L	51
Permis F	140
Personnes à protéger	72
Permis G (frontalier)	119
Requérants d'asile	33
Non attribués	128
Total	4'673

6.2. Animation socioculturelle et intégration

Pôle Vivre ensemble

RailFair

Dans le cadre du programme RailFair, les marraines et parrains de gare se relayent en binômes à la gare, du mercredi au dimanche. Ce programme, géré conjointement entre les CFF et la Commune de Payerne, vise par la présence des marraines et parrains de gare à prévenir les comportements incivils et les actes de violence dans l'enceinte de la gare. Les parrains et les marraines de gare sont sous la responsabilité du chef de service Population avec l'appui de l'équipe du secteur Animation socioculturelle et Intégration.

Médiation urbaine

C'est une année intense qu'ont connu les dix médiatrices et médiateurs urbains. Les sorties se font en binôme les vendredis soirs et samedis soirs entre 21 h 00 et 01 h 00 toute l'année. Formation continue et supervision ont été organisées sous la responsabilité du chef de service Population avec l'appui de l'équipe du secteur Animation socioculturelle et Intégration.

Exposition et Marche des sorcières

Le secteur a souhaité cette année marquer la journée du 14 juin, date anniversaire de la grève féministe. Après avoir été visible dans plusieurs villes de Suisse romande, l'exposition Migration Voix de Femmes s'est installée à Payerne du 14 au 22 juin 2022. Cette exposition, dont est également issu un livre, permet de donner la parole à des femmes installées en Suisse, qui ont quitté leur pays pour fuir la misère, la persécution, la guerre, l'absence d'avenir. Un vernissage a eu lieu en présence de son auteure Madame Nicole Von Kaenel ainsi que de certaines protagonistes de l'exposition. La chanteuse Laura Scaglia a animé ce vernissage pour un moment de partage authentique et profond. Durant la semaine qui a suivi le vernissage, de nombreuses personnes, notamment les participantes et les participants des activités d'intégration, ont pu découvrir les témoignages poignants de ces femmes migrantes.



Lors du vernissage de l'Exposition Migration Voix de Femmes, la chanteuse Laura Scaglia a fait chanter l'assemblée

Pour marquer la journée du 14 juin, une équipe de jeunes femmes motivées a eu à cœur d'organiser une activité dans la région de la Broye. Le projet, modelé à Payerne, s'est transformé en une marche contée, intitulée « Marche des sorcières ». Un cortège violet a traversé la Ville s'arrêtant à six reprises pour écouter les contes retraçant l'histoire de six figures féminines payernoises. La marche s'est clôturée dans les lieux historiques de Payerne avec le partage d'une soupe éclairée à la bûche finlandaise.



Le comité d'organisation de l'évènement « Marche des sorcières » du 14 juin

Mira

Avant l'arrivée de la Covid-19, des liens très serrés se sont tissés entre les Communes de Payerne et Mira (Portugal), une commune d'où sont venus un grand nombre de

migrantes et migrants installés à Payerne. En avril 2022, une petite délégation payernoise s'est rendue dans cette cité balnéaire, afin de renouer avec les projets en cours. Dès lors, des rencontres se projettent et un film retraçant le parcours effectué « De la Mer à l'Abbatiale » est en cours de co-réalisation.

Autres activités

Le Chef de service et la travailleuse sociale participent régulièrement aux rencontres de sécurité locale avec la Gendarmerie, TPO (police des transports) et la Sûreté vaudoise. Des rencontres entre la gendarmerie et les acteurs concernées (service de la Ville, écoles, CaPostal, ASIPE, etc.) ont également été mises sur pied.

Payerne Morning Run

Fort du succès de ses deux premières années, le Payerne Morning Run a repris en 2022. Ce rendez-vous mensuel rassemble entre 20 et 30 participantes et participants par édition. Pour rappel, à 06 h 00, 4 groupes distincts (10-11km/h, 8-9km/h, 6-7km/h et Nordic walking + Marche) se mettent en mouvement selon leur rythme. Après 45 minutes d'effort, un petit déjeuner commun est proposé à la buvette. La convivialité y est de mise. En 2022, quelques changements ont été apportés : le point de départ n'est plus le Stade municipal, mais le Centre sportif des Rammes. Les parcours sont variés et proposent de magnifiques secteurs le long de la Broye.



Chaque mois, le Payerne Morning Run réunit une vingtaine de coureuses et coureurs

Pôle Jeunesse

Début 2022, les restrictions sanitaires ont encore un peu marqué les activités du pôle Jeunesse. Les échanges avec la jeunesse étaient encore limités jusqu'à fin février. Toutefois la prise de fonction en février 2022 de la nouvelle travailleuse sociale, Marie Berchier, et la levée de toutes les restrictions sanitaires ont permis une reprise et une montée en puissance de toutes les activités du pôle Jeunesse.



Les jeunes accueillis au Centre socioculturel avant de partir en activité extérieure

Centre Socioculturel – Espace des Jeunes

Après une longue période de Covid-19, le Centre Socioculturel est devenu un lieu de prédilection pour les jeunes de 10 à 20 ans. Depuis avril 2022, des programmes d'activités sont établis chaque mois avec divers accueils libres : accueil spécial « Filles », repas en compagnie des travailleuses sociales et monitrices et moniteurs « Jeunesse » présents ou encore des soirées jeux. Les jeunes accueillis au Centre Socioculturel se retrouvent autour du, désormais célèbre, baby-foot et de la table de ping-pong pour des parties endiablées. Les personnes professionnelles présentes les accompagnent dans la réalisation d'œuvres artistiques et pour faire émerger des projets concrets. Encadrées par une équipe professionnelle, toutes les activités du Centre Socioculturel sont mises sur pied en co-création avec les jeunes en fonction de leurs besoins et leurs demandes.



Moment d'échanges à La Promenade après les cours, le secteur présente ses activités

Au total, en 2022, le Centre Socioculturel a accueilli plus de septante jeunes différents, habitants à Payerne et dans la région de la Broye.

Prestations hors-murs

Hormis les activités du Centre Socioculturel, plusieurs prestations du secteur Animation socioculturelle et Intégration ont lieu hors des murs des locaux communaux.

Depuis 2016, Sports Week-end est un projet qui vise la promotion de la santé des jeunes et qui offre un espace pour créer du lien entre pairs et avec l'équipe professionnelle du secteur Animation socioculturelle et intégration de la Commune. Sports Week-End se déroule dans les salles de sports de La Promenade et ce, environ deux week-ends par mois, de septembre à mars. Cette offre s'adresse aux jeunes de 10 à 15 ans les samedis et aux jeunes de 16 à 20 ans les dimanches.

Quatre samedis après-midis étaient dédiés aux filles de 10 à 20 ans, ceci afin de favoriser l'émergence des groupes féminins dans les activités sportives. Pour renforcer le lien entre les groupes de filles, l'équipe d'animation a proposé plusieurs sorties hors de la ville, notamment au Centre RePER à Fribourg pour un WorkShop de danse ou à la patinoire à Estavayer-le-Lac. Ces moments ont consolidé les liens et la confiance entre les jeunes et l'équipe d'animation.



Les jeunes à la patinoire à Estavayer-le-lac

En 2022, l'offre de Sports Week-End s'est étendue aux parents et enfants de 2 à 6 ans. L'accueil sportif et libre était assuré par l'équipe d'animation. Les parents accompagnés de leurs enfants pouvaient s'amuser et se dépenser grâce aux activités proposées par les personnes professionnelles présentes.

En 2022, ce sont plus de 450 participations qui ont été enregistrées pour la totalité du projet Sports Week-end. Ce projet est cofinancé par l'Etat de Vaud dans le cadre de la promotion de la santé par le sport et l'activité physique.

Mis en place en 2021 pour répondre à un besoin de la jeunesse pendant la pandémie, « Laisse pas traîner ton (co)vide » est devenu « Bouge à la Halle ». Initialement prévue uniquement pendant la durée de fermeture des activités jeunesse en raison des mesures sanitaires, la prestation « Laisse pas traîner ton (co)vide » a rencontré un tel succès que le secteur Animation socioculturelle et la Fondation Cherpillod - Arcades ont décidé de maintenir leur prestation en 2022 en la renommant « Bouge à la Halle ». Lors de chaque ouverture, l'équipe d'animation et le travailleur social d'Arcades ont rencontré quarante à cinquante jeunes à la Halle des Fêtes. Cette activité se déroule un mercredi après-midi par mois, de septembre à juin. Football, jeux de société, basket ou encore diverses discussions sur les thématiques actuelles sont au cœur des rencontres. Ces espaces ont permis de renforcer le lien avec les jeunes et de les aider dans les différentes démarches socioprofessionnelles et/ou problématiques.

professionnelle du travail social de la Ville de Payerne et les jeunes. Ces échanges hors-murs ont également permis d'entreprendre plusieurs soutiens individuels auprès des jeunes qui traversaient des difficultés diverses. Les jeunes ont pu être soutenus et parfois, redirigés vers des partenaires spécifiques, selon la distinction de leur problématique.



Madame Anaïs Bosset, monitrice Jeunesse, arbitrant un match de basket hors-murs

Street-Soccer

Le 30 avril 2022, six jeunes âgés de 14 à 18 ans ont participé pour la huitième fois à un tournoi régional de Street-Soccer, organisé par la Fondation Laureus Street-Soccer. Cette fois-ci en déplacement jusqu'à Olten, les jeunes footballeurs ont pu jouer contre des équipes venues de l'ensemble de la Suisse alémanique. Ils étaient accompagnés des travailleuses sociales du secteur Animation Socioculturelle et Intégration. Comme à tous les tournois, l'équipe « Team Payerne » a fait preuve de FairPlay durant la douzaine de matchs joués et est arrivée 3^e de sa catégorie.

En fin de journée, un membre de l'équipe a été tiré au sort pour jouer le match amical de la Fondation Laureus dans l'équipe de Monsieur Stéphane Chapuisat, ancien footballeur international suisse.



Les jeunes en déplacement à Olten

En juin et juillet 2022, un terrain de Street-Soccer a été installé au Centre Socioculturel. Il a accueilli plus de 35 jeunes différents en un mois et les moniteurs et monitrices jeunesse ont animé et arbitré plusieurs matchs et après-midis sportifs.



Des jeunes jouant au Twin-it durant une animation de quartier

Le travail de l'équipe d'animation se passe aussi dans la rue, en allant à la rencontre des jeunes et repose sur l'essence du travail social « hors-murs » et ses quatre déclinaisons complémentaires : la permanence de rue, l'accompagnement socio-éducatif, l'accompagnement de collectifs et l'animation hors murs. Cette démarche est souvent accompagnée par le travailleur social de la structure Arcades de la Fondation Cherpillod. Ces moments ont été créateurs de liens entre l'équipe

Projet Fais Bouger Payerne

En 2021, la Commune de Payerne a mandaté l'association Akoùo, qui a pour but de développer le patrimoine d'une Ville par une participation citoyenne de la jeunesse. Les actions menées par Akoùo ont abouti en 2022 à quatre groupes de travail différents ayant comme ligne de conduite les thématiques suivantes : l'aménagement des lignes de bus, l'ouverture d'une boutique éphémère, la création d'un espace pour les jeunes et l'organisation d'un festival musical. La démarche et les résultats ont été présentés à la Municipalité par les jeunes en juin 2022. Une fois le mandat d'Akoùo terminé, les jeunes ont participé activement à l'aménagement du Centre Socioculturel. Ils ont eu des contacts avec le Comité du Red Pigs Festival pour une collaboration et avec la SIC pour le projet de la boutique éphémère. Pour 2023, les jeunes continueront leurs projets et les groupes de travail seront suivis par la travailleuse sociale de la Commune et le travailleur social d'Arcades.

Journée des jeunes citoyennes et citoyens

En collaboration avec le Greffe municipal, le Secteur a également mis sur pied la journée des jeunes citoyennes et citoyens. Les jeunes fêtant leurs 18 ans dans l'année ont été accueillis par la Municipalité pour une journée récréative. Au programme : karting, apéritif au K'vo et repas au Cerf.



Les jeunes ont été accueillis par la Municipalité pour une journée récréative

Pôle Intégration

Café du Monde

Chaque mercredi de l'année scolaire, le Café du Monde ouvre ses portes au Centre Socioculturel. En début d'année, en raison des restrictions sanitaires, il a accueilli uniquement les personnes souhaitant s'inscrire aux ateliers de français. Une évaluation de leur niveau est réalisée afin de leur proposer le cours le plus adapté à leurs besoins. Les personnes ayant un niveau supérieur à

nos cours sont orientés vers d'autres cours (Lire et Écrire, cours privés B1 ou B2).

Dès la levée des mesures sanitaires, le café a pu ouvrir à toutes les personnes qui souhaitaient améliorer leur français ou en attente de place dans un cours. Cette rencontre a tellement de succès, qu'il faut parfois occuper plusieurs salles du Centre socioculturel et qu'une personne supplémentaire a été engagée pour animer les discussions. Les niveaux de français sont très divers et les échanges nourris sur des thématiques diverses (vie en Suisse, multi-culturalité, etc.). La présence d'intervenants extérieurs, notamment la Croix-Rouge vaudoise et l'EVAM, ou internes concernant des projets spécifiques, a animé certains cafés. Au total près de 120 personnes sont venues lors de ces cafés, une trentaine d'entre elles viennent plus régulièrement. Les enfants en âge préscolaire sont les bienvenus.



Un mercredi matin au café du monde : discussions, jeux, cafés et thés

Ateliers de français

Débutée toujours sous le signe de la pandémie avec une obligation de présenter un pass Covid, cette année 2022 s'est rapidement normalisée. Les cours de français dispensés par deux formatrices et secondées par deux aides-formatrices ont désormais trouvé leur rythme de croisière. Le Pôle Intégration propose des cours qui vont de l'alphabétisation pour apprendre non seulement le français oral mais aussi à lire et à écrire, jusqu'au niveau 2, pour leur permettre d'atteindre le niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Au total, ce ne sont pas moins de 117 personnes qui se sont adressées à la Commune tout au long de l'année pour suivre des cours de français. Certaines ont dû être redirigées vers des cours plus adaptés à leur niveau, notamment des cours B1 et B2 ou des cours Lire et Écrire. Les autres ont participé aux ateliers de français. Au total, il y a 3 groupes de niveau 1, 3 groupes de niveau 2 et 1 groupe d'alphabétisation. Les personnes participantes ont des origines très variées représentant tous les continents. Les ateliers de français du quotidien sont conçus en co-construction avec les participantes et participants en fonction de leurs besoins du moment. Ils choisissent ensemble les thématiques sur lesquelles ils veulent travailler. Les participants améliorent leurs compétences langagières de base dans les situations

de la vie courante. Les cours ont lieu au collège de La Nouvelle Promenade et au Centre socioculturel.

A raison de 2 heures 2 fois par semaine, les cours alpha ont permis à une douzaine de femmes de prendre confiance en elles et de commencer à lire et à écrire. Un homme était présent lors d'une dizaine de cours mais il n'a pas souhaité continuer. Cuisine, visite de la bibliothèque ou de l'Abbatiale, sorties au marché sont quelques-uns des outils utilisés pour permettre aux participantes de développer leurs compétences transversales.



Visite du BCI au Centre Socioculturel pour rencontrer le groupe des cours alpha le 17 mai 2022

Halte-garderie « La Smala »

La halte-garderie continue ses activités pendant les cours de français le jeudi soir et le samedi matin. Cinq monitrices et une aide-monitrice en formation bénéficiaire de l'EVAM se relayent pour s'occuper des enfants. Les activités sont multiples et variées : lecture de livres en français, mais aussi dans les langues d'origine grâce à un abonnement à Globlivres, la bibliothèque interculturelle à Renens, jeux de balles, activités de gymnastique, jeux de société, puzzle, jeux d'imagination (poupées, circuits de voitures) et d'éveil, découverte de chansons françaises et étrangères. Une vingtaine d'enfants au total ont pu bénéficier de cette prestation. Pour certains d'entre eux, c'est une première occasion de se séparer de leurs parents.



Temps de jeu un samedi matin

Café entre Elles

Femmes et enfants se donnent rendez-vous tous les jeudis en période scolaire. Le Café entre Elles offre un moment convivial et d'échanges. La plupart du temps, les échanges ont lieu en français mais les langues d'origine sont utilisées quand ceci est nécessaire. Les enfants peuvent jouer avec des jeux mis à leur disposition. Les activités sont animées par une bénévole. Promenades ou rencontres en extérieur ont également été organisées. En juin, une journée des familles a permis une rencontre avec les maris et les enfants en âge scolaire à la Maison des Cadets. Près de 80 adultes et enfants y ont participé. Chacune et chacun a pu découvrir des spécialités culinaires. La raclette a également eu un grand succès.



Discussions entre femmes tout en partageant des boissons et collations de différents horizons

Semaine d'Actions contre le Racisme

Chaque année, le secteur organise, avec le soutien du Bureau Cantonal pour l'Intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), diverses activités. L'année 2022 a été marquée par la commémoration du souvenir de l'assassinat d'Arthur Bloch. Une cérémonie a réuni les différentes églises et cultures religieuses avec la lecture d'un extrait du journal d'Anne Frank et la prise de parole des représentants des autorités religieuses. Elle a été suivie d'une table ronde entre le responsable du dialogue interreligieux du Canton de Vaud, un pasteur, des représentants des communautés

israélite et musulmane, un historien et le Directeur de l'établissement secondaire de Payerne et environs.

Les jeunes ont également été mis à contribution avec la création avec les jeunes de 10 à 20 ans de deux fresques autour de la thématique du respect, avec un débat sur les cultures et les religions. Un débat a également été organisé avec des jeunes de 12 à 20 ans suite à la diffusion du Film « The Hate U Give », sur la thématique « violence, racisme et discrimination ».

Dans les ateliers de français, la diffusion du film « Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ? » a permis des discussions autour de la thématique des discriminations, des unions multiculturelles et de l'intégration.

Enfin, sur l'impulsion du secteur, la Municipalité a participé à la « Soupe de Carême », geste pour rappeler l'unité des églises pour la promotion de la paix.



Création d'une fresque « Respect » par les jeunes

cette commission. Son but est de permettre aux communautés étrangères d'être en contact avec les élus et élus locaux, d'être intégrées à la vie de la Commune. La CCSI a organisé avec le service Population la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et la Fête multiculturelle. Le 24 septembre au matin, cette cérémonie d'accueil a réuni au Temple 80 personnes environ. Elles ont pu rencontrer et échanger avec les Autorités payernoises et découvrir la vie de la Commune. De nombreuses questions ont été posées pour connaître le fonctionnement de la Commune. La cérémonie s'est terminée par un apéritif qui a marqué également l'ouverture de la Fête multiculturelle. Sur la Place du Marché, des stands des communautés étaient installés pour ravir les papilles des passantes et des passants. Une scène a accueilli des spectacles de danses et de musiques des différentes communautés étrangères locales mais aussi un groupe de cors des Alpes. Des jeux du monde ont également ravi petits et grands.



Animation musicale et dansante lors de la Fête multiculturelle

Commission Communale Suisses-Immigrés (CCSI)

La CCSI s'est réunie 6 fois au long de l'année 2022. Elle se compose d'une représentante du Conseil communal par parti (4), des représentantes et représentants de communautés étrangères et des personnes issues d'associations en lien avec la migration. Le service Population assure le secrétariat et la logistique de



Apéritif d'accueil des nouvelles habitantes et habitants

Centre de test fide

En février 2022 après plusieurs mois de processus, la Commune de Payerne a obtenu l'accréditation de Centre de test fide. Le Pôle Intégration est habilité à faire passer les tests de niveau de français valables et nécessaires pour le renouvellement et le changement de permis de séjour mais aussi pour la naturalisation. Le test est composé d'une partie orale, qui comprend une évaluation des compétences parler et comprendre, et d'une partie écrite pour les compétences lire et écrire. Il est possible de ne passer que le test écrit ou que le test oral en fonction des besoins. L'affluence pour ces tests a été plus importante qu'attendue. En effet, ce ne sont pas moins de 43 tests complets, 10 tests oraux et trois tests écrits qui ont été effectués lors de 11 sessions. A l'issue de ce test, les personnes obtiennent un passeport des langues qui indique leur niveau de français compris entre A1 et B1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues.

Cours EVAM

La guerre en Ukraine a conduit sur la route de l'exil de nombreux réfugiés et réfugiées. La Suisse leur a ouvert ses portes et a donc eu à faire face à un afflux important de migrantes et migrants. A Payerne, nous avons vu arriver ces personnes migrantes au Café du Monde pour s'inscrire aux cours de français dès le mois de mars. Dans le Canton, des cours se sont mis en place à Lausanne dans les locaux de l'EVAM, mais ils ont rapidement été complets. Les personnes installées dans notre région qui souhaitent suivre des cours de français devaient faire un trajet de 01 h 50 et autant pour le retour, peu envisageable, encore moins pour les personnes avec des enfants. C'est la raison pour laquelle le Pôle Intégration a proposé à la Municipalité la mise en place de cours semi-intensifs pour les bénéficiaires de l'EVAM. C'est ainsi que depuis juillet, trois fois par semaine, durant trois heures, des migrantes et migrants ukrainiens apprennent le français avec les formatrices engagées par la Commune. A la demande de l'EVAM, un deuxième groupe a été mis en place dès septembre. Il a d'abord été délocalisé à

Chabrey dans des locaux mis gracieusement à disposition par la Commune de Vully-les-Lacs. Depuis novembre, pour mieux répondre à la demande, les deux groupes se déroulent désormais à Payerne. Les participantes et participants viennent de toute la Broye vaudoise. Ces cours sont entièrement financés par l'EVAM, y compris pour leur coordination.

Autres activités

Le secteur a organisé deux rencontres avec les actrices et les acteurs du social de la Broye. Plus de 45 personnes y ont participé. Les partenaires du social ont pu échanger sur des thèmes spécifiques et découvrir les prestations de l'EVAM notamment les projet Héberger un migrant et Un Village, une Famille.

Avec le soutien du secteur, l'Association Osons les livres a renouvelé son activité Places aux Histoires à Payerne. Les mercredis après-midis, sauf en cas de pluie, des bénévoles de l'association installent couvertures, tapis et plaids et surtout livres jeunesse sur la place de jeux de l'Avenue du Stade et lisent des histoires aux enfants qui le souhaitent. Entre mai et juin, quatre dates ont été confirmées sur les huit prévues et entre août et octobre, cinq sur les sept planifiées. A chaque fois, ce sont entre 5 et 20 enfants qui ont pu bénéficier d'un moment de lecture d'histoires individualisé.



Coin de lecture temporaire à l'Avenue du Stade

Le secteur Animation socioculturelle est représenté à la Chambre Consultative Cantonale des Immigrés (CCCI). Il s'agit d'un organe consultatif nommé par le

Conseil d'État avec pour objectifs de sensibiliser la population aux thématiques de l'intégration et de la prévention du racisme, d'informer les Commissions Communales Suisses-immigrés (CCSI) et d'adresser des recommandations au Conseil d'État.

Pôle Seniors

Durant l'année 2022, c'est un véritable Pôle Seniors qui s'est mis en place au sein du secteur Animation socioculturelle et Intégration. Les résultats de l'enquête initiée en 2021 auprès des seniors de la Commune ont été présentés à la Municipalité et ont permis de développer une stratégie dans ce domaine. Bien consciente de l'importance des seniors au sein de la société, la Municipalité a fait le choix d'engager une déléguée aux seniors. Entrée en fonction en septembre, elle a pour mission de superviser la mise en place de nouvelles activités et de poursuivre les événements déjà proposés les années précédentes. Il s'agit de répondre aux besoins importants identifiés auprès des aînées et aînés de Payerne par une amplification des activités proposées au sein de la Commune.

Vieillir 2030 - Permanences Numériques Seniors

Le secteur a ainsi répondu à un appel à projets découlant de la stratégie cantonale de la politique de la vieillesse nommée « Vieillir 2030 ». Celle-ci vise à proposer des améliorations, des projets ou des nouvelles mesures de part et d'autre du Canton. L'esquisse de projet de Permanences Numériques Seniors a été retenue par le jury et un projet détaillé a été transmis. Une réponse finale sur le projet est attendue pour le 2^e trimestre 2023. Développées en partenariat avec Pro Senectute Vaud, les Permanences Numériques Seniors ont déjà vu le jour les jeudis matins, une fois par mois. Après une formation sur la spécificité du public donnée par Pro Senectute Vaud, l'équipe, actuellement composée de 4 personnes, a pu accueillir les personnes âgées à la Salle du Banneret au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville. Les formatrices répondent individuellement aux problématiques rencontrées par les aînées et aînés. Chaque senior est ainsi reçu et obtient une réponse personnelle quant à l'utilisation de son téléphone portable. Lors des permanences, les personnes sont premièrement reçues pour un instant convivial autour d'un thé ou d'un café et des gourmandises, ce qui permet à la déléguée aux seniors d'échanger avec les participantes et participants et de leur présenter le cadre des permanences. Chacune et chacun est ensuite invité à rejoindre l'une des formatrices qui l'accompagnera dans différentes démarches pour ainsi apprendre en pratiquant. En effet, l'objectif est un accès facilité au téléphone portable personnel et une autonomie face à cet outil tant utilisé actuellement. Lorsqu'une question

plus complexe est posée, la déléguée aux seniors intervient également en tant que référente informatique. Si toutefois, la demande ne peut être reçue ou demande l'avis d'un expert, les seniors sont alors redirigés vers des entreprises locales proposant leur service de dépannage informatique. Les premières permanences ont rencontré un grand succès et les retours obtenus sont toujours positifs.



Découverte d'une application lors d'une permanence numérique

Sortie des seniors

Comme chaque année, les seniors de plus de 75 ans ont été conviés à la traditionnelle sortie des seniors le jeudi 25 août 2022. Cette fois-ci, le trajet en car les a menés au Musée d'Histoire Naturelle de Fribourg. Suite à la découverte des différentes salles, une collation était organisée à la cafétéria de l'Université de Fribourg. De retour à Payerne, un délicieux repas préparé par Monsieur Léonce Huguet, Au Cerf Traiteur, les attendait. Cette journée ensoleillée a offert la possibilité de rencontrer la Municipalité et de revoir des connaissances.



Petite collation à l'ombre lors de la sortie des seniors

Nonagénaires et centenaires

La Commune souhaite mettre à l'honneur les nonagénaires et centenaires domiciliés à Payerne. C'est pourquoi la Municipalité propose à la personne fêtée une visite afin de lui remettre un présent. Cette rencontre a pour but de célébrer ce passage de dizaine en compagnie des proches dans la simplicité et la joie. Un journaliste de La Broye peut également participer à

cette rencontre afin d'immortaliser ces moments dans la presse locale. Seize nonagénaires et une centenaire ont été célébrés.

Pôle Action sociale

Expulsions

Le secteur est en charge du suivi des expulsions forcées ordonnées par la Justice de Paix. Il s'agit d'une part d'entreposer dans des locaux communaux les meubles et autres biens encore présents dans les locaux à vider et d'autre part, d'assurer un logement d'urgence pour les locataires expulsés. Cinq expulsions ont été ordonnées dont quatre ont effectivement eu lieu.

Réseaux

Le secteur Animation socioculturelle et Intégration a également mis en place et entretient plusieurs réseaux.

Le réseau Payerne solidaire tient son nom de la « soupe solidaire » qui a lieu annuellement en novembre. Cette dernière a été conceptualisée dans l'objectif de rendre visible les acteurs de l'aide alimentaire locale auprès de la population. Le réseau Payerne Solidaire est composé de trois associations : Table Couvre-Toi, Les Cartons du Cœur ainsi que l'Armée du Salut qui se retrouvent régulièrement afin de discuter de leurs actions et d'organiser un événement commun, la « soupe solidaire ». En décembre 2022, une rencontre du réseau a été organisée avec l'EVAM de manière à dresser un point de situation sur la demande alimentaire des personnes ukrainiennes.

Un réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs du sexe a été créé dans la perspective de favoriser une meilleure intégration des personnes travaillant sur le marché du sexe de la Commune. Il est question de pouvoir proposer à ces personnes une plateforme de professionnels à leur disposition en cas de besoin social, spirituel ou d'écoute. A ce jour, trois rencontres ont eu lieu en présence de la CIPRO (Cellule d'investigation dans le milieu de la prostitution), de l'Armée du Salut ainsi que de l'intervention ponctuelle de la directrice de l'Association Fleur de Pavé.

Harcèlement de Rue

Mise en place fin 2021, la Commission communale contre le Harcèlement de rue est composée de représentantes et représentants des écoles, des communautés religieuses et étrangères, d'associations, telles que Vogay, de la Police cantonale et de chaque parti politique. Elle s'est réunie à cinq reprises en 2022 et s'est également entretenue avec la Municipalité. Un partenariat a été

initié avec le CPNV et Palmar Concept Sàrl (agence de communication et réalisations publicitaires) pour une récolte de témoignages dans différents lieux (GYB, gare, rue de Lausanne par exemple) de la ville à l'automne 2022. Une campagne de sensibilisation par voie numérique et d'affichage est planifiée pour 2023.

6.3. Aide Complémentaire Communale (ACC)

En 2022, près de 180 personnes ou familles ont bénéficié de l'ACC pour un montant total de Fr. 72'649.90 (Fr. 66'383.30 en 2021). Les rentes versées s'élèvent au maximum à Fr. 400.— par an pour les personnes seules et à Fr. 600.— par an pour les couples, auxquelles s'ajoutent un complément de Fr. 200.— par an pour chaque enfant à charge. Les bénéficiaires touchent toutes et tous des rentes AVS ou AI à faible revenu. Les limites de revenus donnant droit à l'ACC sont calquées sur celles des prestations complémentaires AVS/AI. Les bénéficiaires doivent résider à Payerne depuis 10 ans au moins et ne pas disposer d'une fortune supérieure à Fr. 15'000.— pour les personnes seules et Fr. 20'000.— pour les couples.

6.4. Santé

Un plan canicule a dû être mis en place, durant cet été exceptionnel. Une quarantaine de seniors ont pu bénéficier d'un suivi et de conseils. Plusieurs manifestations ont pu mettre en place un concept.

Du côté de l'ABSMAD (Association Broyarde pour la promotion de la Santé et du Maintien A Domicile), l'activité annuelle retrouve une certaine normalité. Le personnel administratif et soignant reçoit, par ce message, la reconnaissance qu'il mérite (plus d'informations sur www.absmad.ch).

6.5. Sécurité publique

Le secteur de la Sécurité publique, est composé d'un chef de secteur et de six collaborateurs ayant suivi la formation d'assistant de sécurité publique. Trois patrouilleuses scolaires sont également rattachées à ce secteur.

A partir d'avril 2022, après la levée de toutes les restrictions sanitaires, les tournus et patrouilles ont pu reprendre un rythme normal. Pour l'année 2022, 247 services décalés jusqu'à 20h30 ou 22h30 ont été effectués par une patrouille composée de 2 ASP.

Suite à un audit de la Cour des comptes, un accent a été mis sur le contrôle des établissements publics par 2 collaborateurs spécialement formés pour cette tâche. 44 ont été contrôlés d'une manière approfondie.

Le secteur a effectué des contrôles et des patrouilles selon la répartition ci-dessous :

- proximité (dans les quartiers d'habitations et au centre-ville) : 1'388 heures ;
- écoles : 146 heures ;
- places de jeux : 46 heures ;
- gare : 256 heures ;
- contrôles littering : 58 heures ;
- contrôles chiens : 35 heures ;
- contrôles établissements publics : 112 heures ;
- foires et marchés : 216 heures.

Concernant le contrôle des véhicules, les heures suivantes ont été enregistrées :

- contrôles de stationnement : 983 heures ;
- contrôles de circulation (riverains autorisés) : 361 heures.

De plus, 334 heures ont été effectuées dans le cadre de manifestations pour la pose de signalisations et la gestion du trafic.

Encaissements d'amendes et de taxes

	2022	2021
Amendes		
Nombre d'amendes d'ordre délivrées	12'746	13'254
Somme encaissée	Fr. 600'664.06	Fr. 596'969.03
Taxes de contrôle du stationnement		
Horodateurs	Fr. 147'044.64	Fr. 145'574.60
Macarons pendulaires	Fr. 151'270.85	Fr. 156'512.25
Macarons résidants	Fr. 119'321.02	Fr. 119'137.38
Total	Fr. 417'636.51	Fr. 421'224.23

	2022	2021
Encaissements divers		
étalagistes, foires, marchés, patentes, patentes temporaires	Fr. 26'221.80	Fr. 6'162.—
divertissements, taxe spectacle et musique	Fr. 35'047.75	Fr. 12'019.55
notifications commandements de payer et divers	Fr. 93'985.—	Fr. 79'590.—
inhumations (permis d'inhumation/incinération et concessions)	Fr. 40'038.—	Fr. 31'552.05
Total	Fr. 195'292.55	Fr. 129'323.60

Commandements de payer notifiés	2'091	2'059
Établissements publics		
Ils ont bénéficié des permissions suivantes (heures supp.)	Non perçus / Covid 19	Non perçus / Covid 19
représentant un total de taxes encaissées pour		
Lotos		
autorisations accordées	15	12
Tombolas		
autorisations accordées	2	1
Permis temporaires pour vente de boissons alcooliques		
permis délivrés	70	30
Demandes de manifestation via le portail cantonal POCAMA		
demandes traitées	80	57
Licences de taxis		
nombre de licences A	5	5
nombre de licences B	7	7
Marché du logement		
logements vacants au mois de juin de l'année de référence	55	82

Rapports résultant des compétences de la sécurité publique	2022	2021
dénonciations stationnement sur le domaine privé	606	451
infractions au règlement communal de police	72	72
infractions élimination déchets	112	237
Total	790	760

	2022	2021
Services funèbres		
Nombre d'annonces de décès traitées concernant des personnes décédées à Payerne et/ou inhumées au cimetière St-Jacques	230	200



Rue de Guillermaux : feux de signalisation installés en 2022 pour une traversée sécurisée

7. Infrastructures, mobilité, énergie

Jacques Henchoz



2022, une année complète à la tête du dicastère permet une meilleure compréhension des enjeux importants qu'il contient.

Normal me direz-vous et vous avez très certainement raison.

Mais sachez que c'est une chance inouïe de participer au développement de nos réseaux d'eaux potable, claire ou usée, à la recherche de solutions pour la gestion de nos déchets, sans oublier les réflexions sur la mobilité et le développement de la forêt.

Un dossier peu connu du grand public mais oh combien sensible est bien celui de la gestion des locations des terres communales. A ce stade, la situation est maîtrisée mais en sera-t-il toujours ainsi pour l'avenir ?

N'oublions pas les succès de 2022, comme par exemple la mise en place de la déchetterie mobile, la création de la Société Payerne Energies SA ou encore l'adoption du préavis permettant le bouclage communal d'approvisionnement en eau potable.

A contrario, j'avoue humblement que l'accès à la déchetterie communale n'a pas avancé au rythme souhaité. Dans le cas présent, le dicton « le diable se cache dans les détails » garde toute sa valeur. Je mettrai toutes mes forces pour trouver LA solution ces prochains mois.

De nombreuses séances ont animé les 12 mois de 2022 et je peux vous l'affirmer, Mesdames, Messieurs, elles vont toutes dans le sens d'aider notre population à affronter les défis présents et futurs.

Lors du rapport de gestion 2021, j'écrivais :

« Je suis fier de travailler avec une équipe dynamique composée de collaborateurs et collaboratrices motivés et prêts à relever les défis qui nous attendent ».

Je ne change rien pour cette année tant ceci est vrai.

Comme en 2022, poursuivons ensemble la route du débat qui nous permettra d'avancer sereinement.

Merci et cordiales salutations.

7.1. STEP, assainissement / déchetterie 2022 (2021)

Bilan général

Construction de la STEP : 1968

Rénovation de la STEP : 2002 - 2005

Le fonctionnement de la STEP est satisfaisant, bien que sa capacité soit fréquemment dépassée. Depuis plusieurs années, nous devons avoir recours à l'ajout de polymères dans la biologie afin de réduire le problème du moussage sur les bassins biologiques.

En 2022, de par l'âge des installations qui mériteraient une grosse remise à niveau (assainissement des installations tous les ~15 ans), une augmentation des pannes imprévisibles est constatée. La STEP devant encore servir jusqu'en 2026-27, date estimative de la mise en service de la future STEP de l'Eparsse, il est à prévoir une augmentation des interventions de réparation et de remplacement, et ainsi même des coûts d'exploitation.

La base de dimensionnement et capacité de traitement de notre STEP en 2022 est la suivante :

- débit moyen journalier : 3'477 m³/jour (3'639m³/jour);
- débit maximum de traitement : 1'080 m³/h ou 25'920 m³/jour ;
- capacité hydraulique maximale : 18'000 équivalents-habitants (EH) ;
- capacité biologique maximale : 13'125 équivalents-habitants (EH) ;
- charges d'entrées réelles : DCO moyenne 17'072 EH (14'260 EH) et DBO5 à 13'962 EH (14'489 EH) ;
- précipitations : 831 mm (993.1 mm). La moyenne des 5 dernières années est de 908.8 mm (886 mm). Elles influencent le débit moyen (1 mm = 1 litre/m²).

Les principaux volumes traités à notre STEP ont été les suivants :

	2022	2021
Quantité d'eau épurée	1'269'085 m ³	1'328'072 m ³
ou	env. 3'500 m ³ /jour	env. 3'650 m ³ /jour

soit 46.29 % (48.28 %) de la capacité maximale selon les charges calculées lors de la rénovation de 7'560 m³/jour.

	2022	2021
Quantité de boues digérées	4'366 x 3.4	4'428 x 3.4
	14'844.4 m ³	15'055.2 m ³
ou	40.67 m ³ /j	41.25 m ³ /j

	2022	2021
Quantité de chlorure ferrique utilisée pour précipiter les phosphates contenus dans l'eau	137.02 t	149.19 t

Boues d'épuration

En 2022, ce sont 472 m³ (582 m³) de boues déshydratées à 32.83 % (32.82 %) de matière sèche qui ont été incinérées à la SAIDEF à Posieux.

Durant la même année, nous avons traité 240 m³ (240 m³) de boues liquides en provenance de la Commune de Trey.

Énergie

Le tableau de commande électrique du couplage chaleur-force (CCF) a été changé en avril 2022.

	2022	2021
Production de biogaz	125'181 m ³	137'746 m ³
Courant produit par le CCF	220'130 kW	228'543 kW
Courant utilisé par le CCF	212'829 kW	217'912 kW
Courant acheté au réseau	209'433 kW	200'895 kW
Courant consommé total	422'262 kW	408'176 kW
Courant vendu au réseau	7'301 kW	10'631 kW

On constate que la production de biogaz en 2022 est inférieure de 9.1 % par rapport à l'année 2021 (arrêt du CCF pour entretien, vidange du gazomètre). Il faut également prendre en compte que durant la crise de la Covid-19 la population payernoise était restée chez elle et avait limité ses déplacements, ce qui explique les valeurs records enregistrées en 2020 et 2021.

Prestations et marche du service

Le personnel du secteur assainissement gère, entretient, contrôle et surveille l'ensemble des collecteurs EU/EC,

des stations de pompage et des installations de la STEP, ainsi que la déchetterie.

Des analyses annuelles régulières sont exécutées en collaboration étroite avec le Laboratoire cantonal (12 analyses par le Canton et 12 par nos soins).

Les résultats ne respectent plus la législation en vigueur, mais sont en ordre pour le Canton (attente de la future STEP de l'Éparse).

Achats

- d'une pompe volumétrique pour l'injection des boues à l'unité de déshydratation ;
- d'un multimètre et d'une sonde PH ;
- d'une pompe doseuse pour le chlorure ferrique ;
- d'une sonde niveau pour la STAP du Pont de Ville ;
- d'un compresseur pour le refroidissement d'un échantillonneur d'analyses ;
- de deux lances à eau avec régulation de pression ;
- d'un jeu de couteaux pour le dilacérateur de la déshydratation ;
- d'une sonde mesure pour le déversoir d'orage de la STEP ;
- de six têtes d'OxyTop pour analyses de la DBO5 ;
- d'une pompe immergée pour la fosse des retours de la STEP ;
- d'un compresseur air commande pour Aéroport II ;
- d'un analyseur d'humidité pour les recherches de matière sèche ;
- d'un gilet de sauvetage (obligatoire lors des interventions sur les chambres le long des berges de la Broye).

Remplacements

- d'une sonde de niveau à la STAP du Pont de Ville ;
- de l'automate de la biologie à la STEP ;
- du tableau électrique du couple-chaleur-force (CCF) ;
- de l'auge de la petite vis de la STAP des Abattoirs ;
- d'une sonde de niveau du SBR.

Remise en état

- du préparateur à polymère de la déshydratation (réparation de l'automate) ;
- de l'aérateur pour la préparation des cultures MADEP ;
- de la vis de relevage à la STAP des Abattoirs ,
- des diffuseurs d'air (bactériologie).



Vis de relevage à la STAP des Abattoirs



Diffuseurs d'air (bactériologie)

Divers travaux d'entretien sur des collecteurs communaux

- 12 interventions de curage de collecteurs ;
- 5 interventions de curage de collecteurs et passage caméra ;
- 8 interventions aux STAP et à la STEP de curage et aspiration.

Travaux divers

- Mise en service de la STAP Emupor à l'Avenue Général Jomini (2^e système réalisé en Suisse).



Mise en service de la STAP Emupor à l'Avenue Général Jomini



Intérieur de la STAP

Événements particuliers

A nouveau cette année, deux arrêts de la STEP ont eu lieu suite à d'importantes précipitations, soit :

- du 29 au 30 septembre 2022 (34 L/m²) ;

- du 24 au 25 décembre 2022 (35 L/m²).

Les sédiments déposés dans les bassins, stockeurs, etc. suite à l'entrée de la Broye dans la STEP, ont nécessité un important travail afin de rétablir la situation initiale (plusieurs mois).

Taux de couverture du chapitre affecté

- 2018 : 116 % ;
- 2019 : 118 % ;
- 2020 : 120 % ;
- 2021 : 128 % ;

Pour 2022, le taux de couverture devrait être de 133 %.

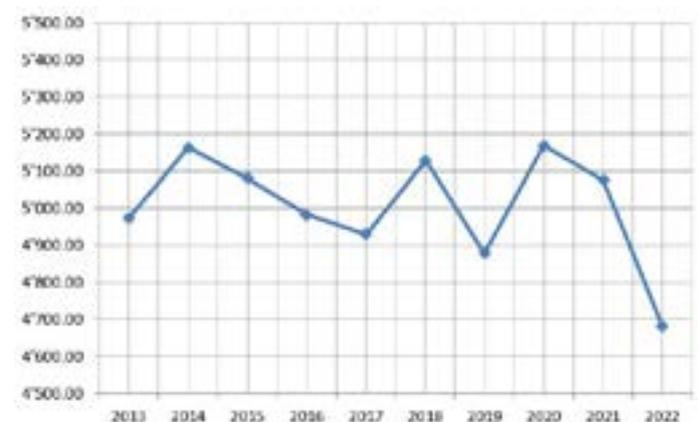
On constate que ce compte permet d'effectuer des versements à provisions, ce qui est nécessaire afin de pouvoir réaliser les importants travaux qui vont devoir être financés ces prochaines années (remises à niveau des stations de pompage, des déversoirs d'orages, des réseaux d'assainissement).

7.2. Élimination des ordures et autres déchets

Gestion annuelle des déchets

Le tonnage global des déchets est en diminution et représente :

	2022	2021
Ensemble des déchets traités	4'681.56 t	5'075.33 t
	453.29 kg/hab	500.67 kg/hab



Total annuel des déchets

Le tonnage global des déchets 2022 est donc en régression de 9.46 % (- 1.81 %). En 2021, les effets de la crise de la Covid-19 s'étaient déjà fait sentir, il en va de

même pour 2022 où le tonnage par habitant a encore passablement reculé.

On constate ainsi que la quasi-totalité des déchets récupérés a diminué, mises à part les ordures ménagères qui ont progressé d'environ 3 %, soit à peu près l'augmentation de la population en 2022.

Ordures ménagères et matériaux incinérés

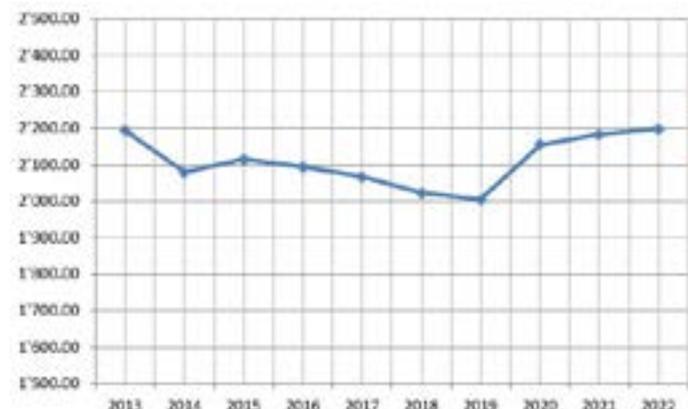
Le tonnage des ordures ménagères, collecté par une entreprise privée, et les déchets incinérés à la SAIDEF ou à la CRIDEC, sont en légère augmentation par rapport aux valeurs des dernières années.

Dans le détail, les déchets incinérés représentent :

	2022	2021
Sagex*	0.00 t	0.00 t
Ordures ménagères	2'039.15 t	1'981.90 t
Déchets en matière plastique (partiel)	85.58 t	82.00 t
Déchets de balayage**	72.90 t	119.32 t
Total	2'197.63 t	2'183.22 t
	212.78 kg/hab	214.60 kg/hab

*Evacué avec les ordures ménagères

**Incinérés à la Cridec depuis 2020



Incinération des déchets à la SAIDEF et à la CRIDEC

Concernant les sacs poubelles, pour les ordures ménagères, il est à relever que des contrôles sur la voie publique de sacs non conformes se font régulièrement. En 2022, plus de 112 (111) dénonciations ont été envoyées. En règle générale, cela débouche sur une amende, conformément à la réglementation communale. Dans le détail, il s'agit d' :

- avertissements ou sans suite car adresse valable introuvable : 7 ;

- amendes pour dépôt de sacs officiels le mauvais jour : 40 ;
- amendes pour dépôt journaux et publicités dans une poubelle publique : 15 ;
- amendes pour dépôt de sacs non-officiels ou divers : 50 ;
- amendes d'ordre pour mégots, urine ou crachats au sol : 8.

Il est à relever que depuis l'introduction systématique des contrôles des sacs non conformes par l'Entretien du domaine public et les sanctions infligées, on constate une amélioration globale de la situation en ville.

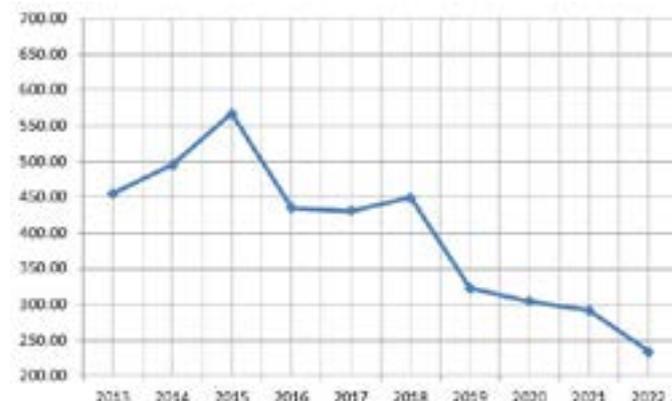
Matériaux inertes déposés en décharge

Le tonnage des matières transportées en décharge est en diminution et représente :

	2022	2021
Matériaux inertes non recyclables	233.74 t	291.50 t
Déchets de balayage	* 0.00 t	*00.00 t
Total	233.74	291.50 t
	22.63 kg/hab	28.75 kg/hab

*Incinérés à la Cridec dès 2020

Papiers - cartons (recyclés)

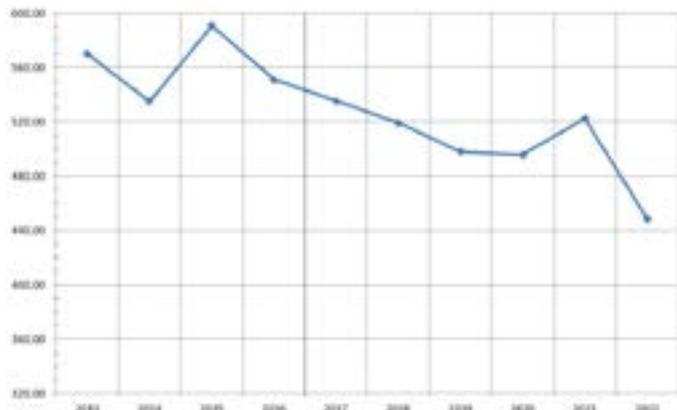


Matières mises en décharge à Châtillon

Les papiers-journaux sont récupérés et revalorisés par des entreprises spécialisées. Leur coût de traitement varie en fonction de l'offre et de la demande.

Dans le détail, les papiers/cartons évacués et revalorisés représentent :

	2022	2021
Papier ordinaire et carton	435.35 t	507.48 t
Ramassage trimestriel du papier et journaux	13.27 t	14.88 t
Total	448.62 t	522.36 t
	43.44 kg/hab	51.53 kg/hab



Revalorisation du papier et du carton

D'une manière générale, le taux de recyclage du papier/carton est en baisse de 14.11 % (5.35 %).

Verre (recyclé)

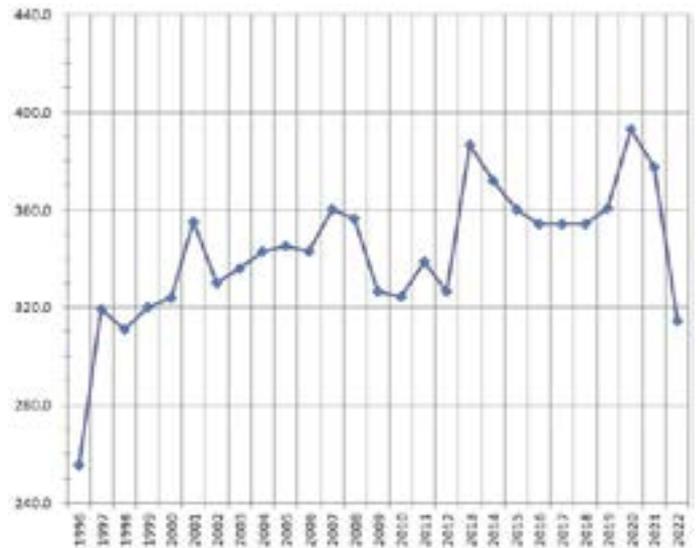
Le verre récupéré a été conduit en 2022 par nos soins ou par une entreprise privée et acheminé à VetroSwiss.

Dans le détail, le verre récupéré représente :

	2022	2021
Verre mélangé (bennes et containers en Ville)	44.79 t	80.69 t
Verre blanc	91.19 t	96.21 t
Verre brun	57.58 t	77.38 t
Verre vert	120.82 t	123.29 t
Total	314.38 t	377.57 t
	30.44 kg/hab	37.25 kg/hab

Le tonnage total de recyclage du verre est en diminution de 16.7 % (- 3.9 %).

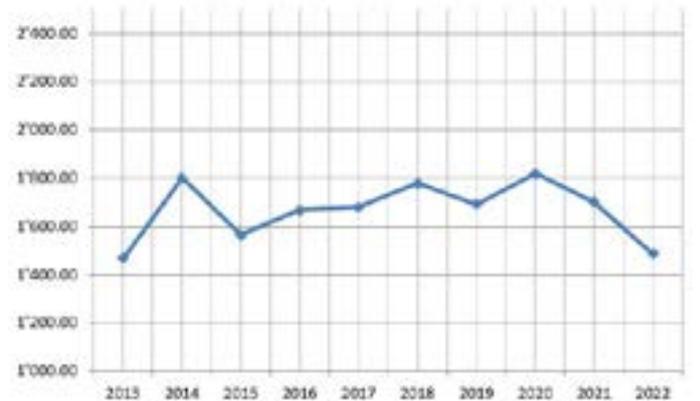
Rapporté par habitant, on constate également une diminution de 18.3 % (- 4.1 %).



Revalorisation du verre

Autres matériaux recyclés

	2022	2021
Ensemble des autres déchets recyclables	1'487.19 t	1'700.69 t
	144.00 kg/hab	167.77 kg/hab



Autres matériaux recyclés

Liste des autres matériaux recyclés

Désignation	Évacuation	2022	2021
Objets encombrants non métalliques	Récupérateur	71.88 t	94.82 t
Matières organiques	Compostière	684.29 t	826.90 t
Bois	Récupérateur	332.44 t	356.91 t
Ferraille	Récupérateur	97.04 t	96.70 t
Cuivre	Récupérateur	0 t	0.31 t
Fer blanc et aluminium	Récupérateur	24.05 t	23.09 t
Objets encombrants métalliques	Récupérateur	36.89 t	49.01 t
Petit électroménager *1	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Gros électroménager *1	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Matériel électronique *1	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Matériel informatique *1	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Frigo *1	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
TV	Récupérateur	2.91 t	6.06 t
Flaconnage bouteilles plastiques	Récupérateur	7.28 t	9.04 t
Capsules Nespresso	Récupérateur	8.04 t	9.52 t
Huiles minérales et végétales	Cridec	7.92 t	7.85 t
Déchets en matière plastique	Récupérateur	85.58 t	82.43 t
PET	Récupérateur Déchetterie	40.45 t	38.14 t
Fils, câbles	Récupérateur	4.28 t	3.57 t
Piles batteries-accumulateurs		3.75 t	10.93 t
Briques à boisson *2	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Vêtement usagés	Récupérateur	80.39 t	85.41 t
Total		1'487.19 t	1'700.69 t
*2 Recyclage de l'aluminium		144.00 kg/hab	167.77 kg/hab

L'électroménager et l'informatique*1, ont représentés 167 (89) palettes que nous avons valorisées au travers de différentes filières de recyclage (fondation Mode d'emploi, RG Récupération SA).

Objets encombrants non métalliques et bois

Ceux-ci sont soit récupérés à la déchetterie, soit ramassés sur appel pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS et/ou AI, par le secteur Entretien du Domaine Public.

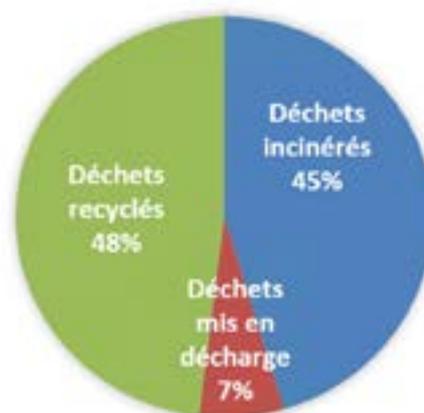
Proportion de type de déchets par habitant /année

Le tonnage total de l'ensemble des déchets produits sur la Commune de Payerne est en diminution et représente 4'681.56 tonnes (5'073.34), soit 453.29 kg/habitant (500.67), alors que la moyenne suisse est d'environ 701 kg/habitant. Pour comparaison, la moyenne européenne est de ~ 500 kg/habitant.

Si la Suisse est la troisième plus grosse productrice de déchets en Europe, elle fait cependant partie des élèves-modèles en matière de recyclage et de production d'humus.

Dans le détail, la proportion des déchets représente :

	2022	2021
Déchets incinérés	205.73 kg/hab (45.39 %)	203.62 kg/hab (40.66 %)
Déchets mis en décharge	29.69 kg/hab (6.55 %)	40.53 kg/hab (8.09 %)
Déchets recyclés	217.87 kg/hab (48.06 %)	256.53 kg/hab (51.24 %)
Total	453.29 kg/hab	500.67 kg/hab



La part de recyclage à Payerne a baissé légèrement, après plusieurs années stables. Elle se situe aujourd'hui un peu en dessous de la moyenne suisse (~ 50 %).

Vente de sacs - ramassage des containers

	2022	2018	2019	2020	2021
rouleaux de 10 sacs de 17 litres	6'210	6'330	6'390	6'450	7'260
rouleaux de 10 sacs de 35 litres	16'800	14'610	15'060	15'540	16'740
rouleaux de 10 sacs de 60 litres	936	1'200	960	1'050	1'008
rouleaux de 5 sacs de 110 litres	1'500	1'480	1'740	1'820	1'540

Volume des déchets récupérés au moyen des sacs officiels :

- 2018 : 7'770 m³
- 2019 : 7'895 m³
- 2020 : 8'166 m³
- 2021 : 8'545 m³
- 2022 : 8'322 m³

Le volume moyen de sacs à ordures par habitant est d'environ 15.50 l/hab./semaine (16.21 l/hab./semaine), ce qui représente une dépense de l'ordre de Fr. 46.95 hab./an (Fr. 49.05).

Poids moyen du sac

- 17 l environ 4.17 kg (3.94)
- 35 l environ 8.58 kg (8.12)
- 60 l environ 14.70 kg (13.92)
- 110 l environ 26.95 kg (25.51)

On constate une augmentation globale du poids par sac, ce qui est conforme si l'on prend en considération l'augmentation de la population et la légère baisse des ventes de sacs officiels.

De plus, 176 (162) rouleaux de 35 l ont été distribués aux familles de 3 enfants et plus, à titre de mesures d'accompagnement.

Accès à la déchetterie - Préavis n° 16/2022

Le macaron autocollant à poser sur le véhicule est toujours en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Le préavis n° 16/2022, adopté par le Conseil communal, prévoit les réalisations suivantes :

- mise en service d'une déchetterie mobile, réalisée en décembre 2022 ;
- gestion des accès au moyen de barrières automatiques, prévue à l'automne 2023. La gestion des barrières par lecture des plaques minéralogiques a nécessité de nombreuses démarches dont l'établissement d'un avenant au règlement communal sur la gestion des déchets, en cours de validation auprès du Canton ;
- mise en service d'une ressourcerie, prévue au printemps 2023 ;
- installation de conteneurs type Molok au centre-ville, prévue dès 2023.

Déchetterie mobile



Déchetterie mobile

Début décembre 2022, la déchetterie mobile a été inaugurée. C'est l'entreprise RG Récupération SA à Sévaz qui se charge de la collecte.

Les sites retenus sont les suivants :

- Place de la Concorde ;
- Place du parc Montriant ;
- Avenue de la Colline ;
- Quartier des Rives de la Broye ;
- Quartier Les Vernes.

Cela représente une collecte de 4.5 heures par semaine, le mercredi après-midi. Deux tournées sont nécessaires afin de respecter les horaires.

Les matières pouvant être récoltées sont les suivantes (non exhaustif) :

- papier ;
- fer blanc / alu ménage ;
- carton ;
- cannettes alu ;
- verre creux ;
- capsules Nespresso ;
- PET ;
- piles / batteries ;
- électronique ;
- flacons ;
- huiles ;
- textiles ;
- déchets verts ;
- composte.

La première journée de ramassage a ainsi permis de prélever près de 800 kg de matériaux, la tendance des journées suivantes confirmant l'intérêt de la population pour ce type de ramassage.

Événements à la déchetterie en 2022

- diverses réparations sur le matériel (conteneurs, bennes) ;
- participation aux séances pour le projet d'installation de barrières de gestion des entrées et sorties ;
- participation aux séances pour le projet de ressourcerie (deuxième main).

Achat

- Achat de containers 800 l.

Action Ville propre

Au mois de mai et octobre 2022, 6 matinées de ramassage des déchets en ville ont été organisées avec les écoles et institutions actives sur Payerne. Au total, ce sont environ 150 jeunes qui ont participé à ces journées. Ces journées seront reconduites en 2023.



Déchets ramassés lors de deux événements

Taux de couverture du chapitre affecté

- 2018 : 115 % ;
- 2019 : 99 % ;
- 2020 : 85 % ;
- 2021 : 93 % ;

Pour 2022, le taux de couverture devrait être de 92 %.

On constate que ce compte ne permet plus ces trois dernières années d'effectuer des versements à provisions. Une augmentation des taxes est à prévoir, afin de permettre un autofinancement tout en versant à provisions les montants nécessaires aux prestations à réaliser dans le futur.

Conformément au préavis n° 16/2022, la taxe forfaitaire actuelle de Fr. 81.—/habitant sera adaptée dès 2023 aux investissements prévus.

7.3. Énergie

Déjà primée pour sa politique énergétique ambitieuse et les efforts qu'elle a déjà consentis afin de faire face aux enjeux énergétiques et climatiques, la Commune de Payerne s'engage continuellement en faveur du développement durable, notamment à travers le processus de labellisation « Cité de l'énergie ».

Obtenu pour la première fois en 2015, ce label est une distinction qui apporte la preuve que la Commune mène activement une politique énergétique et climatique durable et qu'elle entreprend de nombreuses actions concrètes en faveur des économies d'énergie, du recours aux énergies renouvelables, d'une gestion durable des ressources et d'une mobilité supportable pour l'environnement.

Le 22 septembre 2020, la Commission du label de l'Association « Cité de l'énergie » a décidé, à la suite du réaudit réalisé en juin 2020, de renouveler le label à la Commune de Payerne pour ses résultats convaincants et exemplaires dans le développement de sa politique énergétique communale.

Durant l'année 2022, un important travail d'harmonisation des différents outils de planification a été entrepris, ceci dans le but de pouvoir à terme atteindre les objectifs que la Municipalité s'est fixée. Les différentes mesures figurant dans le catalogue « Cité de l'énergie » sont suivies et/ou mises en œuvre en fonction des projets ou des opportunités.

7.4. Mobilité

Ligne de bus

La première ligne de bus de Payerne a été inaugurée en décembre 2018. Son tracé (du quartier de La Coulaz à l'HIB en passant par la gare) offre une bonne desserte Est - Ouest.

Une future ligne Sud – Nord (Aéropôle), répondant à la demande d'une partie de la population et des entreprises, est en cours d'évaluation (tracé et financement).

L'actuelle ligne se compose de neuf arrêts de bus, dans le sens de La Coulaz - Hôpital, et six arrêts dans le sens Hôpital - La Coulaz. La longueur totale du trajet aller-retour représente ~ 7'000 m.

Pour rappel, c'est dans le cadre du projet PPA « A La Coulaz » que le service cantonal de la mobilité demandait à la Municipalité de planifier une première desserte en transports publics.

La ligne circule avec une fréquence de 30 minutes du lundi au vendredi et 60 minutes le samedi. Aucun service n'est effectué le dimanche et les jours fériés. Avec une plage horaire comprise de 06 h 00 à 20 h 15 du lundi au vendredi et de 06 h 30 à 18 h 45 le samedi, quelques 60'000 km sont ainsi réalisés annuellement pour le service de ligne. Cette dernière est totalement intégrée aux prestations de la communauté tarifaire fribourgeoise (Frimobil).

Activité de la ligne

En 2022, l'activité de la ligne a représenté :

- distance parcourue : 64'270 km ;
- nombre de voyageurs : 63'334 (46'660) ;
- abonnements subventionnés : 86.

On constate une augmentation du nombre de voyageurs de plus de 35 % par rapport à 2021 (+ 26 % en 2021 et + 20 % en 2020).

Mesures prises pour augmenter l'attractivité du bus urbain

Dès 2020, la Municipalité a introduit des actions ayant pour but de sensibiliser la population à utiliser davantage les transports en commun plutôt que de prendre un véhicule privé. Pour cela, il est important que l'utilisation gratuite du bus reste simple pour l'utilisateur, de manière à ne pas l'en dissuader.

Deux actions ont donc été initiées, financées par le subventionnement communal figurant au budget.

La première consiste à rendre complètement gratuite l'utilisation du bus les samedis, pour l'ensemble de la population, jour où une faible utilisation a été identifiée. Ainsi, en 2022, ce sont 5'075 (3'759) voyageuses et voyageurs qui ont bénéficié de cette offre, représentant au final un coût de Fr. 7'613.— (Fr. 5'638.—), à charge de la Commune.

La seconde consiste à rendre en partie gratuite l'utilisation du bus en semaine pour les enfants en scolarité obligatoire et/ou jusqu'à 16 ans révolus. Pour en bénéficier, il faut que ces personnes acquièrent un abonnement et se le fassent rembourser auprès de l'administration communale à hauteur de 75 %. Ces subventions sont allouées jusqu'à concurrence du montant de subventionnement prévu dans le budget annuel, selon l'ordre des demandes. Ainsi, 52 (62) adultes et 34 (3) enfants ont bénéficié de ces subventions, représentant un coût de Fr. 8'096.— (Fr. 4'122.—), à charge de la Commune. Pour rappel, ces abonnements bénéficiaient déjà de subventions accordées par la

Commune. Initialement, le taux de subvention était de 40 % la première année d'exploitation de la ligne (2019), 30 % la deuxième et 20 % la troisième. Depuis 2020, il a été décidé le maintien de la subvention communale de base à 40 %, au lieu des 30 % prévus initialement, ceci afin de maintenir l'augmentation de la courbe de croissance des utilisatrices et utilisateurs. Pour le budget, seule la part excédentaire à la subvention déjà allouée a été comptabilisée (35 %). A noter qu'une gratuité totale n'a pas été retenue. En effet, un subventionnement à hauteur de 100 % ferait prendre à la Commune le risque qu'un nombre important de familles, remplissant les conditions, acquiert un ou des abonnements, du fait de leur gratuité, même si au final ils ne sont que peu ou pas utilisés. L'impact recherché ne serait alors pas atteint, avec en prime un coût prohibitif à charge de la Commune. Pour cela, mettre une valeur à l'acquisition d'un abonnement est beaucoup plus efficace, en proposant comme retenu un subventionnement total à hauteur de 75 % du prix d'achat plein.

En complément à ces mesures, la Municipalité a également introduit la gratuité du bus lors des nocturnes de Noël, soit 4 allers - retours depuis l'hôpital avec un départ à 20 h 16, 20 h 46, 21 h 16 et 21 h 46. Le coût de cette gratuité représente ~ Fr. 500.—. Aucun billet n'est délivré, ces courses étant facturées par CarPostal à forfait.

Aucune subvention n'est à attendre, ces initiatives étant propres à la Commune de Payerne.

Actions prises par CarPostal

De son côté, CarPostal a continué ses campagnes de promotion de la ligne, initiées dès 2019.

Cette 1^{ère} ligne de bus urbain à Payerne participe activement au changement de mobilité qui doit être initié en Ville de Payerne. En 2022, le taux de couverture (recettes/coûts) a été d'un peu plus de 12.5 % (- 8 %). La rentabilité de la ligne a ainsi été atteinte dès sa 4^e année de service, ce qui démontre clairement l'intérêt grandissant porté pour ce mode de déplacement. Il est certain qu'une politique communale visant à promouvoir les mobilités douces et à redonner au centre-ville un espace piétonnier convivial permettra de poursuivre le développement de cette ligne de bus, et également d'envisager sérieusement d'en initier une seconde, dans l'autre axe de la Ville.

Participations financières de l'HIB et de La Coulaz

Dans le cadre de la mise sur pied de la 1^{ère} ligne de bus urbain à Payerne, des discussions avaient eu lieu avec l'HIB et la société Implemia Immobilier SA concernant

leurs participations financières, du fait de l'amélioration de l'offre faite à leur personnel et locataires, qui pourraient, entre autres, profiter de cette ligne pour leurs déplacements à leur lieu de travail. Une participation annuelle de Fr. 50'000.— avait été avancée.

Deux conventions avaient ainsi été préparées et envoyées par la Municipalité à l'HIB et à la société Implenla Immobilier SA.

Dans les deux cas, aucune convention signée n'était venue en retour à la Municipalité avant l'inauguration de la ligne de bus.

En 2021, suite à plusieurs rencontres avec l'HIB, une convention a finalement été signée. En 2022, les discussions avec les propriétaires des bâtiments des Rives de la Broye ont permis d'aboutir également à la signature d'une convention.

Il est clair que si une deuxième ligne de bus devait être projetée, les participations financières de tiers seraient réglées en amont, avant la création de la ligne.

Circulation et mobilité

Ces dernières années, la Commune de Payerne a vu sa population croître de manière soutenue, avec le cap des 10'000 habitants franchi en 2018. Par ailleurs, plusieurs projets de développements importants sont en cours d'étude ou en voie de réalisation, tel le Plan d'Affectation Général Guisan, la future École professionnelle ou le projet d'un nouveau bâtiment à la rue de Guillermaux, développements qui renforceront encore plus le dynamisme payernois.

Par ailleurs, de nombreux projets de mobilité et de réaménagements de l'espace public sont également à l'étude (tarification du stationnement, réaménagement de l'Avenue Général Jomini, Place Général Guisan, MEP Grand Rue et rue de Lausanne, etc.) dans des domaines et des secteurs très divers, visant à améliorer les conditions d'accessibilités de la Commune et à renforcer sa qualité de vie.

Il est apparu dès lors nécessaire de disposer d'un outil permettant de clarifier la vision et la stratégie communale en matière de mobilité, à ce jour peu explicite et segmentée entre les différents services de la Commune.

C'est pourquoi a été lancé en 2022 un concept communal de mobilité multimodale, dont le périmètre comprend l'ensemble du territoire de la Commune de Payerne, avec la prise en compte des hameaux (Etrabloz, Verschez-Perrin, Corges, Verschez- Savary) et du site de

l'aérodrome de Payerne, en considérant également ses connexions routières, ferroviaires, piétonnes et cyclables en lien avec les communes environnantes.

Un mandat a ainsi été attribué au bureau d'ingénieurs Christe & Gyax. Du côté de la Commune, un groupe de suivi technique a été mis sur pieds, constitué des chefs de services et membres de la Municipalité impliqués, soit :

- service Infrastructures et mobilité ;
- service Urbanisme et travaux ;
- service Constructions, environnement et patrimoine foncier ;
- service à la Population.

Un groupe de suivi politique a également été créé, comprenant les membres de la Commission consultative déjà impliquée dans le cadre du PACom. Ce groupe est consulté pour validation des grandes étapes du projet.

La Municipalité est quant à elle chargée de la validation politique finale au terme de chaque phase.

La Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton de Vaud (DGMR) est également incluse dans les réflexions, afin de vérifier la cohérence des solutions proposées avec les planifications.

Les infrastructures liées à la mobilité douce présentes sur le territoire communal sont :

- avenue de la Colline, bande cyclable ;
- route de Morens, bande cyclable ;
- route pour la connexion sur les sites d'Aéropôles I et II ;
- rue de la Vignette, bande cyclable ;
- route du Chatelard, trottoir mixte partagé ;
- rue des Cerisiers, bande cyclable ;
- avenue de La Promenade, bande cyclable ;
- avenue Général Jomini, bande cyclable ;
- route de Grandcour, bande cyclable ;
- rue des Grandes Rayes, bande cyclable avec contre-sens ;
- route de Bussy, bande cyclable ;
- rue d'Yverdon, bande cyclable ;
- rue des Berges, bande cyclable avec contre-sens ;
- rue du Favez, contre-sens cyclable ;
- multiples liaisons piétonnes à travers des rues ou chemins à circulation interdite.

Plusieurs autres aménagements de mobilité douce sont prévus dans les projets suivants, en cours d'étude :

- réaménagement de la Place Général Guisan ;
- réaménagement de l'avenue Général Jomini et de la route de Grandcour ;
- réaménagement de la rue de la Vignette 2^e étape ;
- réaménagement du secteur des Rammes (maison de Paroisse) ;
- réalisation de plusieurs parcours empruntant une majorité de chemins forestiers ou AF, projet initié et piloté par le Lion's Club, avec participation de la Commune pour la signalisation ;
- réalisation d'un cheminement piétonnier entre Corcelles-près-Payerne et Payerne, en suivant la ligne CFF, point d'accroche côté Payerne, à la route de la Grosse Pierre ;
- réaménagement de la Grand'Rue et de la rue de Lausanne (MEP en cours). Un essai va être réalisé en 2023, avec réduction des places de parc, mise en place d'un contre-sens cyclable et augmentation des largeurs des trottoirs.

Ces dernières années, on constatait un abaissement généralisé des ressources de nos captages, dû principalement à des saisons plus sèches et à des épisodes pluvieux souvent intenses, mais insuffisamment longs pour pénétrer dans le sol et alimenter les nappes. Si ce n'est un sursaut en 2020, on constate pour 2022 un apport d'eau à nouveau en diminution d'environ 19 % par rapport à 2021.

Avec un apport moindre en eau et malgré la mise hors service de la source des Aches, les rejets ont diminué d'environ - 12 % en 2022, confirmant l'affaiblissement progressif de nos captages.

Aujourd'hui, l'ensemble de nos captages représente environ 29 % de l'approvisionnement total.

Évolution des débits aux captages Les Aches

	2022	2021	
Débits	en m ³	en m ³	en %
Consommation	20	6'327	- 99.7
Rejet	82'566	94'575	- 12.7

Suite à plusieurs années lors desquelles l'approvisionnement des captages « Les Aches » était en baisse significative, on constate pour 2022 une mise en rejet quasi-total. On visualise bien la baisse globale de la ressource par rapport à l'année 2021, en comparant les volumes de consommation et de rejet additionnés. L'état des drains et des conduites, passablement dégradé, entraîne une forte turbidité, ce qui ne permet plus d'intégrer ces débits comme ressources en eau potable.

Il apparaît peu probable que les assainir à l'identique soit la solution. Le niveau actuel de la nappe se tarit en effet de plus en plus, sans compter la problématique des drains affaiblis, à grande profondeur (~ 6 m). Leur réfection intégrale représenterait également un coût prohibitif, car situés intégralement en forêt. Après avoir procédé à des investigations par un hydrogéologue et un sourcier, il semblerait que de plus grandes quantités d'eau se trouvent à grandes profondeurs. Le projet de réalisation de deux puits de pompage, permettant de déterminer s'il y a bien de l'eau en quantité et en qualité, a été reporté dans l'attente du résultat des investigations en cours autour de Payerne. En effet, deux sites ont été identifiés par étude hydrogéologique comme pouvant apporter d'importants débits et assurer sur le long terme l'alimentation des réservoirs en alternance avec le puits de la Vernaz. Cela participerait également à assurer l'eau de secours, en parallèle des évaluations déjà en cours avec d'autres grands distributeurs. La sécurité

7.5. Secteur des eaux

Pluie

En 2022, les précipitations ont été de 831 mm (993.1 mm). La moyenne des 5 dernières années est de 908.8 mm (886 mm). Elles influencent le débit moyen (1 mm = 1 litre/m²).

Neige

Total des chutes de neige cumulées : 14 cm (12 cm), issu des relevés de Météo Suisse.

Nos ressources en eau sont

Sources	2022		2021	
	en m ³	en %	en m ³	en %
Planche au Loup (Aches – Bretonnière – Praz Chevrey – Vers-chez-Savary – Creux-de-Nervaux)	321'207	- 19.0	396'670	38
Turbidité, nettoyage, etc.	928	- 64.8	2'636	0.7

Cette année, la source des Aches a été mise hors service, la qualité de l'eau ne permettant plus de la distribuer. La source du Creux de Nervaux (zone amont) est quant à elle hors service depuis 1999 (pollution), ne subsiste que la zone aval comme ressource encore exploitée.

d'alimentation nécessaire en cas de crise (obligation en tant que distributeur d'eau) serait alors assurée

Il n'y a aucun rejet possible.

Évolution des débits au captage La Bretonnière

	2022	2021	
Débits	en m ³	en m ³	en %
Consommation	96'881	124'552	- 22.2
Rejet	5'556	5'483	+ 1.3

On constate que l'approvisionnement du captage « La Bretonnière » est en baisse en 2022, après une brève embellie qui donnait suite à plusieurs années en baisse.

Le niveau identique des rejets révèle que les conditions climatiques de l'année 2022, plus clémentes qu'en 2021, n'ont pas eu grande influence. Les travaux d'entretien ponctuels ainsi que l'état des drains et des conduites expliquent en grande partie cet accroissement des rejets vis-à-vis des apports.

Évolution des débits au captage Les Bohémiens

	2022	2021	
Débits	en m ³	en m ³	en %
Consommation	42'976	51'579	- 16.7
Rejet	215	485	- 55.7

On constate que l'approvisionnement du captage « Les Bohémiens » est en baisse en 2022, après une brève embellie qui donnait suite à plusieurs années en baisse.

La forte diminution des rejets s'explique d'une part par un apport en eau moins grand et des conditions climatiques plus clémentes, et d'autre part par l'état des drains et des conduites qui reste à surveiller.

Évolution des débits au captage Praz Chevrey – Vers-chez-Savary - Creux-de-Nervaux

	2022	2021	
Débits	en m ³	en m ³	en %
Praz Chevrey	35'172	43'543	
Vers-chez-Savary	13'295	15'458	
Creux-de-Nervaux	132'883	155'121	
Consommation	181'330	214'212	- 15.3

On constate que l'approvisionnement de ces captages (pompages) est en baisse en 2022, après une hausse en 2020. De manière générale, ces dernières années les débits sont plutôt à la baisse.

Évolution des débits aux pompages

	2022		2021	
Pompage	en m ³	en %	en m ³	en %
L'Entente, Montagny	35'475	3.2	58'376	5.7
La Vernaz, Corcelles	751'431	67.8	575'756	55.9
Total	786'906	71.0	634'132	61.5

Approvisionnement d'eau total pour 2022 : 1'108'113 m³ (1'030'802 m³).

Déduction faite de l'eau vendue à la Commune de Fétigny, soit 71'850 m³ (78'330 m³), ainsi que les 28'683 m³ (32'636 m³) vendus à l'Aérodrome, la consommation journalière de notre Commune pour 2022 s'est élevée à environ 267 litres/habitant/jour (249 l/h/j), y compris l'utilisation pour l'industrie, l'agriculture, les fontaines ainsi que les pertes du réseau. La consommation globale annuelle a progressé de 7.5 % par rapport à l'an dernier.

Le débit des sources a diminué en 2022 de 19 % (- 12 %). Elles ont contribué pour 29 % (38 %) de nos besoins. L'approvisionnement des ressources de Montagny, appartenant à l'Entente, a fortement diminué et couvre le 3.2 % (6.0 %) de notre approvisionnement. Après la période de chantier ou beaucoup d'eau a été soutirée, l'apport du puits de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne, couvre le 67.8 % (56 %) de nos besoins. Nous privilégions bien entendu, dans la mesure du possible, l'eau de nos sources avant de devoir acheter une eau ayant dû être pompée.

Suite aux différentes campagnes d'écoute de réseau et de recherche de fuites, et par comparaison des volumes d'eau d'approvisionnement et de facturation, on peut estimer sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau communal un taux de fuite d'environ 10 %, en légère diminution pour 2022. Ne sont pas comprises les eaux de construction, de traitement, des fontaines, etc. La moyenne suisse est d'environ 15 %. A l'avenir, avec un prix de l'eau qui va aller en augmentant (traitement, pompage, raccordement sur un autre distributeur), il deviendra de plus en plus important de pouvoir surveiller le réseau de distribution de manière à identifier et réparer rapidement les fuites, évitant également ainsi au maximum les risques de ruptures brutales des conduites.

Suite à l'écoute permanente d'un secteur du réseau l'année dernière, écoute ayant donné un excellent retour d'informations, permettant de détecter rapidement tout

type de fuite, grande ou petite, l'ensemble du réseau d'eau communal est sous écoute depuis 2021. Un effet préventif est constaté, car le secteur des eaux a pu intervenir sur des conduites fortement abîmées et avant leur rupture, évitant ainsi d'importants coûts de remise en état des chaussées. Ces écoutes permanentes sont en place dans la plupart des villes de Suisse romande.

Extensions ou remplacements de conduites dans le réseau

En plus des contrôles techniques et sanitaires des captages, chambres de visite et réservoirs, le personnel du secteur a effectué les travaux suivants :

- remplacement de la conduite d'eau DN 200 à la route de Grandcour ;
- installation d'une conduite d'eau de ceinture DN 250 Vy des Charettes - Bergerie ;
- remplacement de la conduite d'eau DN 250 au chemin des Oiseaux, forage dirigé sous la Broye ;
- remplacement de la conduite d'eau DN 150 au giratoire des Vignes ;
- remplacement de la conduite d'eau DN 150 à la rue de Lausanne ;
- réparation de plusieurs fuites, dont celle consécutive à la rue de Lausanne.



Giratoire des Vignes, remplacement de la conduite



Rue de Lausanne, remplacement de la conduite



Chemin des Oiseaux, remplacement de la conduite



Rue de Lausanne, fuite d'eau



Chemin des Oiseaux, préparation de la conduite pour forage dirigé

Chlorothalonil

Après plus d'une année de tests, les résultats ont démontré qu'il est possible de traiter le chlorothalonil présent dans l'eau pompée à La Vernaz. Tous les autres pesticides sont également éliminés. Reste la question du financement, à savoir si des subventions seront allouées par la Confédération (idem micropolluant STEP). A l'heure actuelle, aucune information n'a encore été donnée.

Afin de définir plus précisément les contours d'un futur traitement, un avant-projet va être lancé par l'AIEPV. Cela permettra le temps venu d'agir rapidement, les bases ayant déjà été étudiées.

Défense incendie

Le nombre de bornes hydrantes est stable et s'élève à 380 unités (385). Plus aucune hydrante souterraine ne se trouve sur le réseau communal. Toutes les bornes hydrantes sont contrôlées, repeintes et, si besoin, réparées ou remplacées.

De nombreuses bornes hydrantes ont été équipées de détecteur d'utilisation. En effet, il est strictement interdit d'utiliser une borne hydrante sans en avoir fait la demande auprès du secteur. Ce système a permis d'attraper sur le fait de nombreuses personnes ou entreprises, à qui un rappel des règles d'usage a été fait ainsi que la facturation des quantités d'eau prélevées.

Entretien du réseau

Notre réseau d'eau (diamètre entre 100 et 300 mm) a une longueur totale d'environ 88'000 m. Cette longueur comprend les conduites pression communales (81'800 m), ainsi que les conduites gravitaires des captages (6'200 m).

La campagne de contrôle et de réfection des vannes de chaussées a été poursuivie durant l'année 2022 avec 1'763 (1'332) vannes contrôlées. Notre réseau ne compte pas moins de 3'260 (3'265) vannes de réseau ou de branchements privés.

Travaux divers

- contrôle et maintenance des vannes de chaussée ;
- contrôle des installations et documentation du dossier de l'autocontrôle ;
- nettoyage des réservoirs ;
- révision et échange partiel des bornes hydrantes sur le réseau ;

- remplacement des branchements privés sur le domaine public, sur les chantiers de remplacement ou de nouvelles conduites d'eau ;
- équipement de compteurs dans les chambres d'arrosage et de traitement, aux fontaines et dans les refuges ;
- équipement de compteurs dans les bâtiments communaux et privés ;
- contrôle des installations intérieures des bâtiments.

Le secteur des eaux a réparé 9 (4) fuites sur les embranchements de distribution et 16 (6) fuites sur les conduites principales du réseau.

Compteurs

Les nouvelles constructions ont nécessité la pose de 19 (28) compteurs.

Par ailleurs, la démolition ou l'inoccupation de divers bâtiments a occasionné la dépose de 3 (7) compteurs. Dans le cadre de l'échange périodique destiné à maintenir un parc ne dépassant pas 16 ans d'âge, 118 (120) compteurs ont été échangés. Actuellement, 1'873 (1'856) compteurs sont installés sur le réseau de Payerne, y compris sur les bâtiments communaux et postes d'arrosage. Tous possèdent aujourd'hui une installation de relevé à distance.

Lors de l'échange périodique des compteurs, chaque installation est contrôlée et remise en conformité si nécessaire. De plus, des contrôles sont fait chaque année pour vérifier le maintien de la conformité. En 2022, ce sont 367 (695) contrôles d'installation qui ont été réalisés.

Taux de couverture du chapitre affecté

- 2018 : 108 % ;
- 2019 : 93 % ;
- 2020 : 112 % ;
- 2021 : 104 % ;

Pour 2022, le taux de couverture devrait être de 113 %.

On constate que ce compte permet d'effectuer des versements à provisions, ce qui est nécessaire afin de pouvoir réaliser les importants travaux qui vont devoir être financés ces prochaines années (traitement du chlorothalonil et pesticides, eau de secours, entretien des réseaux, des stations de pompage et des réservoirs).

7.6. Domaines

Excepté celui de Grandcour qui sera dissout durant l'année 2023, tous les Syndicats d'Améliorations Foncières auxquels la Commune a participé ont été officiellement dissouts, marquant ainsi la fin des remaniements parcellaires liés à la construction de l'autoroute sur le territoire communal.

7.7. Forêts

Un bail à ferme pour biens-fonds forestiers lie la Commune de Payerne (107 ha) au Groupement Forestier Broye-Vully créé en 2019. Les travaux forestiers non prévus dans le bail sont effectués par le personnel communal et se rapportent aux soins des plantations et à l'entretien des chemins et des lisières. Une attention particulière est portée sur l'accessibilité des forêts pour les activités en plein air. Dans ce sens, nous veillons à ce que ces espaces de loisirs, refuges, parcours Vita, piste finlandaise, soient régulièrement contrôlés et entretenus pour qu'ils offrent un aspect accueillant et sécurisant pour la population.

Moment agréable et apprécié, les jeunes enfants et leurs parents ont participé le samedi 5 novembre 2022 à la 50^e plantation de « L'arbre des 7 ans » (l'édition 2020 ayant été annulée) qui s'est déroulée à Vers-chez-Perrin, à la « Planche au Loup ». Ce sont ainsi de jeunes plants qui ont été mis en terre après que le garde-forestier ait donné les informations d'usage sur l'art de planter un arbre.

7.8. Cours d'eau

La surveillance et l'entretien des ruisseaux et fossés sont assurés par le personnel communal. Les travaux de curage des fossés et de vidange des dessableurs, de fauchage des berges et de stabilisation des rives font l'objet d'un décompte annuel. Ils sont subventionnés à raison de 60 % par le Département de l'environnement et de la sécurité, Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Depuis le milieu de l'année 2016, le castor a fait une apparition remarquable sur le territoire, occasionnant des dommages dans et aux abords des cours d'eau, ainsi qu'aux ouvrages de drainage et aux cultures. Pour assurer le débit des cours d'eau, nous intervenons régulièrement, avec l'accord des milieux de la faune, pour démonter les barrages. Ces prestations sont subventionnées à raison de 95 % par la DGE.

Durant l'année 2022, en raison des faibles précipitations enregistrées durant l'été, le castor a quelque peu modifié

ses habitudes en créant de nouveaux barrages là où on l'attendait pas. Le démontage des barrages étant soumis à autorisation, il demeure parfois difficile d'intervenir aussi rapidement que l'on souhaiterait.



Curage du Fossé Neuf durant la période de sécheresse (août 2022)

8. Urbanisme, travaux, environnement

Monique Picinali



Pour les services Urbanisme et Travaux et Constructions, Environnement et Patrimoine foncier, l'année 2022 a vu comme priorités l'optimisation des processus et l'accélération des projets importants dont la réalisation transformera notre Ville en termes de qualité de vie.

Pour commencer, permettez-moi de rappeler à nos bons souvenirs notre cher collègue Philippe Plumettaz, responsable de l'atelier mécanique de la Commune, qui nous a quitté en octobre dernier.

Urbanisme et aménagement du territoire

Une réflexion approfondie a été menée, avec l'appui de nos mandataires, pour la finalisation du Plan Directeur communal (PDcom) ainsi que pour la révision du Plan d'Affectation communal (PAcom).

Ces procédures doivent être menées avec beaucoup d'attention car elles ont un impact direct sur la qualité du développement de la Ville et par conséquent sur la qualité de vie des habitantes et des habitants. Les enjeux sur lesquels nous nous attardons sont le patrimoine, la mobilité, l'économie, les espaces publics, le paysage, le développement durable, les énergies et la vision sociétale pour les 15 à 20 prochaines années.

Ces réflexions ont eu aussi une répercussion sur le secteur Police des constructions où nous avons également recherché des objectifs de qualité dans les nouveaux projets de constructions. Cette démarche a été menée de concert avec la Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage (CUAP) et avec la Commission de construction et salubrité. J'en profite pour remercier sincèrement les membres de ces commissions pour leur précieux support durant cette année.

Vous trouverez au point 8.1 du présent rapport de gestion un point de situation des projets en cours au sein de notre dicastère.

Environnement

Les actions pour atteindre une réduction des gaz à effet de serre (GES) de l'administration communale de 50 %, au minimum, d'ici 2030 ont été identifiées et ont été soumises pour approbation au Conseil communal via le préavis n° 13/2022.

En ce qui concerne les activités des secteurs de l'Entretien du Domaine Public (EDP) et des Parcs et Promenades, je vous laisse prendre connaissance des nombreuses activités qui sont effectuées quotidiennement pour embellir notre Ville.

8.1. Urbanisme et aménagement du territoire

Outre l'exécution des tâches courantes, le service Urbanisme et Travaux a procédé principalement :

- à la mise à l'enquête publique du PA l'Éparse qui a suscité trois oppositions ;
 - la levée des oppositions a ensuite fait l'objet d'un préavis au Conseil communal (préavis n° 30/2022) ;
- aux modifications du PA Hameaux suite au retour de l'examen préalable par le Canton ;
- à la poursuite des négociations avec un propriétaire indirectement concerné par le PA Général Guisan ;
 - ces négociations n'ayant finalement pas abouti, le PA Général Guisan a de ce fait dû être adapté notamment pour son périmètre ;
 - plusieurs séances de négociations ont eu lieu pour les servitudes et conventions entre Coop immobilier, les CFF et la Commune ;
- à l'adaptation du PA « A La Coulaz 2 » (projet d'EMS) suite au retour de l'examen préalable par le Canton ;
- à la mise au point d'un projet d'acte de prolongation de processus de vente et d'achat, d'une renonciation partielle conditionnelle au droit d'acquiescer pour les terrains des Rives de la Broye. Cet acte a fait l'objet du préavis n° 18/2022 ;
- à la mise au point d'une procédure MEP, en collaboration avec Forems, en vue de la construction d'un EMS, 76 résidents dans le quartier des Rives de la Broye ;
- aux mises à l'enquête publique des adaptations des domaines publics et servitudes dans le quartier des Rives de la Broye ;
- au suivi de la révision du Plan d'Extension Partiel (PEP) des Invuardes en vue de l'agrandissement du HIB.
 - l'agrandissement a fait l'objet d'un redimensionnement en terme de surfaces qui a été validé par le Canton (DGCS) ;
- au suivi de l'audit sur les fissures du tarmac civil sur Aéroport I ;
 - la dernière expertise réalisée par deux mandataires externes a fait l'objet de remarques de l'entreprise incriminée. L'issue de ce litige n'a pas pu être finalisée ;
- au suivi du projet de régularisation de l'Avenue Général Jomini notamment pour l'intégration d'arbres d'avenue dans le projet ;
- au suivi de la construction du nouveau bâtiment en Guillermaux et de la réfection de la muraille, de la tour et du bâtiment de la cuisine militaire ;
- au suivi des travaux de la revitalisation de la Broye en milieu urbain en collaboration avec la DGE ;
- au suivi du parking privé sous la parcelle communale de Guillermaux, ce projet a été bloqué en raison de fouilles archéologiques en octobre 2022
- au suivi du plan de développement du site Aéroport I avec l'intégration de surfaces écologiques de compensation et de surfaces de compensation PSIA ;
- à la mise en place et recherches d'implantation pour trois nouveaux projets sur Aéroport II ;
- au suivi de la mise en place du projet Supra Group SA qui a fait l'objet d'un préavis (n° 25/2021) ;
- au suivi du processus de planification du Plan directeur régional (Pdr), en participant à plusieurs séances du groupe technique (VD + FR) ;
- au suivi du processus du PACom avec les mandataires (préavis n° 10/2022) ;
- à la poursuite du processus du PDCom avec les mandataires (préavis n° 10/2022) ;
- au traitement de la zone réservée de Montriant qui a fait l'objet du préavis n° 32/2022 ;
- à la mise en place d'une procédure MEP pour la requalification du centre-ville (préavis n° 33/2022) ;
- à la mise en place, sous la responsabilité du Canton, d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une nouvelle école professionnelle à la Maladaire à Payerne ;
- à la mise en place d'une étude subventionnée pour la requalification de la plateforme multimodale de la gare de Payerne (préavis n° 31/2022) ;
- au suivi des travaux de remplacement de l'éclairage public et décoratif du centre-ville ;
- au suivi de la révision du PA golf des Invuardes initiée par le propriétaire ;
- à la participation aux séances de la Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage (CUAP) ainsi qu'au traitement de divers projets présentés.



Passage d'un convoi spécial à la route de la Fenette, sur la route cantonale

8.2. Entretien du domaine public (EDP)

Tâches courantes effectuées par le secteur EDP

- entretien des trottoirs, rues, places, lieux publics et les routes (environ 61 km) ;
- travaux de goudronnage ponctuels et travaux de reflachage ;
- fauchage et entretien des accotements routiers, des zones vertes et des berges de ruisseaux (environ 2 à 4 fois par année soit 600 à 800 km) ;
- service de l'entretien hivernal en collaboration avec les services de l'État ;
- entretien des chemins AF (chemins gravelés et bétonnés, environ 51 km) ;



Réfection des chemins gravelés AF

- entretien des promenades, des places de jeux, des bancs publics et du mobilier urbain ;
- entretien et nettoyages réguliers des fontaines et des installations de voirie en général ;
- pose des drapeaux décoratifs à la Grand-Rue et à la rue de Lausanne (mai à octobre) ;
- ramassage des déchets ménagers, du verre, du papier et des objets encombrants ;
- balayage et propreté du domaine public ;
- contrôle des sacs à ordures illicites (recherche d'identité) avec transmission au secteur de la Sécurité publique pour les sanctions ;
- entretien du parcours Vita et de la piste finlandaise ;
- pose et entretien de la signalisation routière courante ainsi que pour les chantiers ;

- gestion de l'affichage culturel en collaboration avec le secteur Atelier ;
- mise en place et démontage de la décoration et de l'éclairage de Noël dans le centre-ville, aux entrées de localité et aux Hameaux ;
- participation des deux bûcherons du secteur aux travaux du Groupement forestier ;
- entretien des plantations existantes des arbres des 7 ans ;
- entretien des bords de forêt et des chemins forestiers ;
- taille de lisières des forêts ;
- participation logistique aux nombreuses manifestations se déroulant à Payerne.

Tâches particulières effectuées par le secteur EDP

- réfection des berges du ruisseau de Chaume ;
- agrandissement du sentier des jardins de Pré Thorin ;
- assainissement des jeux « du parc Chinois » à côté du stade ;



Parc Chinois

- fabrication d'une décoration lumineuse non mise en place pour une question d'économie d'énergie ;
- extinction de certains luminaires d'éclairage public dans le but d'économiser de l'énergie (fin d'année 2022) ;
- mise en place de potelets à la rue de Guillermaux ;
- suppression de barrages de castors.

Tâches particulières effectuées par le secteur EDP pour d'autres secteurs communaux

Voici ci-après les principales tâches réalisées :

Pour le secteur des Eaux (environ 150 heures)

- étanchéité des ouvrages ;

- fabrication de plaques bétons pour consolider les bornes hydrantes ;
- modification de l'entrée du réservoir de la Plancher-au-Loup ;
- diverses interventions au puits de La Vernaz.

Pour le secteur Parcs et promenades (environ 765 heures)

- transport de terre végétale pour différents chantiers et collaboration pour l'aménagement du parc silence ;
- évacuation des branches de tailles ;
- abattage d'arbres.



Aménagement d'une terrasse arborisée sur la Place du Marché

Pour le service Bâtiments (environ 520 heures)

- terrassement et mise en place de tout-venant avant finition de la place autour de la halle multi au BSE.

Pour le secteur Sécurité publique (environ 413 heures)

- pose de signalisation en ville à divers endroits ;
- fabrication de plots en béton pour les fermetures de routes.

Pour le secteur Assainissement (environ 56 heures)

- diverses interventions.

Pour le secteur Cave (environ 162 heures)

- diverses interventions.

Au total le secteur a fourni 2'060 heures de soutien à d'autres secteurs communaux, soit 0.7 ETP/année

Pour les manifestations, le secteur a œuvré durant environ 1'470 heures.

Pour les décorations de Noël et SIC, le secteur a œuvré durant environ 751 heures.

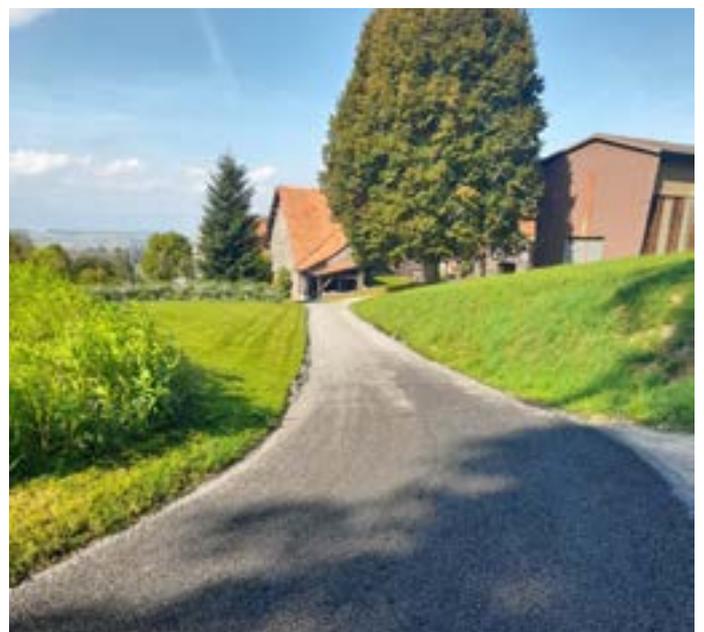
Travaux principaux effectués par des entreprises



Travaux de préparation pour les manifestations

ou maîtres d'état

- curage des grilles de route ;
- gravillonnage route de la Grosse Pierre, En Boulex, Chemin du Levant ;
- travaux de gestion des fissures ;



Travaux de gravillonnage par une entreprise privée à Vers-chez-Perrin

- pose d'enrobé à l'entrée du cimetière ;
- assainissement du giratoire du Sansui à la route de Corcelles.

Éclairage public

Chaque année, des travaux d'entretien, de remplacement et de pose de nouveaux luminaires ont lieu. Ces travaux ont été effectués principalement dans le cadre du remplacement de divers candélabres endommagés par des accidents de la circulation ou dans le cadre de remplacement de candélabres usagés.

Remplacement et extension du réseau d'éclairage public

Dans le but de réduire les frais de consommation, le service a profité de commander le remplacement de quelques anciens luminaires par un éclairage public LED.

Enfin, sur la base du préavis n° 07/2021 « Remplacement de l'éclairage public au centre-ville », nous avons suivi la pose d'un nouvel éclairage de sécurité et décoratif dans le centre-ville. Ces travaux sont pratiquement terminés, il reste le contrôle des ancrages à effectuer au printemps 2023.

Des mesures d'économies (extinction des luminaires) ont été mises en place dès novembre 2022.

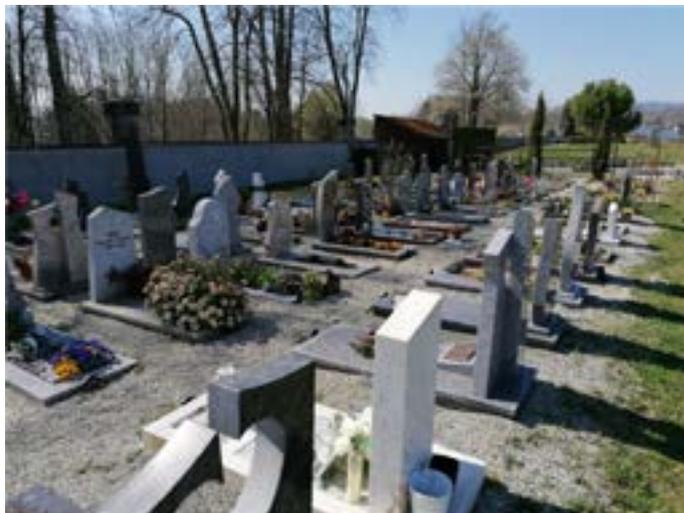
8.3. Parcs et promenades

Tâches courantes exécutées par le secteur Parcs et promenades

- entretien des pelouses du centre-ville et des différentes places de sport (environ 57'000 m²) ;
- décorations florales des giratoires, des espaces publics et des bâtiments communaux (environ 600 m²) de massifs de fleurs (86 caissettes et 90 bacs à fleurs) ;
- taille des haies, des arbustes et des arbres (environ 1'300 pièces) ;
- entretien du cimetière ;
- préparation des fleurs en serre (16'000 pensées, 1'200 géraniums, 300 graminées, 10'000 plantes à massifs, 1'050 cyclamens, 80 chrysanthèmes cascades, 40 chrysanthèmes pyramides et 1'600 chrysanthèmes pots) ;
- décorations florales pour diverses manifestations sur le territoire communal.

Tâches particulières effectuées par le secteur Parcs et promenades

- création du potager « La Tomate verte » ;
- arrosage durant la canicule ;
- ensemencement entre les tombes au cimetière.



Cimetière avant la réalisation de l'ensemencement



Cimetière après la réalisation de l'ensemencement

8.4. Police des constructions

Durant l'année 2022, le secteur de la police des constructions a traité

- 65 (64 en 2021 / + 2 %) dossiers ont été mis à l'enquête publique ;
- 28 (32 / - 13 %) dispensés d'enquête publique selon l'article 72d RLATC (enquête administrative) ;
- 125 (71 / + 76 %) permis de construire qui ont été délivrés.

La Municipalité a procédé à la levée d'oppositions sur 5 dossiers et a refusé 3 permis de construire.

De plus, la Municipalité a délivré :

- 33 (70 / - 53 %) autorisations de construire par le biais d'une procédure municipale simplifiée ;
- 19 (17 / + 12 %) procédés de réclame (enseignes, décors, etc.) ou teintes de façades ;
- 39 (36 / + 8 %) autorisations pour la pose de panneaux solaires.

Au total, ce ne sont pas moins de 216 (194 / + 11 %) autorisations qui ont été traitées par le secteur de la Police des constructions et délivrées par l'Autorité, soit environ 3-4 par semaine.

A souligner également que 112 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés durant l'année 2022.

La Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage (CUAP) s'est réunie à 6 reprises durant l'année 2022 et 20 projets ont été évalués.

Par ailleurs, le secteur a également traité :

- 66 (107 / - 38 %) demandes d'autorisation pour des travaux de fouilles ou d'occupation temporaire sur le domaine public communal ;
- 26 (27 / - 4 %) demandes d'abattage d'arbres (non liées à un permis de construire), dont
 - 9 présentant un danger pour les biens et/ou les personnes (mise en sécurité) ;
 - 8 en mauvais état sanitaire ;
 - 6 provoquant un préjudice manifeste pour le voisinage ;
 - 3 rentrant en conflit avec une réalisation projetée.

Nous rappelons que, sauf exception, toute autorisation d'abattage est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à une arborisation compensatoire déterminée d'entente avec la Municipalité, au plus tard un an après l'abattage de la végétation protégée.

Sur les 26 demandes formulées durant l'année 2022, 5 ont été refusées par la Municipalité.

Via la plateforme Viageo de diffusion de géodonnées, le secteur a traité 301 demandes durant l'année 2022.

8.5. Environnement

En réponse à la motion intitulée « Neutralité carbone pour Payerne », il avait été demandé à la Municipalité de proposer une stratégie ainsi qu'un plan d'actions pour réduire de 50 % l'empreinte carbone de l'administration communale d'ici à 2030.

Une étude a été menée durant l'année 2021 et s'est terminée en mai 2022 par l'adoption du préavis répondant à cette motion. Cette étude s'est déroulée en trois phases distinctes, soit :

- établissement d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de l'administration communale et sur l'ensemble du territoire communal ;
- définition d'une stratégie de réduction des GES ;
- élaboration d'un plan d'actions.

La stratégie de réduction des GES, accompagnée de son plan d'actions, permet ainsi à la Municipalité d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

9. Bâtiments, formation, sports

Nicolas Schmid



2022 a été l'occasion de lancer les grands projets qui attendent notre Ville en lien avec le programme de législature. Ce dernier sorti début 2022, nous permet d'avoir une vision claire afin de construire sereinement l'avenir. Les équipes travaillent maintenant sur la mise en œuvre concrète des actions prioritaires en suivant les axes définis.

Bâtiments

Les projets continuent de s'enchaîner pour le service Bâtiments. Entre travaux et préparation des futurs grands chantiers, le travail ne manque pas. Les travaux de l'Hôtel de Ville ont bien avancé afin d'assurer le meilleur environnement pour les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. L'étude pour la rénovation de La Nouvelle Promenade a suivi son cours afin de définir une réelle vision de développement scolaire pour la Commune de Payerne et d'assurer la pérennité du site de La Promenade. En parallèle, le projet du skatepark a été affiné afin de répondre au mieux aux besoins des futurs utilisatrices et utilisateurs. Enfin, il est aussi important de rappeler le travail de qualité accompli par les équipes du service afin d'assurer un entretien de qualité aux nombreux utilisatrices et utilisateurs des bâtiments communaux, un GRAND MERCI à toutes et tous !

Formation

En parallèle du service Bâtiments, l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE) a également établi son programme de législature pour la première fois. Il permet à cette association de planifier et de définir une stratégie de développement en accord avec ses besoins grandissant. Dans ce sens, des travaux ont été entrepris afin de lancer une nouvelle construction sur la Commune de Corcelles-près-Payerne. De plus, le travail de révision des statuts a bien avancé afin d'intégrer les 3 communes de Valbroye, Villarzel et Henniez. Ces nouveaux statuts permettront également à l'ASIPE de répondre aux besoins financiers et structurels futurs.

Sports

L'année 2022 a rimé avec reprise pour les activités sportives à Payerne. En effet, les restrictions étant levées les clubs ont pu reprendre à plein régime. Les défis sont nombreux afin d'assurer des infrastructures de qualité et promouvoir le sport dans notre Ville.

Cultes

Les échanges ont continué avec toutes les communautés religieuses présentes à Payerne. Cette diversité est une richesse et permet de cultiver un dialogue bienveillant et constructif avec la population.

9.1. Bâtiments

L'année 2022 a été synonymes de renouveau et d'un redémarrage des activités sans contraintes sanitaires. Un grand soulagement pour le personnel le plus impliqué dans les désinfections des locaux notamment des écoles et autres lieux publics.

Le service Bâtiments, à l'instar des autres services communaux, a participé activement à l'élaboration du programme de législature 2021-2026. Dans ce contexte, l'année 2022 aura servi de phase préparatoire et plusieurs démarches d'études et planifications de projets ont été lancées pour des réalisations en 2023 et pour les années suivantes.

En parallèle des activités opérationnelles d'entretien des bâtiments, le service planifie des mesures d'ordre organisationnel dans le but de gagner en efficacité et en efficience. Ceci n'est pas nouveau en soit mais il s'agit toujours d'anticiper au mieux les besoins futurs voire déjà actuels de la Commune et pour le bien de sa population.

En ligne avec cet objectif, le service a créé un nouveau poste d'adjoint technique, visant à soutenir les activités de projets et d'exploitation. Le poste est occupé depuis le 1^{er} septembre 2022 par Monsieur Maël Monney, technicien ES. La mission principale de Monsieur Monney à son engagement était d'assurer la mise en place du système informatique Care Office, outil d'exploitation informatisé des bâtiments dédié principalement au secteur Exploitation bâtiments. En parallèle, Monsieur Monney a assuré la conduite de la mise en place du plan de gestion de la crise énergétique que nous vivons toujours.

Par secteur, les principaux faits marquants de 2022 auront été les suivants.

Secteur projets et gestion des surfaces

En terme de réalisation les principaux travaux marquants auront été le réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville et bien sûr la planification des travaux de constructions rurales de Grange de la Ville.

Le secteur a également réalisé des préparatifs en vue de l'établissement de plusieurs projets d'envergure comme la mise en valeur du Château de Bertholod, la dernière étape de rénovation du Bâtiment des Services d'Exploitation ainsi que la finalisation de différents projets en phase de mise en exploitation.

L'activité de la gestion des surfaces, légèrement renforcée par un 0.10 ETP occupé par Madame Delphine Marrozos, se révèle toujours marquée. Au 31 décembre 2022, le taux de vacances des locaux communaux est à son niveau le plus bas des 5 dernières années. Les seules surfaces disponibles demeurent dans l'espace coworking du bâtiment communal de Payerne Airport.

Une autre activité importante réside également dans la recherche de surfaces, de prévoir de nouveaux aménagements visant à permettre l'accueil de nouveaux postes qu'entend créer la Municipalité en 2023.

Secteur Atelier

L'activité a été normale pour le secteur dans le cadre des multiples prestations de remise en état et de réparation en lien à ses compétences. Il est à relever le non renouvellement du poste de maçon occupé jusqu'au printemps 2022 par Monsieur Etienne Rapin parti à la retraite. Les prestations de maçonnerie sont assurées désormais en soutien par les maçons du secteur EDP. Une partie des prestations de menuiserie sont assurées par un menuisier indépendant. Comme déjà évoqué en 2021, le secteur doit se repositionner par un apport de compétences orientées vers la technologie des bâtiments. Le besoin quotidien de ces compétences se ressent fréquemment pour l'entretien courant des bâtiments notamment dans le domaine de l'électricité, du chauffage, ventilation, domotique etc.

Secteur Exploitation bâtiments

La fin des mesures sanitaires liées à la Covid-19 a permis en 2022 un retour à la normale de l'activité d'une part mais de poursuivre sur la voie de la professionnalisation du secteur d'autre part. Le secteur regroupe d'ailleurs 24 collaboratrices et collaborateurs pour 16 ETP. Cette dimension a fait l'objet d'une démarche de réflexion sur sa réorganisation notamment par une redistribution des tâches en son sein. Cette réorganisation devrait aboutir en 2023.

Dans le cadre de la gestion de la crise énergétique, le secteur a été fortement sollicité pour la mise en place des mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux notamment les écoles. De cette démarche, au-delà des objectifs sociaux et économiques, l'importance du monitoring des consommations des bâtiments est apparue essentielle à la prise de décisions quant aux mesures les plus indiquées.

Plan OSTRAL – Mesures d'économie d'énergie

L'année 2022 a été marquée par le risque du manque d'énergie, notamment en terme de gaz et surtout d'électricité. La Municipalité a pris très rapidement les devants en approuvant la mise en place d'une cellule de crise communale afin de mettre en place une organisation et la prise de mesures urgentes en cas de délestage ainsi que les actions visant à réaliser des réductions directes de la consommation de chauffage et d'électricité des bâtiments et équipement communaux.

Le service Bâtiments s'est impliqué comme acteur principal dans cette organisation et l'application de mesures. Ces mesures ont principalement visé la consommation des bâtiments communaux ainsi que l'éclairage public. Les économies d'énergies d'urgence mises en place au sein des bâtiments durant l'hiver 2022 - 2023 auront touché l'ensemble des installations techniques dont en voici un bref récapitulatif :

- réglage de la température d'ambiance des bâtiments selon les directives fédérales et cantonales et approuvées par la Municipalité ;
- réglage des détecteurs automatiques pour des plages réduites ;
- suppression des éclairages indirects et non essentiels ;
- réglage fin des courbes de chauffe ainsi que des circulateurs de chauffage ;
- communication et sensibilisation auprès des utilisatrices et utilisateurs.

Du fait d'un hiver plutôt doux et clément, les mesures de restriction drastiques annoncées par la Confédération n'ont heureusement pas eu lieu. La prochaine période critique pourrait survenir à nouveau lors du prochain hiver 2023 - 2024. De cette éventualité, il semble indiqué de poursuivre sur la voie d'économie fixée par la Municipalité, soit une réduction de la consommation générale de 15 % par rapport à la période d'avant crise.

Afin de garantir l'atteinte de cet objectif plutôt ambitieux, un catalogue regroupant près de 400 mesures de diverses natures a été mis en place à l'automne 2022. En date du 31 décembre 2022, près de 40% de celles-ci, les plus simples, ont été exécutées. Les mesures impliquant certaines dépenses de remplacement d'équipement seront entreprises en 2023 voire au-delà en fonction des possibilités budgétaires.



Affiche de sensibilisation aux occupantes et occupants de l'Hôtel de Ville

Entretien des bâtiments et des installations sportives

Refuges

- entretien courant des refuges. Le budget 2022 prévoyait la rénovation des dortoirs du refuge des Cadets issu d'un report de 2021. Ces travaux n'ont pu avoir lieu pour des raisons de ressources indisponibles. Au final une décision d'établir un préavis municipal pour une externalisation des travaux en 2023 a été prise. Les travaux comprendront également une remise en état de la toiture du refuge de Boulex ;

Cave communale

- entretien courant ;

Vignoble de Lavaux

- entretien courant ;
- différents travaux de maintenance et d'entretien des bâtiments de Montagny, Bertholod et le pressoir ;



Remplacement de la porte de la cave ouest

Belle-Ferme

- entretien courant ;
- réparation d'une salle de bain et travaux de remplacement. Globalement, le coût des équipements vieillissants augmentera certainement ces prochaines années ;

Grange de la Ville

- entretien minimum du site de Grange de la Ville dans la mesure des travaux de rénovation en cours ;

Alpages de Provence

- entretien courant, les travaux prévus en 2022 ont été mis en standbye et un préavis municipal sera présenté en 2023 ;

Bâtiments divers

- achat et entretien des outils, équipements et fournitures diverses pour l'entretien global ;
- contrôle d'installations électriques et mise en conformité, remplacement du tableau électrique de l'Hôtel de Ville ;
- gestion de l'évacuation des déchets recyclables dans les bâtiments communaux et écoles ;
- gestion des clés ;

Bâtiment des Régents

- entretien courant ;

Bâtiment rue de la Boverie 37

- entretien courant (bâtiment remis à neuf en 2021) ;

Brasserie Notre-Dame

- entretien et maintenance courants ;

Bâtiment du Café du Marché

- entretien courant ;
- achats supplémentaires de mobilier pour la terrasse du Café ;

Bâtiment Ancien Hôpital

- entretien courant ;
- mise en conformité de l'ascenseur, remplacement poulie et câble ;

Centre de Vie Infantile « Les Passerelles »

- entretien courant, installation d'une voile de protection solaire pour les enfants (pour mémoire l'exploitation est assurée par le Centre de Vie Infantile Les Passerelles qui est le sous-locataire de la Commune) ;

Bâtiment aéroportuaire de l'Aéropôle

- entretien et maintenance courants ;
- achat de mobilier supplémentaire ;

Hôtel de Ville

- travaux courants de maintenance et remise en état des sanitaires et installation d'une douche au 3^e étage ;
- remplacement du tableau électrique principal ;

Abbatiale

- entretien courant ;
- mesures de surveillance de la stabilité de l'Abbatiale ainsi que de la détection feu ;
- entretien de la toiture de la flèche de l'Abbatiale et suppression des défauts d'infiltration d'eau dans la charpente ;

Musée

- entretien courants (pour mémoire les locaux du musée sont loués par l'ASAP) ;

Tribunal

- entretien courant ;
- finalisation de l'établissement numérique des plans et élévations du bâtiment à la suite des relevés de 2021 ;

Halle des Fêtes

- entretien et maintenance courants, à relever que le budget 2022 avait été réduit en regard aux années précédentes ;

Colonie de vacances des Cluds

- entretien courant ;
- prise en charge de l'achat de combustible de chauffage ;

Halle de La Palaz

- entretien courant ;
- remise en état partielle de l'appartement en vue de sa relocation ;

Bâtiment des Services d'Exploitation

- maintenance et entretien courants ;

Bâtiments des Parcs et promenades

- maintenance et entretien courants ;
- installation de toiles d'ombrage pour les serres ;

Pavillon des Rammes

- entretien courant ;
- doublage des murs du corridor dans le cadre des mesures d'assainissement de l'amiante ;

Groupe scolaire de La Promenade

- maintenance et entretien courants sur l'ensemble des bâtiments ;
- remplacement de stores intérieurs de la salle de musiques de La Nouvelle Promenade ;
- rénovation du 2^e étage de l'Ancienne Promenade ;



Ancienne Promenade Rénovation des salles du 2^e étage

- entretien courant du Centre Sportif de La Promenade et maintenance imprévue du traitement de l'eau de la piscine ;
- mise à niveau des équipements de sport selon la planification définie en plusieurs étapes ;
- remplacement de la conduite détériorée du chauffage à distance de l'Ancienne Promenade ;



Remplacement de la conduite détériorée du CAD

Pavillon Promenade Moderne

- mandat de conciergerie et de nettoyage du bâtiment propriété de l'ASIPE ;

Collège du Château

- entretien courant ;
- réparations de fissures dans une classe ;

Centre Sportif des Rammes

- entretien courant ;
- mise à niveau des équipements de sport selon planning établi avec Alder-Eisenhut ;

Pavillon scolaire OPTI

- entretien courant ;

Abris PC

- entretien courant ;

STPA communal

- entretien courant ;
- travaux d'amélioration de la connexion réseau ;

Temple

- entretien courant ;
- entretien de la toiture ;

Abattoirs

- entretien minimum ;
- débarras du bâtiment et nettoyage intérieur du bâtiment principal ;

Stade municipal

- exploitation accrue des terrains notamment la remise en état du terrain C, principalement utilisé par le FC Iliria ;
- entretien courant des terrains assuré par le secteur Parcs et promenades et la société Swiss Green SA ;
- nettoyage du tartan également réalisé en 2022 après le constat de l'apparition de petites taches noires d'origine organique.

Comme évoqué en 2021 et selon les évaluations menées en 2022, un préavis municipal sera présenté en 2023 pour l'installation un éclairage du terrain C ainsi que l'assainissement de l'éclairage halogène du Stade.

Tennis

- entretien normal des courts de tennis et de la buvette.
- Le raccordement à la production d'eau chaude sanitaire de la société Piscine-Camping de Payerne ne s'est pas

déroulée selon le planning défini en 2022. Sans autre incidence ce raccordement est désormais en cours et la production d'eau chaude sera effective au printemps 2023. En 2022, des discussions ont été menées entre la Commune, la société de Tennis et la Confédération, propriétaire du fond, en vue de travaux de modernisation des terrains, de l'éventuelle implantation d'un padel. La planification du projet sera menée en 2023.

Skate hockey

Aucune attention particulière n'a été portée à l'activité du skate hockey hormis la maintenance et la remise en état des superstructures du terrain fortement sollicitées lors de son utilisation.

Projets – préavis 2022 et en cours

Préavis n° 08/2018 Demande de crédit pour la planification de la rénovation de la cuisine, de la ventilation et de l'évacuation des eaux usées de la Halle des Fêtes (en cours)

L'avant-projet est terminé mais sans changement en regard à 2022 car jugé important mais non prioritaire dans le planning d'investissements de la législature en cours.

Préavis n° 05/2019 Assainissement du bâtiment de la rue de la Boverie 37 (terminé)

Préavis n° 28/2020 Rénovation de deux appartements du bâtiment de la rue de la Boverie 37 (terminé)

Une marquise à l'entrée du bâtiment a été mise en place et quelques améliorations mineures ont été effectuées à la suite de l'occupation des locaux. A relever qu'une mise à ban des places de parking a été prononcée pour cause d'utilisation abusive de ces dernières par le voisinage.



Marquise de l'entrée du bâtiment de la rue de la Boverie 37

Préavis n° 03/2020 Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « En Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes (en cours)

La Commune a fait l'acquisition du lot 2 de la PPE de la Tour des Rammes en juin 2021. La construction du bâtiment n'est pas achevée pour tous les lots de PPE. Concernant le lot 2, la salle Guillermaux a été mise en exploitation au début octobre 2022 et seul un certain nombre de retouches ont eu lieu début 2023. La construction du parking souterrain et l'aménagement extérieur de l'espace public auront lieu en 2023.



Cuisine équipée de la salle Guillermaux



Hall d'entrée de la salle Guillermaux

Préavis n° 06/2020 Achat de mobilier et équipements pour les manifestations publiques et cérémonies (terminé)

Ce préavis sera bouclé en 2023. Une solution de transport des chaises qui était en attente de test semble convenir et sera mise en place début 2023. En parallèle, la sonorisation de l'Abbatiale sera complétée dans la mesure des réclamations des utilisatrices et utilisateurs.

Préavis n° 07/2020 - Remise en état du site historique et Collège du Château – étape 1 (en cours)

Le préavis est prévu sur plusieurs interventions en fonction des vacances scolaires. Les premiers travaux ont eu lieu durant chaque été et ont permis la rénovation des sanitaires du collège et l'isolation des combles. La planification des travaux des autres interventions devrait se débloquer par la formation d'un collège d'experts ad' hoc visant à définir une approche globale de la conservation du site historique.



Isolation des combles du collège du Château

Préavis n° 15/2020 Rénovations et transformations du Café de la Vente et du Café du Marché (terminé)

Les deux établissements sont en exploitation et les travaux sont terminés. La brasserie fera l'objet de travaux complémentaires en 2023 notamment par le fait de la mise en conformité de l'évacuation des fumées de la cuisine. Un préavis pour des travaux complémentaires sera produit en 2023.

Préavis n° 10/2021 Implantation d'un skatepark au Stade municipal (en cours)

Le projet est en cours de planification et entre dans sa phase de mise à l'enquête publique. Le projet aura pris un certain retard par le fait de la défection de la société qui en avait proposé le concept. En 2022, le concept a été remanié et des mesures acoustiques préalables ont été effectuées aux abords du stade. Une demande de crédit complémentaire sera présentée en regard des nouvelles estimations de coût. Le projet sera au final réalisé en 2023.

Préavis n° 11/2021 Payerne Airport - Crédit cadre pour l'aménagement des surfaces aux 1^{er} étage et 2^e étages du bâtiment (en cours)

Les travaux des 1^{ère} et 2^e étapes selon le préavis sont terminés depuis 2021 et tous les locaux sont occupés.

Le démarrage de la 3^e étape reste dans l'attente de l'aménagement éventuel de l'espace en réserve de la société ANURA et des synergies possibles à exploiter. Le planning prévoit cet aménagement en 2024.

Préavis n° 13/2021 Rénovation du parquet de la Halle des Fêtes et assainissement des sanitaires (terminé)

Les travaux de réfection du parquet et des sanitaires sont terminés et le résultat très satisfaisant.

Préavis n° 31/2021 Remise en état du rural, des infrastructures agricoles de base et de l'habitation de Grange de la Ville (en cours)

Le permis de construire a été obtenu à la fin de l'été 2022. Les travaux ont démarré par la rénovation de l'habitation et se déroulent normalement. La construction du rural est prévue dès le printemps 2023.



Rénovation de la toiture de l'habitation de Grange de la Ville

Préavis n° 01/2022 Divers travaux de rénovation et réaménagement à l'Hôtel de Ville (en cours)

Il a été procédé à la rénovation et à la transformation des guichets du Contrôle des Habitants et le bureau du Syndic. La pose de portes automatiques est terminée selon le planning des travaux. Les travaux de réaménagement des 2^e et 4^e étages se termineront en juin 2023. Le résultat des travaux déjà terminés est très satisfaisant.



Guichet du Contrôle des habitants

Préavis n° 12/2022 Étude démographique scolaire pour Payerne et planification de la rénovation de La Nouvelle Promenade (en cours)

L'étude démographique a été réalisée tout au long de l'année 2022 et les résultats définitifs produits début 2023. Ces résultats forment un outil de décisions et de planification important pour la Commune de Payerne notamment des futurs développements mais également dans le but d'une définition de l'avenir de certains bâtiments scolaires obsolètes. La planification des travaux de rénovation du bâtiment de La Nouvelle Promenade a été menée à bien durant l'année 2022 et un préavis de réalisation sera établi dans le courant 2023.

Préavis n° 24/2022 Rénovation de l'ancienne église de la rue du Chemin Neuf 7

Le préavis a été approuvé à l'automne 2022. Il s'en est suivi la préparation du dossier de mise à l'enquête publique. Celle-ci aura lieu au printemps 2023 et sera suivie des travaux dès l'octroi du permis de construire.

Abbatiale et Musée

Musée

Pour mémoire, l'activité muséale a été déléguée à l'Association du Site de l'Abbatiale (ASAP) au 1^{er} janvier 2020. Le rapport d'activité est désormais établi par l'ASAP et soumis à la Municipalité pour justification de la subvention communale mais ne figure plus dans le présent rapport de gestion.

Pour mémoire, les activités liées à l'entretien et à la mise en valeur de la collection des œuvres d'art sont toujours sous la responsabilité communale mais déléguées à l'ASAP. Cette activité en terme de dépenses reste plutôt réduite en 2022 au même titre qu'en 2021. Des réflexions sur le réaménagement des salles d'exposition sont menées actuellement.

Abbatiale

Comme mentionné en 2021, les travaux sont terminés et l'Abbatiale est en mode exploitation avec le suivi d'une maintenance attentive du bâtiment. Il est à mentionner en terme d'entretien que la maintenance des Bannerets est rattachée à l'Abbatiale par mesure de synergies et simplification avec le contrôle et l'entretien régulier de cette dernière.

Le plan d'entretien définitif de l'Abbatiale est en cours d'établissement et sera introduit dans le système Care Office. Une attention particulière est portée aux toitures et aux façades.



Salle attente au rez-de-chaussée



Bureau du Syndic après rénovation

Les préavis n^{os} 08/2016, 26/2016, 10/2017, 04/2018 seront bouclés ensemble. Pour ce bouclage une dernière subvention est attendue de la part du Canton. Plusieurs rappels ont été adressés au Service archéologique.

A relever également que les mesures de la stabilité de l'Abbatiale sont toujours satisfaisantes selon le monitoring en place et aucune fissure des voûtes n'a été constatée à ce jour.

La planification de la maintenance depuis la fin des travaux ainsi que le monitoring du bâtiment sont menés et suivis attentivement par le service Bâtiments tant dans le domaine technique que financier. Il n'en demeure pas moins que le coût annuel de la maintenance et de la surveillance de l'Abbatiale reste important. Toutefois, ce constat ne remet pas en question les mesures qui sont prises et qui n'ont d'autres buts que de pérenniser l'investissement récent.

En ce qui concerne la muséographie et notamment son parcours et les équipements associés, ils sont confiés et à la charge de l'ASAP.

9.2. Bureau des réservations

Le bureau des réservations loue ou met à disposition de la population, des sociétés locales, de l'Armée et de toute autre personne intéressée sous certaines conditions, les locaux ou espaces communaux suivants :

Abris PC	<ul style="list-style-type: none"> • Rammes, Pré-du-Château
STPA	<ul style="list-style-type: none"> • Vers-chez-Perrin
Stade	<ul style="list-style-type: none"> • terrains A – B – C + synthétique • piste d'athlétisme • vestiaires
Halle des Fêtes	<ul style="list-style-type: none"> • 3 salles dont une principalement utilisée pour la pratique du sport • cuisine • buvette • mur de grimpe • vestiaires et douches
Salle Guillermaux	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle • cuisine • hall d'entrée • sanitaires
Nouvelle Promenade	<ul style="list-style-type: none"> • salles de musique • salles de classe • cuisine

Centre Sportif de La Promenade	<ul style="list-style-type: none"> • 1 piscine couverte • 1 salle polyvalente • 2 salles de sports • vestiaires et douches
Centre Sportif des Rammes	<ul style="list-style-type: none"> • 2 salles de sport • 1 cuisine – buvette • 1 salle de théorie
Refuges	<ul style="list-style-type: none"> • Cadets • Boulex • Blanche-Neige
Site historique	<ul style="list-style-type: none"> • Abbatiale (par l'ASAP) • Temple • Salle du Tribunal • Salle de la Municipalité • Salle Cluny • Salle Pierre Viret
Ancien Hôpital	<ul style="list-style-type: none"> • salle de rythmique • diverses salles et locaux
Colonie des Cluds	<ul style="list-style-type: none"> • bâtiment
Château de Montagny	<ul style="list-style-type: none"> • caveau de Montagny
Espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> • Place du Marché • Place du Tribunal • Place Général Guisan • Place Paray-le-Monial

Des mesures correctives et d'amélioration ont été apportées au processus de location. Tout en maintenant l'objectif de conserver cette activité dans un cadre partiel, le secrétariat a été sollicité pour renseigner et effectuer certaines tâches de base durant les périodes d'absence ou de vacances de Madame Marrozos.

L'objectif de traitement des demandes, entre 30 et 50 par semaine, demeure toujours de renseigner et de réserver en ligne au travers du guichet virtuel. Cette méthode représente un gain de temps appréciable pour le traitement des demandes.

La fin de la pandémie a vu le redémarrage de l'activité notamment à la Halle des Fêtes qui a particulièrement été sollicitée pour les mariages qui représentent un pan important de l'activité des locations de la halle.

Depuis le 1^{er} octobre, la nouvelle salle Guillermaux a été mise en activité. Cette salle qui peut accueillir environ 170 personnes assises représente une nouvelle offre en faveur de la population.

Site	Fréquence de locations	Loyer total
Abris PC • Rammes • Pré-du-Château	0 jours 19 jours	Fr. 19'595.—
STPA Vers-chez-Perrin	50 jours	Fr. 28'872.—
Stade	Ponctuelle	Fr. 100.—
Halle des Fêtes, salles et cuisine	Ponctuelle	Fr. 176'741.—
Centre sportif de La Promenade	Permanente	Fr. 28'801.—
Centre sportif des Rammes	Permanente	Fr. 81'750.—
Refuges • Cadets • Boulex • Blanche Neige	Ponctuelle	Fr. 33'500.—
Site historique • Salle Cluny • Salle du Tribunal	Ponctuelle	Fr. 11'322.—
Ancien Hôpital • Salle de rythmique • Divers locaux	Permanente	Fr. 14'150.—
Colonie des Cluds	Ponctuelle	Fr. 66'303.—

Colonie des Cluds	159	28
-------------------	-----	----

Commentaires

Salle Guillermaux

La Commune de Payerne a acquis une nouvelle salle. Cette dernière a été proposée au public pour des activités sociales, mariages et réunions diverses. Elle comprend une grande salle équipée de 30 tables et chaises permettant d'accueillir 170 personnes assises, une cuisine, des sanitaires et un hall d'entrée. La cuisine est quant à elle bien équipée pour la régénération de repas et comprend des plaques de cuisson, un steamer, un frigo et une armoire de congélation. Le système de nettoyage est notamment conforme aux normes d'hygiène. De plus, le service est complété par deux meubles mobiles (cuisines chaude et froide) et possède la vaisselle complète pour environ 180 personnes.



Nouvelle salle Guillermaux

Principaux objets loués avec loyers

Locaux	2022	2021
Refuge des Cadets	132 dont 16 x dortoires	102 dont 7 x dortoires
Refuge de Boulex	53	61
Refuge de Blanche Neige	81	103
Halle des Fêtes	187	28
Salles du Tribunal et Municipalité	54 privée 138 public	5 privée 82 public
Salle Cluny	56 privée 53 public	16 privée 68 public
Centre sportif des Rammes	3	11

Refuges

Le refuge des Cadets est très sollicité dans la mesure de la facilité d'accès et de la qualité des locaux qu'il offre. Les autres refuges n'offrent pas le même confort et sont plutôt loués à la belle saison.

Salle Cluny

L'emplacement de la salle au centre-ville constitue une plus-value notamment en complément de la salle du Tribunal surtout pour les réunions à caractères associatifs ou d'activité publique. Son utilisation pourrait se réduire avec la mise en exploitation de la salle Guillermaux qui offre un cadre plus attractif.

Salles du Tribunal et de la Municipalité

Les deux salles sont avant tout destinées aux réunions convoquées par la Municipalité, les commissions communales ainsi que les sociétés locales. Elles ne sont pas proposées aux réunions d'ordre privé.

Salle Pierre Viret

Cette salle est principalement occupée par des réservations hebdomadaires pour divers cours de musique (chant, orchestres, établissements scolaires).

Halle des Fêtes

Les revenus locatifs de la Halle des Fêtes bénéficient du loyer substantiel du Comptoir payernois en 2022. Malgré un retour à la normale après la Covid-19, le revenu locatif n'a pas atteint les objectifs budgétaires. Cependant, nous restons confiants quant à une progression des réservations en 2023. Il est à mentionner un besoin et une utilisation de plus en plus marqués de la halle 3 par les écoles pour les cours d'éducation physique et également par les sociétés de sport.

Centres Sportifs de La Promenade et des Rammes

Les deux centres sportifs sont particulièrement sollicités en dehors de l'utilisation scolaire. Ceci n'engendre pas de revenus particuliers dans la mesure d'une bonne part de la gratuité des salles au bénéfice des sociétés locales.

Colonie des Cluds

Les réservations 2022 de la colonie ont repris de manière significative à la suite d'un net recul de la fréquentation par les écoles en 2021. Cette augmentation est également le fait de la pratique de prix attractifs et d'une très bonne qualité du service. Une réflexion sera menée en 2023 quant à un réaménagement des extérieurs et de l'équipement de la place de jeux.

9.3. Gestion des locations permanentes

Les locations permanentes comprennent les habitations, appartements ainsi que les locaux commerciaux que le service Bâtiments gère en direct. Actuellement le taux de vacances des locaux est de 0. Les loyers au 31 décembre 2022 se répartissent de la manière suivante :

Type	Nombre	Revenus bruts
Baux à loyer	35	Fr. 443'604.—
Baux commerciaux	32	Fr. 418'679.—
Baux à ferme	4	Fr. 169'545.—
Total		Fr. 1'031'828.—

D'autres contrats de prêt à usage sont en vigueur et ne génèrent pas de loyer et sont principalement au bénéfice des associations à but non lucratif ou en contrepartie d'entretien.

Cette activité principalement assurée par le Chef de service est désormais appuyée par Madame Marrozos à raison d'un demi-jour par semaine. Cette gestion sera intégrée au système Care Office en principe dès 2024.

10. Conclusions

10.1. Justifications des principaux écarts entre les prévisions budgétaires et le résultat des comptes

Ce chapitre figure dans le préavis n° 06/2023, Comptes 2022.

10.2. Rapport de la Commission de gestion 2021

En date du 8 mai 2022, la Commission de gestion a déposé son rapport à la Municipalité. Celui-ci comportait 2 vœux. La Municipalité a apporté les réponses aux vœux émis en date du 7 juin 2022.

Il va de soi que les membres de l'exécutif demeurent prêts à répondre à toutes les questions qui pourraient leur être posées à ce sujet.

10.3. Conclusions

Elles figurent dans le préavis n° 06/2023, Comptes 2022.

Payerne, le 10 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



E. Küng



La Secrétaire :

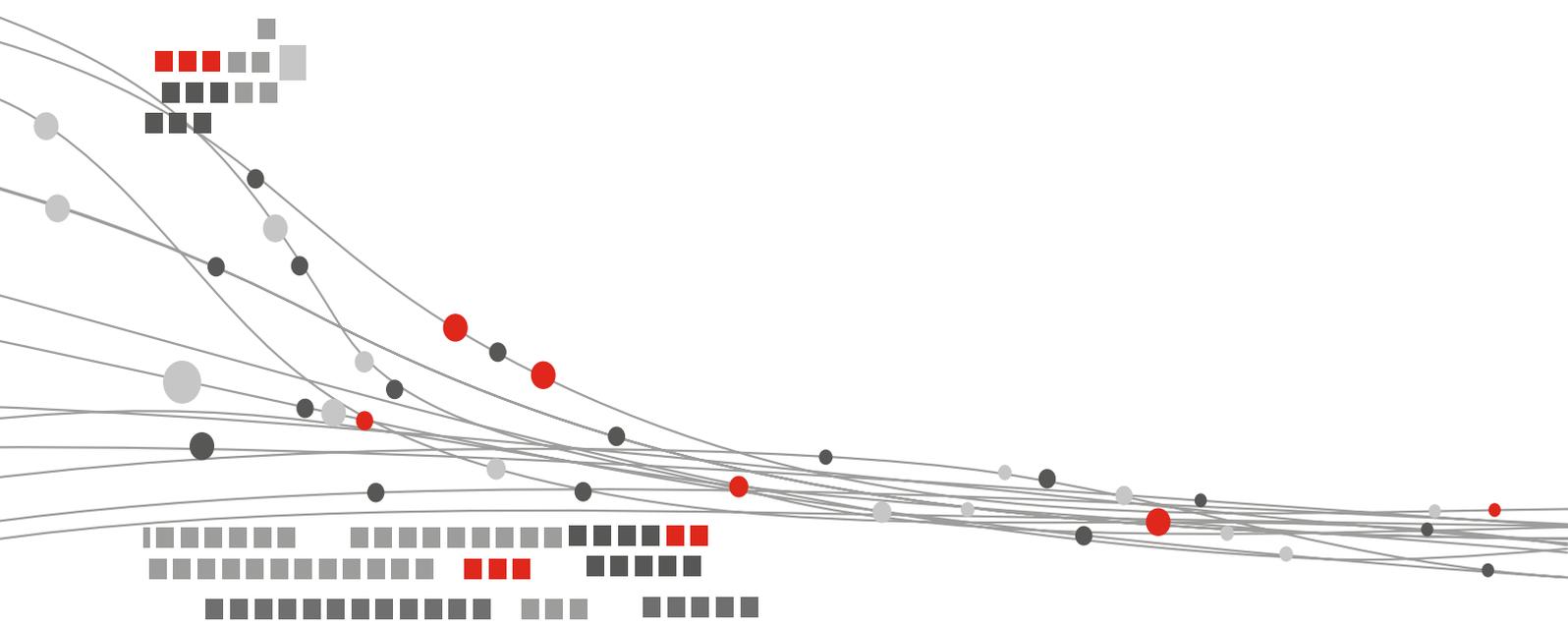


C. Thöny

Table des matières

1. Avant-propos du Syndic	1
2. Conseil communal	2
2.1. Composition	3
2.2. Bureau	4
2.3. Séances	4
2.4. Mutations	4
2.5. Préavis	4
2.6. Communications	5
2.7. Composition des commissions permanentes	7
3. Votations élections	11
3.1. Votation populaire du 13 février 2022	12
3.2. Élections du Conseil d'État du 20 mars 2022, premier tour	13
3.3. Élection du Grand Conseil du 20 mars 2022	14
3.4. Élection du Conseil d'État du 10 avril 2022, second tour	15
3.5. Votation populaire du 15 mai 2022	15
3.6. Votation populaire du 25 septembre 2022	16
3.7. Votation cantonale du 25 septembre 2022	16
4. Municipalité	17
4.1. Composition / organisation	18
4.2. Séances	18
4.3. Programme de législature	18
4.4. Représentations et délégations	18
4.5. Visite préfectorale	19
5. Administration générale promotion économique, finances	20
5.1. Greffe municipal	21
5.2. Ressources humaines	22
5.3. Promotion économique	30
5.4. Informatique et télécoms	30
5.5. Finances	32
5.6. Cave et vignoble	32
6. Population, santé, culture	34
6.1. Contrôle des habitants et bureau des étrangers	35
6.2. Animation socioculturelle et intégration	39
6.3. Aide Complémentaire Communale (ACC)	48
6.4. Santé	48
6.5. Sécurité publique	49
7. Infrastructures, mobilité, énergie	52

7.1. STEP, assainissement / déchetterie 2022 (2021)	53
7.2. Élimination des ordures et autres déchets	55
7.3. Énergie	60
7.4. Mobilité	60
7.5. Secteur des eaux	63
7.6. Domaines	67
7.7. Forêts	67
7.8. Cours d'eau	67
8. Urbanisme, travaux, environnement	68
8.1. Urbanisme et aménagement du territoire	69
8.2. Entretien du domaine public (EDP)	70
8.3. Parcs et promenades	72
8.4. Police des constructions	73
8.5. Environnement	73
9. Bâtiments, formation, sports	74
9.1. Bâtiments	75
9.2. Bureau des réservations	82
9.3. Gestion des locations permanentes	84
10. Conclusions	85
10.1. Justifications des principaux écarts entre les prév. budgétaires et le résultat des comptes	85
10.2. Rapport de la Commission de gestion 2021	85
10.3. Conclusions	85



Payerne

